

Département : VENDEE

Arrondissement : FONTENAY LE COMTE

Communauté de Communes VENDEE-SEVRE-AUTISE

N°2022CC_07_124

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Nombre de membres L'an deux mille vingt-deux, le cinq juillet, à 18h30, le Conseil de
En exercice : Communauté s'est réuni à PUY-DE-SERRE, en session ordinaire sous la
Titulaires : 38 Présidence de Michel BOSSARD, Président.

Présents : Date de convocation : 29 juin 2022

- Titulaires : 31
- Suppléants : 2

Excusés ayant donné pouvoir : 2

Votants : 33

PRÉSENTS :

- M. BOSSARD Michel, Président, Maire de la commune de Rives-d'Autise
- M. GUILLON Stéphane, Vice-président, Maire de la commune de Bouillé-Courdault
- M. DAVID Daniel, Vice-président, Maire de la commune de Benet
- M. HENRIET Christian, Vice-président, Maire de la commune de Saint-Pierre-le-Vieux
- M. BORDET Bernard, Vice-président, Maire de la commune du Mazeau
- Mme RINEAU Annie, Vice-présidente, Maire de la commune de Maillezais
- M. LA MACHE Denis, Vice-président, Maire de la commune de Saint-Sigismond
- M. CHOLLET Joël, Vice-président, Délégué de la commune de Benet
- M. RENAULT Claudy, Vice-président, Maire de la commune de Xanton-Chassenon
- Mme LAVAL-PELLERIN Danielle, Déléguée de la commune de Benet
- M. RECEGANT Didier, Délégué de la commune de Benet
- Mme PELLETIER Céline, Déléguée de la commune de Benet
- M. MERCIER Georges, Délégué de la commune de Benet
- Mme FONTAINE Camille, Déléguée de la commune de Benet
- M. GIBEAUD Loïc, Délégué de la commune de Bouillé-Courdault
- M. BOUTEILLER Gilles, Maire de la commune de Damvix
- M. POUVREAU Philippe, Délégué de la commune de Damvix
- M. de CERTAINES Charles, Maire de la commune de Faymoreau
- M. MILLET Martial, Délégué suppléant de la commune de Faymoreau
- M. GELOT Jean-Marie, Maire de la commune de Maillé
- M. THIBAUT Denis, Délégué de la commune de Maillé
- Mme MASSON-SOULARD Catherine, Maire de la commune de Puy-de-Serre
- M. CADAU Philippe, Délégué suppléant de la commune de Puy-de-Serre
- Mme VIGEANT Catherine, Déléguée de la commune de Rives-d'Autise
- M. POITIERS Dominique, Délégué de la commune de Rives-d'Autise
- Mme BOBIN Evelyne, Déléguée de la commune de Rives-d'Autise
- M. POITIERS Patrice, Délégué de la commune de Rives-d'Autise
- Mme PERRIN Marie-Line, Maire de la commune de Saint-Hilaire-des-Loges
- M. DURAND Jean-Jacques, Délégué de la commune de Saint-Hilaire-des-Loges
- M. CHEVALLIER Jean-Claude, Maire de la commune de Vix
- Mme RIVIERE Erika, Déléguée de la commune de Vix
- M. BETEAU Pascal, Délégué de la commune de Vix
- Mme DELAUNAY Jocelyne, Déléguée de la commune de Vix

EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR :

- M. QUILLET Pascal, Délégué de la commune de Maillezais (donne pouvoir à Mme RINEAU Annie)
- M. PORCHER Charly, Délégué de la commune de Saint-Hilaire-des-Loges (donne pouvoir à Mme PERRIN Marie-Line)

EXCUSÉS :

- M. CARTRON David, Vice-président, Délégué de la commune de Saint-Hilaire-des-Loges
- Mme POUPLIN Adeline, Vice-présidente, Maire de la commune de Liez
- Mme BAUDRY-LOIGEROT Marie-Christine, Déléguée de la commune de Benet
- Mme GROUSSET Sylvie, Déléguée suppléante de la commune du Mazeau
- M. BLONDELLE Rodolphe, Délégué suppléant de la commune de Liez
- M. GABORIAU Sébastien, Délégué de la commune de Saint-Pierre-le-Vieux
- Mme MONTAMAT Eliane, Déléguée suppléante de la commune de Saint-Sigismond
- M. DELAHAYE Philippe, Délégué de la commune de Xanton-Chassenon

SECRÉTAIRE DE SÉANCE :

- M. GUILLON Stéphane, Vice-président, Maire de la commune de Bouillé-Courdault

OBJET : APPROBATION DE LA CONVENTION-CADRE D'OPERATION DE REVITALISATION DES TERRITOIRES (ORT) POUR LE PROGRAMME « PETITES VILLES DE DEMAIN »

Monsieur le Président rappelle que la commune de Benet a été retenue dans le cadre du programme « Petites Villes de Demain ». Ce dispositif issu du plan de relance et de l'agenda rural vise à accélérer la transition des territoires ruraux. Il s'adresse aux communes de moins de 20 000 habitants, et leur intercommunalité, qui exercent des fonctions de centralité et présentent des signes de fragilité. Il donne les moyens de concrétiser leur projet de territoire pour conforter leur statut de villes dynamiques, où il fait bon vivre et respectueuses de l'environnement. Enfin, il permet aux collectivités retenues de bénéficier d'un appui en ingénierie, de financement pour réaliser des études et d'un accès privilégié au « Club des Petites Villes de Demain » pour définir et réaliser leur projet de revitalisation.

La commune de Benet, en collaboration avec la Communauté de Communes Vendée Sèvre Autise a candidaté au programme Petites Villes de Demain afin de bénéficier des moyens financiers et humains supplémentaires pour mener à bien un projet visant à renforcer sa fonction de centralité, un enjeu partagé à l'échelle de l'intercommunalité et traduit dans le projet de territoire (le CRTE).

La commune de Benet, accompagnée de L'Etat et de la Communauté de Communes Vendée Sèvre Autise s'est engagée dans le programme Petites Villes de Demain en signant la convention d'adhésion le 14 avril 2021. Cette approbation engage la collectivité à rédiger une convention-cadre dans un délai de 18 mois.

Monsieur le Président explique que la convention-cadre « Petites Villes de Demain » vaut convention d'Opération de Revitalisation des Territoires (ORT) créée par l'article 157 de la Loi Evolution du Logement, de l'Aménagement et du Numérique, dite loi ELAN, du 23 novembre 2018. Cet outil juridique doit permettre aux collectivités de mettre en œuvre un projet global de territoire qui vise à conforter leur centralité, en conférant notamment de nouveaux droits juridiques et fiscaux tels que le dispositif Denormandie.

L'ORT est cosigné par la Communauté de Communes Vendée Sèvre Autise, la commune de Benet, l'Etat ainsi que d'autres partenaires, (tels que La Région Pays de la Loire ou le Département de la Vendée - en tant que délégataire des aides à la pierres) susceptibles d'apporter leur soutien ou de prendre part aux opérations prévues par la convention.

Dans le cadre du dispositif « Petites Villes de Demain », une gouvernance a été mise en place. Deux comités de pilotage se sont tenus le 1^{er} décembre 2021 puis le 23 mars 2022, en présence des services de l'Etat et de l'ensemble des partenaires techniques et locaux, ancrant la démarche de projet dans un cadre institutionnel et partenarial.

La convention ORT des Petites Villes de Demain a une durée de 5 ans et fait l'objet d'une délimitation de périmètres d'interventions pour le centre-ville de la commune de Benet et de manière à intégrer les équipements structurants et les projets en cours qui pourront participer à leur dynamisation.

Le plan d'action des « Petites Villes de Demain » de Benet s'articule autour de 5 orientations :

- **Orientation 1 : Habitat** - De la réhabilitation à la restructuration : vers une offre attractive de l'habitat

- **Orientation 2 : Commerce – équipement – service** – Favoriser l'offre commerciale dans le cœur de bourg et déployer une stratégie d'accueil et de maintien d'une offre d'équipements et de services répondant aux besoins des habitants du bassin de vie et en particulier activités en direction des 1100 scolaires et collégiens sur la commune

- **Orientation 3 : Mobilité** – Développer l'intermodalité, l'accessibilité et les connexions intra et extra communale

- **Orientation 4 : Culture – Tourisme – Patrimoine** – Favoriser et développer la vie culturelle, valoriser les richesses naturelles, paysagères, patrimoniales, du territoire

- **Orientation 5 : Environnement - Cadre de vie** – Construire une ville durable et mettre en valeur les formes urbaines pour une plus grande qualité de vie

Monsieur le Président précise que la convention pourra être modifiée par voie d'avenant, notamment pour faire évoluer le projet en ajoutant de nouvelles actions et de nouveaux périmètres. Une étude sera lancée à l'échelle de la Communauté de Communes pour cibler, sur le reste du territoire, des zones à rattacher à l'ORT.

Monsieur le Président invite le Conseil Communautaire à en délibérer.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi Evolution du Logement, de l'Aménagement et du Numérique, dite loi ELAN, du 23 novembre 2018 et notamment son l'article 157,

Vu le programme « Petites Villes de Demain » lancé par le ministère de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales le 1er octobre 2020,

Vu la labélisation de la commune de Benet au programme « Petites Villes de Demain » le 11 janvier 2021,

Vu les délibérations n°49, 50 et 51 du Conseil Municipal de la ville de Benet du 25 mars 2021,

Vu l'avis favorable du Conseil Communautaire de Vendée Sèvre Autise le 13 avril 2021,

Vu la convention d'adhésion signée 14 avril 2021 par l'Etat, la Communauté de Communes Vendée Sèvre Autise et la commune de Benet,

Monsieur le Président demande au Conseil de Communauté :

- D'approuver la convention ORT ainsi que les périmètres opérationnels et le programme d'action.
- D'autoriser la possibilité d'étudier sur le territoire, l'intégration de nouvelles zones à annexer au périmètre actuel de l'ORT.

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté, à l'unanimité :

- Approuve la convention d'Opération de Revitalisation des Territoires (ORT) ainsi que les périmètres opérationnels et le programme d'action, telle que jointe en annexe de la présente délibération.
- Autorise la possibilité d'étudier sur le territoire, l'intégration de nouvelles zones à annexer au périmètre actuel de l'ORT.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que ci-dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.

Fait à RIVES-D'AUTISE, le 5 juillet 2022

Le Président

Michel BOSSARD



Le secrétaire de séance,

Stéphane GUILLOU

Auteur de l'acte : Michel BOSSARD, Président de la Communauté de Communes Vendée Sèvre Autise

Envoyé en préfecture le 18/07/2022

Reçu en préfecture le 18/07/2022

Affiché le 22/07/2022 SLO

ID : 085-248500563-20220705-2022CC_07_124-DE

CONVENTION CADRE PETITES VILLES DE DEMAIN pour la commune de Benet

ENTRE

- **La Commune de Benet**
Représentée par son Maire Monsieur Daniel David,
autorisé à l'effet des présentes suivant délibération en date du 13 juin 2022
- **La Communauté de communes Vendée Sèvre Autise**
Représentée par son Président Monsieur Michel Bossard,
autorisé à l'effet des présentes suivant délibération en date du 5 juillet 2022

Ci-après désignées par « **les collectivités bénéficiaires** »,

D'une part,

ET

- **L'État,**
Représenté par le Préfet du département de la Vendée, Gérard Gavory

Ci-après désigné par « **l'État** » ;

- **Le Conseil régional des Pays de la Loire,**
Représenté par la Présidente du conseil Régional, Christelle Morançais
- **L'Agence National de l'Amélioration de l'Habitat,**
Représentée par le Président du conseil Départemental de la Vendée, délégué des aides à la pierre, Alain Leboeuf

D'autre part,

Il est convenu ce qui suit.

Préambule

Le gouvernement a souhaité que le programme Petites villes de demain donne aux élus des communes de moins de 20000 habitants, qui exercent des fonctions de centralités et présentent des signes de fragilité, les moyens de concrétiser leurs projets de territoire pour conforter leur statut de villes dynamiques, respectueuses de l'environnement, où il fait bon vivre. Cette démarche s'inscrit directement dans le cadre des contrats territoriaux de relance et de transition écologique.

Ce programme constitue une boîte à outils au service des territoires, dans le cadre du plan de relance et de la conduite des grandes transitions économiques, écologiques, numériques, et démographiques.

La nécessité de conforter efficacement et durablement le développement des territoires couverts par le programme Petites villes de demain appelle à une intervention coordonnée de l'ensemble des acteurs impliqués, au-delà de celles de l'Etat et des partenaires financiers du programme.

« Les petites villes » jouent un rôle fédérateur au sein des bassins de vie ruraux ou péri-urbains. Cependant, depuis quelques années, certaines d'entre elles ont perdu de leur attractivité. Si certaines communes ont pu maintenir leur dynamique, préserver leur patrimoine ou encore valoriser leurs atouts et relancer des activités, d'autres rencontrent des difficultés. Dans le Sud-Vendée, les « petites villes » sélectionnées dans le cadre du programme « Petites villes de demain », occupent une place dans l'armature territoriale par leur rôle de centralité, mais certaines laissent transparaître quelques signes de fragilité : des logements dégradés, des commerces disparus, une déprise démographique et économique, ou encore un vieillissement de la population.

Il est important de prendre en compte l'évolution de nos modes de vies actuels. En effet, on assiste aujourd'hui à de nombreux changements comme un nouveau mode de consommer, une forte utilisation de la voiture, un étalement urbain de plus en plus conséquent, etc.

Les centres-bourgs des petites communes possèdent de réelles opportunités pour réinvestir des potentiels délaissés, réhabiliter des bâtiments, valoriser les espaces publics et le patrimoine propre à chaque territoire et le rendre plus attractif.

Pour contribuer à cette revitalisation et répondre aux différents enjeux, l'État a lancé le programme des « Petites villes de demain », le 1er octobre 2020.

Article 1 - Objet de la convention cadre

Le programme Petites villes de demain

Le programme Petites villes de demain doit permettre aux petites centralités d'accélérer leur transformation pour répondre à leurs enjeux actuels et futurs, en leur proposant une offre de service « sur-mesure » mobilisable en fonction de leurs besoins. De plus, le programme favorise l'échange d'expérience et le partage de bonnes pratiques entre ses parties prenantes, au service des dynamiques territoriales renforcées par le Plan de relance. Pour réussir ces grandes transitions, le programme Petites villes de demain est enrichi par la participation des forces vives du territoire que sont les entreprises ou leurs représentants, les associations, les habitants.

La convention cadre précise les ambitions retenues pour le territoire, son articulation avec le CRTE, et l'ensemble des moyens d'accompagnement existants au profit des collectivités locales, entreprises et populations des territoires engagés. La convention précise l'ensemble des engagements des différents partenaires pour la période du programme 2021-2026 : Etat, opérateurs, collectivités, secteur privé.

La commune de Benet a souhaité s'engager dans le programme Petites villes de demain, selon les termes de la convention d'adhésion en date du 14 avril 2021.

Sur la base du projet de territoire, le programme Petites villes de demain décline, par orientation stratégique, des actions opérationnelles pour conduire sa démarche de transformation à moyen et long terme pour le renforcement des fonctions de centralité au bénéfice de la qualité de vie de ses habitants et des territoires alentours, dans une trajectoire dynamique et engagée dans la transition écologique. Le programme mobilise dans la durée les moyens des partenaires publics et privés.

Le contenu de la présente convention est conçu sur-mesure, par et pour les acteurs locaux. C'est une convention évolutive et pluriannuelle sur la période du programme 2021-2026. Elle fera l'objet d'une large communication et d'une évaluation sur la base d'indicateurs de performances et d'impact, notamment sur ses fonctions de centralité.

La présente convention est reconnue comme valant opération de revitalisation de territoire au sens de l'article L.303-2 du Code de la construction et de l'habitation [et opération programmée d'amélioration de l'habitat (OPAH) au sens de l'article L.303-1 du Code de la construction et de l'habitation.]

Ce programme doit ainsi permettre d'accélérer la transformation des petites villes pour en faire des territoires démonstrateurs des solutions inventées au niveau local et qui contribuent aux objectifs de développement durable. Il s'agit de donner à ces territoires la capacité de définir et de mettre en œuvre leur projet de territoire, de simplifier l'accès aux aides de toute nature, et de favoriser l'échange d'expérience et le partage de bonnes pratiques de l'ensemble des parties prenantes du projet local.

Grâce à ce programme « Petites Villes de Demain », les communes et intercommunalités bénéficient d'un soutien des partenaires nationaux, régionaux et départementaux afin de concevoir leur projet de territoire et mener des projets de revitalisation :



- Un soutien en **ingénierie** : pour donner aux collectivités les moyens de définir et mettre en œuvre leur projet de territoire, en particulier par le renforcement des équipes (par exemple avec une subvention d'un poste de chef de projet jusqu'à 75%), et l'apport d'expertises externes.



- Des **financements** sur des mesures thématiques ciblées, mobilisées en fonction du projet de territoire et des actions à mettre en place.



- L'accès à un **réseau**, grâce au Club Petites villes de demain, pour favoriser l'innovation, l'échange d'expériences et le partage de bonnes pratiques entre acteurs du programme.

Présentation du territoire signataire

Benet a été retenue dans le cadre du dispositif « Petites Villes de Demain ». En effet, il s'agit d'un **pôle relais** comme signifié dans le SCoT du Sud Vendée, tout comme les communes de La Châtaigneraie et Mouilleron-Saint-Germain. C'est une commune qui joue un véritable **rôle de centralité sur le territoire** dû à son bassin d'emploi, ses services diversifiés, son patrimoine, sa localisation, son attractivité.

C'est une commune d'environ 4000 habitants, située en limite sud-est du Département de La Vendée, aux portes de la Région Pays de la Loire, entre Niort (10km) et Fontenay-le-Comte (18km). Cette commune de 5000 hectares est aussi située dans le périmètre du Parc Naturel régional du Marais Poitevin. Son territoire étendu résulte de la jonction de 3 communes : Benet, Lesson et Sainte-Christine.

La commune a une situation privilégiée puisqu'elle est **traversée par des infrastructures importantes** : la RD 148 (voie de liaison Fontenay-le-Comte / Niort), ou encore l'autoroute A83 (Nantes / Niort, au nord-ouest).

Le territoire est donc à la fois marqué par son **caractère rural et son fonctionnement multipolarisé** avec Niort, Fontenay-le-Comte et, plus faiblement, La Rochelle.

Benet fait partie de la Communauté de Communes Vendée Sèvre Autise. Centralité réellement affirmée, elle représente à elle seule 25 % de la population et 26 % des emplois de la Communauté de Communes.

Vendée Sèvre Autise a été créée en 1993. Elle compte 15 communes et environs 16 500 habitants. **C'est un territoire relativement accessible et distribué puisqu'il est situé aux portes du Département de la Vendée et de la Région Pays de la Loire.** Malgré son caractère rural, la Communauté de Communes n'échappe pas à la tendance de « métropolisation » avec un besoin des populations de se concentrer autour de pôles d'activités et de services. Dans cette optique, les pôles de Niort, La Rochelle et Fontenay-le-Comte mais également les pôles internes au territoire également comme Benet ou encore, Rives d'Autise, St-Hilaires-des-Loges et Vix qui attirent la population locale.

Le territoire Sud-Vendée présente une plus grande fragilité sociale que le reste du département. La part de la population à bas revenu est ainsi nettement plus élevée en Sud Vendée, comme la part du chômage de longue durée. **Le revenu moyen des ménages (23 389 € en 2016) est légèrement inférieur à celui observé sur l'ensemble du département (24 537 €).** Toutefois, au sein du territoire, **on relève des disparités d'une commune à l'autre. En effet, le revenu fiscal de référence moyen à Benet est de 26 868 € (supérieur à la moyenne départementale).**

Le territoire connaît un ralentissement démographique. En effet, la croissance démographique s'est affaïssée depuis 2011 avec une croissance moyenne annuelle de +0,4% par an contre +1,1% entre 2006 et 2011. Le territoire a tout de même gagné 1260 habitants depuis 2006, soit 8% de population nouvelle. Les communes les plus dynamiques sur le plan démographique sont celles qui sont tournées vers des pôles externes et notamment Benet avec Niort ou Vix avec La Rochelle. Malgré un solde naturel négatif depuis 2014, le nombre d'habitants continue à croître en raison d'un solde migratoire positif.

En relation avec le solde naturel qui diminue et surtout le nombre de décès qui augmente, **le vieillissement de la population locale continue de s'accroître.** Les 60 ans et plus sont de plus en plus nombreux et représentent 30% de la population locale. Ils sont davantage représentés par rapport à la moyenne ligérienne. On peut toutefois souligner que **l'indice de jeunesse de la commune de Benet en 2017 (83,6) est supérieur à celui de la Communauté de Communes (78,8) et du Département (77,2).** Ce rapport entre la population âgée de moins de 20 ans et les plus de 60 ans met donc en évidence que ce vieillissement est un peu moins marqué sur la commune de Benet qu'à l'échelle intercommunale et départementale.

Vendée Sèvre Autise est un territoire familial qui se distingue par une **forte proportion de personnes vivant seules.** A Benet, les 65 ans et plus représentent la part la plus importante des personnes vivant avec une proportion supérieure (49,7%) à celle du Département (44,4%).

Le nombre de ménage a progressé de +0,9% par an entre 2011 et 2016 sur la Communauté de Communes Vendée-Sèvre-Autise. On observe une **diminution du nombre de personnes par ménages.** Il est important de noter la **baisse du nombre moyen d'occupants par résidence principale.** Si le territoire attire toujours de nouveaux habitants, cette multiplication du nombre de ménage génère des **besoins croissants de logements pour accueillir la population nouvelle, mais aussi pour stabiliser la population existante.**

Le territoire est marqué par un parc de logements dominé par la résidence principale avec un parc vacant à reconquérir. Le parc de 8 427 logements est composé pour 96,8% de maisons individuelles. 77,3% des logements sont occupés par le propriétaire. Le taux de vacance de 8,6% contre 5,3% à l'échelle départemental mais similaire à la moyenne nationale. **Le territoire présente un parc de logements anciens** avec près de la moitié du parc construit avant 1970 dont 31,1% avant 1919. Le parc récent construit après 2006 représente 13,5% de l'ensemble. A Benet, on compte 30,8% de logements construits avant 1945. Les logements les plus anciens se situent pour une grande partie d'entre eux dans le centre-bourg.

L'usage de l'automobile est prédominant : la voiture représente 88% des flux pendulaires et de nombreux sites ne sont pas accessibles autrement qu'en voiture. Les relations sont fortes avec les pôles urbains de Niort et de Fontenay-le-Comte en termes de déplacements, notamment pour les trajets domicile-travail avec 44% des actifs du territoire qui

travaillent dans l'un de ces deux pôles. On peut voir l'importance des liaisons entre Benet et Niort : plus de la moitié de flux sortants (55%) de la Communauté de communes en direction de la Communauté d'Agglomération Niortaise ont pour origine Benet.

L'offre cyclable est insuffisante tout comme **l'offre de transports collectifs** : Seulement 2 lignes régionales (Niort-Fontenay et La Rochelle-Fontenay) traversent le territoire avec 3 arrêts identifiés Le territoire compte 2 aires de covoiturage sur le territoire mais avec peu ou pas de gestion des intermodalités.

Le territoire est porté par un tissu économique diversifié dont la dynamique est portée par l'industrie et la construction. On compte 2780 salariés dans les 1256 établissements présents sur le territoire, tous secteurs confondus. Les catégories socioprofessionnelles les plus représentées sont les employés, ouvriers et professions intermédiaires. La part de cadre est inférieure à la moyenne régionale. Cependant, on compte sur Benet un taux de cadre supérieur à la moyenne régionale. En effet, la population est liée à la périurbanisation de Niort (marché de l'emploi à très forte tonalité tertiaire). Benet concentre **un tiers des emplois de la communauté de communes.**

L'offre d'équipements y est plutôt développée. Le territoire présente des équipements :

- **Scolaire** : Une bonne couverture territoriale en enseignement primaire et secondaire. En revanche, **L'offre d'enseignement supérieur est indisponible sur le territoire.** Benet accueille deux écoles maternelles, deux écoles primaires et deux collèges pour un total de plus de 1100 élèves scolarisés sur la commune.
- **Santé** : Une maison de santé pluridisciplinaire répartis sur 2 sites (Benet et Maillezais), un centre de soins infirmiers (Benet) et un service de soins infirmiers à domicile (St-Hilaire-des-Loges et Maillezais), deux cabinets de santé (Damvix et Rives d'Autise), 6 pharmacies (Benet, Damvix, Maillezais, Rives d'Autise, St-Hilaire-des-Loges et Vix). Malgré l'implication de la Communauté de Communes dans un projet qui vise à améliorer l'offre de soin et l'exercice professionnel notamment à travers la réalisation de la Maison de santé pluridisciplinaire et les cabinets de santé, **les problèmes de démographie médicale demeurent.**
- **Sportif** : Suite à un diagnostic régional réalisé en 2017, le territoire a été identifié comme étant à soutenir prioritairement en matière de sport. La Communauté de Communes assure l'entretien et la gestion de 4 salles omnisports : 2 salles à Benet comprenant un studio de danse, St-Hilaire-des-Loges et Rives d'Autise.
- **Services à la personne** : Benet accueille une Maison France Service qui propose un accompagnement dans l'accès au numérique et la réalisation des démarches administratives. La commune accueille aussi des équipements sociaux et culturels (le centre socio-culturel « Le kiosque », et la bibliothèque « Le Transfo ») d'influence communautaire.

Situé au cœur du Marais poitevin, le territoire est riche d'un patrimoine naturel, historique et culturel à valoriser ! L'activité touristique qui en découle, constitue indéniablement un levier pour le développement local et un enjeu économique majeur pour le territoire. En effet, la situation géographique est avantageuse, le patrimoine naturel et culturel est unique, l'offre touristique et de loisirs est attractive.

Benet se positionne comme un pôle de proximité en termes de commerces, de services et d'équipements pour le territoire. C'est une commune dynamique et attractive qui bénéficie d'un cadre de vie de qualité. Cependant elle présente sur certains points des fragilités. Le programme Petites Ville de Demain pourrait lui permettre de renforcer son rôle de centralité en développant de nouveaux projets.

Un cœur de bourg agréable
 Un centre-ville ancien harmonieux et qualitatif
 Le prix du foncier intéressant
Un fort potentiel de réhabilitation en centre ancien
 Des friches à réhabiliter
 Une offre à diversifier selon le type de population
 Une politique territoriale en faveur des logements : OPAH

Une offre à revaloriser et à diversifier
 Une nécessaire remise à niveau et adaptation du parc ancien
Des logements vétustes
 Une ancienneté du logement
Des contraintes d'urbanisme marquées
 Sites classés, monuments historiques, marais,

Un territoire facile d'accès et bien desservi
 Commune située près d'une sortie d'autoroute
 Un route traversante: La RD 148 - Route De Niort
Une politique en faveur des déplacements
 Schéma directeur des déplacements, mobilisation associative Mobiliterre, Kiosque, Atelier Méca
 Des pistes cyclables et voies vertes entre communes et autres territoires en cours de développement

Des déplacements difficiles en centre-ville
 Des voies étroites en centre-ville. Difficile mise en place de mobilités douces.
 Un relief, une déclivité importante
De nombreuses circulations en centre-ville
 Une forte utilisation de la voiture
 Des entrées de villes dédiées à l'automobile
 Des transports collectifs peu développés
Points à améliorer
 Renforcer les liens intercommunaux
 Travailler les entrées de ville
 Manque de transports pour les jeunes

Des commerces et entreprises diversifiés qui animent le territoire
 Des commerces et des services proches des équipements publics
 Une hausse de l'offre commerciale
 Intermarché : La locomotive du centre-ville
 De nombreux équipements et service d'importance : Le Kiosque et le Transo
Des potentiels de développement
 Des commerçants dynamiques
 Un potentiel de croissance dans le secteur de l'économie verte et de l'Économie Sociale et Solidaire
 La zone du Moulin du Joug

Une périphérie concurrentielle ?
 Centre-ville et zone du Moulin du Joug : Un équilibre à préserver
Quelques points de vigilances
 L'accès au foncier fragilise le développement commercial et complique les successions
 Des entrées des villes qui mettent peu en valeur les atouts de la commune

Habitat

Les forces, faiblesses, menaces et opportunités de la commune de Benet

Mobilité

Commerce
 Equipement
 Service

Culture
 Tourisme
 Patrimoine

Environnement
 Cadre de vie

Un territoire où il fait bon vivre
 Des associations dynamiques
 Un centre-ville qui se veut inclusif: "Des équipements pour tous"
 Un commune qui tend vers la cohésion et le lien social à travers ces équipements et son cadre de vie
Un commune verte
 La présence d'une unité de méthanisation et d'un parc éolien
 Un attention toute particulière à l'artificialisation des sols
 Une nature et une biodiversité spécifique

Un patrimoine remarquable et propre au territoire
 Des monuments majeurs
 Un patrimoine naturel vernaculaire (Zones ENS, Natura 2000) et des paysages vendéens
 Des espaces publics d'intérêt paysager et historique
Un profil de visiteurs récurrent
 Une bonne localisation et à la croisée de grandes destinations touristiques
 Des valeurs qui correspondent aux tendances des attentes des consommateurs (authenticité, terroir)
 Des couples et des familles attirés le calme et la nature

Un patrimoine pas assez mis en valeur
 Des éléments peu mis en valeur et peu connus à revaloriser
Une offre hôtelière à développer
 Peu de touristes en long séjour
 Peu d'offre de restaurants
 Peu d'offre d'hébergements diversifiés
Un manque d'identification des atouts de la commune
 Une communication, un marketing territorial, un signalétique à développer
 Une mise en réseau de l'offre touristique insuffisante avec les territoires voisins

Renforcer la protection de l'environnement
 Développer toute sorte de projets en lien avec l'environnement: L'énergie, les circuit-courts, les ceintures vertes

La réalisation du diagnostic multithématique de la commune de Benet (**annexe 1 de cette présente convention**) ainsi qu'une cartographie des enjeux (**annexe 2 de cette présente convention**) ont eu pour objectif de comprendre les dynamiques en cours sur le territoire. Ces éléments ont permis de faire émerger les **enjeux** de la commune.

ENJEUX

HABITAT

- ✓ Reconquérir le Parc de logement ancien
- ✓ Accompagner la diversification de l'offre en logements pour fluidifier les parcours résidentiels
- ✓ Maitriser l'urbanisation et la consommation foncière

COMMERCE, ÉQUIPEMENT, SERVICE

- ✓ Maintenir les commerces en centre-ville en maitrisant le développement commercial en périphérie
- ✓ Développer une offre adaptée aux nouveaux besoins et soutenir les nouvelles formes de commerces
- ✓ Conforter Benet comme pôle structurant en termes d'offre de services en garantissant les équilibres territoriaux
- ✓ Construire un centre-ville inclusif

MOBILITÉ

- ✓ Améliorer et sécuriser les déplacements en centre-ville
- ✓ Développer les déplacements doux et l'intermodalité
- ✓ Apaiser le cœur de ville sans nuire à la commercialité
- ✓ Assurer l'accessibilité du centre-ville à tous

CULTURE, TOURISME, PATRIMOINE

- ✓ Mettre en valeur et protéger le patrimoine bâti
- ✓ Valoriser le patrimoine naturel
- ✓ Requalifier les espaces publics
- ✓ Développer l'offre touristique et en particulier l'hébergement

ENVIRONNEMENT, CADRE DE VIE

- ✓ Favoriser une économie durable, locale et circulaire
- ✓ Qualité de vie/ lien social
- ✓ Tendre vers une ville durable

Les documents applicables au territoire

Il est nécessaire de prendre en compte les différents documents et contrats en cours sur le territoire pour la mise en place du projet de territoire. En effet, pour se faire, il doit être vu à différentes échelles et doit inclure une stratégie de développement d'ensemble. Les documents locaux de planification, comme les SCoT ou les PLUi, servent les mêmes objectifs d'équilibre et de complémentarité entre le centre, les périphéries et le bassin de vie que l'ORT.

	Document d'urbanisme et de planification	Programmes et contrats territoriaux
Echelle communale	- PLU approuvé le 3 novembre 2004 et modifié pour la dernière fois le 28 janvier 2021	
Echelle extra-communale	- Schéma de Cohérence Territoriale : Sud est-Vendée - Programme Local de l'Habitat : échelle intercommunale - Schéma directeur des déplacements : échelle intercommunale - Plan Climat Air Energie Territorial : échelle intercommunale - Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux du Marais Poitevin et de la Sèvre Niortaise - CTG convention territoriale globale – CCVSA CAF	- Contrat de Relance et Transition Écologique : EPCI - Charte du Parc Naturel Régional du Marais Poitevin - Contrat Local de Santé : échelle EPCI en collaboration avec l'EPCI Pays de Fontenay-Vendée - Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat : échelle EPCI

Article 2 – Les ambitions du territoire

Les enjeux (cités en **article 1** de cette convention) ont conduit à l'élaboration du projet de développement et de redynamisation. Le projet de territoire de Benet est en adéquation avec le projet territorial de l'intercommunalité. Il s'agit d'une démarche globale qui porte l'ambition politique et stratégique du territoire.

Vendée Sèvre Autise a dressé les priorités stratégiques du territoire pour les prochaines années. Les enjeux autour de l'accès à des services de santé sont plus particulièrement au centre de toutes les attentions. Deux autres thématiques sont également jugées majeures : le développement économique et le logement. La mobilité et l'accès au logement viennent ensuite dans l'ordre des priorités. Enfin, il va de soi que le fait de mettre plus particulièrement l'accent sur ces sujets n'exclut pas le fait de maintenir et consolider les autres services mis en place sur la communauté de communes, et particulièrement ceux liés à la petite-enfance, l'enfance, la jeunesse et la culture.

La vision stratégie est décliné est 3 axes sur la base du CRTE de Vendée Sèvre Autise :

Cohésion social - <i>Un territoire privilégiant la qualité de vie et le bien être des habitants</i>
<ul style="list-style-type: none">- Renforcer le maillage en services de santé et leur accessibilité- Développer une politique volontariste en matière d'habitat orientée vers l'amélioration du parc de logement et son accessibilité pour tous.- Accompagner la transformation numérique- Consolider l'offre culturelle et valoriser le patrimoine- Créer les conditions favorables au développement des pratiques sportives- Structurer l'action sociale
Développement économique - <i>Une économie à développer dans sa diversité</i>
<ul style="list-style-type: none">- Accompagner et accélérer un développement économique qui se déploie dans toutes les directions : commerce de centralités, tourisme, artisanat, agriculture- Conforter les pôles de proximité et valoriser les centres bourgs- Accompagner la structuration de l'offre touristique- Favoriser une économie durable, sociale et circulaire
Transition écologique - <i>Un aménagement durable du territoire</i>
<ul style="list-style-type: none">- Accompagner les entreprises et l'agriculture dans la transition écologique- Améliorer la gestion de l'eau et préserver les milieux naturels- Prendre en compte les objectifs de lutte contre l'artificialisation des sols et de sobriété foncière dans les politiques d'aménagement- Promouvoir les alternatives à la voiture individuelle existantes et en développer de nouvelles- Réduire les consommations énergétiques et renforcer l'autonomie énergétique du territoire- Mettre en place des actions permettant de réduire l'impact carbone du territoire et de valoriser son patrimoine naturel

La stratégie du CRTE de Vendée Sèvre Autise, les différents documents stratégiques du territoire, les études et diagnostics réalisés ainsi que les échanges avec les élus et partenaires du programme PVD, ont permis d'établir les ambitions de la commune de Benet.



De ces ambitions ont alors découler les orientations et objectifs de la stratégie de développement et de redynamisation de la commune.

Article 3 – Les orientations stratégiques

La présente convention fixe les orientations stratégiques et les objectifs du projet de redynamisation. Le déploiement de la stratégie et du plan d'actions prend appui sur la mise en place d'une opération de revitalisation

de territoire (ORT). L'ORT vise une requalification d'ensemble d'un centre-ville dont elle facilite la rénovation du parc de logements, de locaux commerciaux et artisanaux, et plus globalement le tissu urbain, pour créer un cadre de vie attractif propice au développement à long terme du territoire.

L'ORT donne également de la visibilité au projet, c'est un atout pour mobiliser les aides de droit commun. Car une ORT est d'abord un projet politique de reconquête et de consolidation des fonctions de centralité, un signe fort à destination de tous les acteurs locaux pour bâtir un projet intégré à une échelle intercommunale permettant de penser la répartition des fonctions urbaines (habitat, commerces, services, etc.) de façon harmonieuse entre le/les centres et leur périphérie.

La mise en place de l'ORT va permettre d'offrir de nouveaux outils aux élus pour atteindre leur objectif de redynamisation.

Les orientations stratégiques de la commune de Benet font échos aux résultats du diagnostic, à différentes études, à des rencontres avec différents acteurs du programme, à des échanges avec les élus et acteurs du territoire, puis selon les opportunités.

Pour construire ce projet de territoire, l'intention de Benet est de partir des enjeux et besoins actuels en prenant en compte le passé, l'histoire, les spécificités de la commune (sa géographie et ses spécificités contemporaines : urbaines, économiques, paysagères, sociales) pour constituer ce qui fera le Benet de demain. Ce projet vise alors à se projeter, anticiper les besoins et enjeux nouveaux et ainsi trouver de nouveaux usages à un lieu, réinvestir des potentiels délaissés en centre-ville, valoriser des éléments de la commune, requalifier des espaces dans le but d'améliorer le cadre de vie et de développement le cœur de la commune.

La présente convention fixe les orientations stratégiques suivants :

- **Orientation 1 : Habitat** - De la réhabilitation à la restructuration : vers une offre attractive de l'habitat
 - Objectif 1 : Revitaliser l'habitat en apportant des réponses aux différents âges de la vie et ainsi engager la commune dans une démarche « ville amie des aînées »
 - Objectif 2 : Développer et restaurer l'offre d'habitat public et privé
- **Orientation 2 : Commerce – équipement – service** – Favoriser l'offre commerciale dans le cœur de bourg et déployer une stratégie d'accueil et de maintien d'une offre d'équipements et de services répondant aux besoins des habitants du bassin de vie et en particulier activités en direction des 1100 scolaires et collégiens sur la commune
 - Objectif 1 : Maintenir et consolider l'accueil de nouveaux équipements et services publics
 - Objectif 2 : Favoriser un développement économique et commercial équilibré
 - Objectif 3 : Accompagner et promouvoir la pratique sportive, le sport santé, le sport bien-être
 - Objectif 4 : Renforcer la sécurité
- **Orientation 3 : Mobilité** – Développer l'intermodalité, l'accessibilité et les connexions intra et extra communale
 - Objectif 1 : Développer les modes doux de déplacements et leurs interconnexions et compléter les continuités piétonnes et cyclistes en centre-bourg
 - Objectif 2 : Favoriser les solutions alternatives de mobilité
- **Orientation 4 : Culture – Tourisme – Patrimoine** – Favoriser et développer la vie culturelle, valoriser les richesses naturelles, paysagères, patrimoniales, du territoire
 - Objectif 1 : Diversifier les vecteurs de promotion touristique afin de renforcer l'attrait du territoire et le Marais Poitevin
 - Objectif 2 : Conforter l'identité du territoire en protégeant et mettant en valeur le patrimoine
 - Objectif 3 : Développer l'accès à la culture dans les territoires ruraux
- **Orientation 5 : Cadre de vie** – Construire une ville durable et mettre en valeur les formes urbaines pour une

plus grande qualité de vie

- Objectif 1 : Renforcer l'image et l'identité de la commune
- Objectif 2 : Permettre la réappropriation des espaces publics du centre-bourg conduisant à la valorisation du cadre de vie et la création de lien social
- Objectif 3 : Relever les défis des enjeux climatiques : Favoriser la mise en place d'une ceinture verte afin de dessiner un nouveau paysage d'une ville durable et résiliente

Le projet de territoire détaillé est annexé à la convention (annexe 3).

En cas d'évolution des orientations ou objectifs en cours de programme, elles seront validées par le comité de pilotage, et feront l'objet d'un avenant à la présente convention. L'évolution des actions ne fait pas l'objet d'avenant.

Article 4 – Le plan d'action

Le plan d'action est la traduction opérationnelle du projet de territoire qui se décline en actions de la collectivité et des acteurs territoriaux. Ce document évolutif consiste en la compilation des fiches actions validées, et éventuellement de la liste des projets en maturation ; il est transmis à chaque évolution à l'ANCT (délégation territoriale et direction de programme) à des fins de suivi.

Les évolutions du plan d'action sont examinées et validées au fil de l'eau par le comité de projet, sans nécessité d'avenant de la présente convention.

La commune de Benet se compose de plusieurs secteurs d'intervention. Les secteurs d'intervention ont été définis en fonction des enjeux et des projets en cours ou à venir pour la redynamisation de la commune ; et en fonction des dispositifs et outils de l'ORT connus au jour de signature de la présente convention. La collectivité se laisse l'opportunité de modifier ces secteurs d'interventions le cas échéant si le contenu de l'ORT venait à être modifié de façon conséquente.

Le tracé du périmètre ORT doit nécessairement englober le centre-ville de la commune labellisé petites villes de demain mais il peut également englober d'autres quartiers et sites avoisinants dont le développement est destiné à renforcer la centralité du territoire.

Pour Benet, cinq périmètres ont été identifiés :

- 1^{er} périmètre : le centre-bourg. Il s'agit du secteur est le plus ancien de la commune. Il illustre la stratégie de Benet d'appuyer les actions et les investissements sur le centre ancien qui concentre notamment les commerces de proximité et les potentiels de renouvellement urbain. Il s'agit d'un secteur d'intervention multithématique à traiter pour redynamiser le centre-bourg.
- 2nd périmètre : le pôle du Pré-Renaudet : Dans ce périmètre est intégré le l'Ehpad Villa BENETO, le cabinet de médical et le cabinet de kinésithérapeute de la commune. Il s'agit d'un pôle social, multigénérationnel. En effet, ce secteur fait l'objet d'une réhabilitation en vue d'accueillir un nouveau secteur d'habitat inclusif.
- 3^{ème} périmètre : le Moulin du Joug. Un projet vise à créer un village touristique sur cette zone. Elle bénéficie de nombreux atouts en termes de paysage, de liaisons aux centre bourg, d'accessibilité. Ce projet pourrait permettre une réelle attractivité vers le cœur de bourg.
- 4^{ème} périmètre : le complexe sportif. Benet souhaite développer son complexe des sports en créant et confortant des équipements sportifs. De plus, Benet souhaite créer une piscine. Cet équipement est essentiel à l'apprentissage de la natation (notamment pour 1100 les scolaires présents sur la commune). Cet équipement pourra profiter à tout le territoire de Vendée Sèvre Autise.
- 5^{ème} périmètre : l'entrée EST. Cette entrée qui vise à être requalifiée est composé de nombreuses habitations anciennes. Ces bâtisses symboliques de la commune font partie du patrimoine. Il est nécessaire de les protéger.

Ces secteurs regroupent les actions en faveur du développement et de la redynamisation de la commune de Benet. C'est dans cet objectif que sont prévues des opérations conjointes de réaménagement urbain, de rénovation de l'habitat, de mise en valeur des espaces publics, d'attractivité commerciale.

Les secteurs d'intervention sont présentés en **annexe 4** de la présente convention.

4.1 Les actions

Les actions du programme Petites villes de demain sont décrites dans des fiches action. Elles ont vocation à alimenter directement le plan d'action du CRTE du territoire concerné.

L'inscription formelle des actions dans le programme PVD est validée par les instances de gouvernance en s'appuyant sur l'expertise des services déconcentrés de l'Etat, des opérateurs et des services des collectivités territoriales concernées.

Les actions prêtes, validées en comité de projet PVD, sont adressées à chacun des financeurs appelés à se prononcer dans leurs propres instances décisionnelles.

Le préfet peut saisir autant que de besoin la Direction de programme Petites villes de demain de l'ANCT (cf. article 6.3.) pour toute opération nécessitant un éclairage particulier.

Chaque fin d'année, une synthèse financière des contributions obtenues des différents financeurs est présentée en comité de projet, et transmise à la direction de programme Petites villes de demain de l'ANCT.

4.3. Projets en maturation

Des projets, de niveaux de maturité différents peuvent être listés en annexe du plan d'action. Les projets feront l'objet d'un travail spécifique de maturation afin d'être proposés au plan d'action, lors du comité de pilotage ultérieur à la signature, en fonction de leur compatibilité avec les objectifs du contrat, de leur faisabilité, de leur valeur d'exemple et de leur dimension collective ou de leur effet d'entraînement.

L'ensemble des fiches action est présenté en **annexe 5** de la présente convention.

Article 5 – Modalités d'accompagnement en ingénierie

Plusieurs partenaires sont susceptibles de proposer un soutien en ingénierie : les partenaires financiers (l'ANCT, la Banque des territoires, le Cerema, l'Ademe...), services déconcentrés de l'Etat, collectivités territoriales, agences techniques départementales, CAUE, CPIE, Agences d'urbanisme... pour les différentes phases du programme (élaboration du projet de redynamisation, définition et mise en œuvre des projets, participation des habitants, suivi et évaluation du contrat) qu'il conviendra de préciser et de rappeler dans le bilan du contrat. L'activation de cet accompagnement s'effectue selon les modalités de saisines et de contractualisation propres à chaque organisme.

Le soutien au territoire peut passer par un appui spécifique des établissements publics et opérateurs qui pourraient notamment mobiliser des financements pour le montage des projets et les investissements.

Article 6 - Engagements des partenaires

Les partenaires s'engagent à assurer la réalisation des actions inscrites à ce contrat.

6.1. Dispositions générales concernant les financements

Les financeurs s'efforcent d'instruire dans les meilleurs délais les demandes de financement qui leur sont soumises et à

apporter leur appui pour contribuer à la réalisation des actions entrant dans leur champ d'intervention.

Les financements inscrits dans les fiches sont des montants prévisionnels. Ils sont à mobiliser suivant les dispositifs et dispositions propres aux différents partenaires. Les éléments financiers qui y sont inscrits sont fondés sur une première analyse de l'éligibilité des actions proposées aux différentes sources de financement des partenaires, selon les modalités décrites dans les fiches actions, mais ne valent pas accord final.

Les montants de prêt, d'avance ou de subvention, sont indicatifs, sous réserve de : disponibilité des crédits et du déroulement des procédures internes à chaque partenaire, de l'instruction des dossiers, des dispositifs en vigueur à la date du dépôt, de la validation par les instances décisionnaires du partenaire considéré. Les décisions font l'objet de conventions spécifiques établies entre le partenaire et le porteur de projet.

6.2. Le territoire signataire

En signant cette convention, la commune de Benet assume son rôle de centralité au bénéfice de la qualité de vie des habitants de la commune et des territoires alentours, et sa volonté de s'engager résolument dans une trajectoire dynamique et engagée dans la transition écologique.

Benet signataire s'engage à désigner dans ses services un chef de projet PVD responsable de l'animation du programme et de son évaluation.

Benet signataire s'engage à animer le travail en associant les acteurs du territoire et en travaillant étroitement avec les partenaires du contrat (collectivités, entreprises, Etat, établissements publics, habitants, associations...) afin d'initier et de catalyser la dynamique du territoire en faveur du projet de territoire. Le partage des orientations et des actions qui découlent du projet de territoire est organisé localement au moment jugé opportun par la collectivité signataire, en accord avec l'Etat. Ce moment de partage a pour objectif, avant et également après la signature de la convention cadre, d'enrichir les actions, de favoriser la mobilisation autour du programme et l'émergence d'éventuels porteurs de projets.

Le territoire signataire s'engage à mobiliser les moyens, tant humains que financiers, nécessaires au bon déroulement du programme, ainsi qu'à son évaluation.

Le territoire signataire s'engage à la mise en œuvre des actions inscrites au programme, dont il est maître d'ouvrage.

6.3 L'État, les établissements et opérateurs publics

L'Etat s'engage à travers ses services, services déconcentrés et établissements à accompagner l'élaboration et la mise en œuvre du programme, dans une posture de facilitation des projets.

L'appui de l'État porte en particulier sur l'apport d'expertises techniques et juridiques et la mobilisation coordonnée de ses dispositifs de financement au service des projets du programme.

L'État s'engage à optimiser les processus d'instruction administrative et à examiner les possibilités d'expérimentation de procédures nouvelles, ou de simplification de procédures existantes, sur la base de projets précis qui lui seraient présentés dans le cadre du programme.

L'État soutient l'ingénierie des collectivités par le cofinancement via le Fonds National d'Aménagement et de Développement du Territoire (FNADT) de postes de chefs de projet, en complément des crédits apportés par les opérateurs partenaires du programme. Il s'engage à étudier le possible cofinancement des actions inscrites dans le programme, qui seraient éligibles aux dotations et crédits de l'État disponibles.

Le soutien au territoire peut passer par un appui spécifique des établissements publics et opérateurs qui mobiliseront notamment des financements pour le montage des projets et les investissements. Ce soutien permettra de renforcer la capacité d'ingénierie, l'animation du territoire ainsi que les projets eux-mêmes.

En particulier :

- L'ANCT peut accompagner les territoires en conseil et ingénierie, via ses différents programmes d'intervention (France Service, tiers-lieux, ...) et dans ses domaines d'expertise comme par exemple la revitalisation commerciale. L'ANCT soutient également les projets par le pilotage du programme Petites villes de demain, et en particulier du Club ;
- La Caisse des dépôts peut mobiliser la Banque des territoires pour accompagner les acteurs locaux dans leurs projets de développement territorial - conseil et ingénierie, prêts, investissements en fonds propres, services bancaires, consignations et dépôts spécialisés ;
- L'Anah peut apporter un accompagnement aux différentes phases d'une stratégie en matière d'amélioration de l'habitat pour des interventions intégrant les thématiques spécifiques relevant de ses priorités (la lutte contre l'habitat indigne et dégradé, la précarité énergétique, la fragilisation et dégradation des copropriétés, le vieillissement de la population, tant en phase pré-opérationnelle qu'opérationnelle. Cet accompagnement peut être destiné aux propriétaires (occupants ou bailleurs), syndicats de copropriétaires, collectivités ou opérateurs immobiliers ;
- Le Cerema peut apporter un appui pour l'élaboration des projets de territoires et des plans d'action, ainsi que pour la phase de mise en œuvre et d'évaluation et dans ses domaines d'expertise (par exemple, la stratégie foncière et d'aménagement durable, la transition écologique, les mobilités, la revitalisation économique et commerciale) ;
- L'ADEME peut apporter un appui à travers un contrat d'objectifs transversal sur la durée du contrat de transition écologique et intervenir en soutien de certaines opérations du programme.

D'autres établissements publics ou opérateurs de l'État peuvent intervenir : l'Office français pour la biodiversité (OFB), la Banque publique d'investissement (Bpifrance), l'Agence française de développement (AFD), etc.

6.4. Engagements de la Région

La Région en qualité de cheffe de file des politiques de transport, de formation professionnelle, d'aménagement du territoire, de développement économique, de tourisme et d'environnement, apportera son concours aux actions visées par le programme.

Elle s'engage à désigner dans ses services un ou des référent (s) pour participer à la gouvernance du programme ainsi qu'au dispositif de pilotage, de suivi et d'évaluation des actions et projets.

La Région s'engage à soutenir de manière prioritaire les actions et projets du programme compatibles avec ses politiques publiques et cadres d'intervention, sous réserve que les porteurs de projet déposent un dossier complet pour instruction et répondent aux sollicitations de la collectivité pour l'instruction du dossier et éclairer l'exécutif sur la décision à intervenir.

La Région, via ses cadres d'interventions ou les dispositifs européens, pourra apporter un appui financier aux opérations et actions inscrites au programme. Ces opérations devront faire l'objet d'une sollicitation officielle de subvention, avec un dépôt de dossier. L'éligibilité sera instruite et étudiée au regard des dispositifs sollicités en vigueur et des disponibilités financières. La décision fera l'objet d'une délibération de la Commission Permanente de la Région.

6.5. Partenariat avec le Département

La commune de Benet pourra solliciter le département de la Vendée sur des actions et projets du programme qui sont compatibles avec les politiques publiques et cadres d'intervention de celui-ci.

6.6. Mobilisation des citoyens et des acteurs socio-économiques

Il s'agit de renforcer la cohésion territoriale et l'appartenance nécessaires à la dynamique de transformation du territoire en mobilisant, écoutant, faisant participer les habitants et les acteurs socio-économiques à la décision du cap collectif.

La dynamique d'animation du projet vise une communication et une sensibilisation en continu pour permettre aux

acteurs et partenaires de s'associer aux actions de transformation ; une attention particulière sera portée à la facilitation de la mobilisation citoyenne en faveur du projet collectif. Concrètement, la mobilisation des citoyens peut prendre deux types de formes : la participation des publics à l'élaboration de la décision publique d'une part, et les initiatives citoyennes prises et mises en œuvre par les citoyens eux-mêmes d'autre part.

Les entreprises, de par leur impact sur l'environnement et l'emploi, sont des acteurs indispensables au projet de développement écologique et économique du territoire ; leur collaboration peut permettre d'identifier de nouvelles synergies en particulier dans une logique d'économie circulaire.

Les communes souhaitent partager le projet de redynamisation et sa mise en œuvre auprès et avec la population.

Toutefois, le contexte sanitaire a rendu difficile le partage pour le diagnostic. Cependant, la participation citoyenne sera facilitée et intégrée dans la suite de la mise en œuvre du programme. Les élus envisagent des dispositifs de concertation et de co-construction avec les habitants et les acteurs socio-économiques sur certains projets.

Benet disposent d'ores-et-déjà de moyens et supports de communication et de concertation sur lesquels elles pourront s'appuyer. On peut notamment citer les bulletins municipaux, les sites internet, l'application communale, réunion public annuelle, etc.

6.7. Maquette financière

Elle est mise à jour au fil de l'eau et présentée au comité de projet. La maquette financière annuelle (consolidation au 31 décembre) est adressée chaque année en janvier au préfet de département ainsi qu'à la direction de programme PVD de l'ANCT. Pour la première année, la maquette financière annuelle est adressée à la direction de programme PVD de l'ANCT en même temps que la convention cadre.

La maquette financière pluriannuelle figure en **annexe 6** de la présente convention.

Le planning prévisionnel de la mise en place des actions figure en **annexe 7** de la présente convention.

Article 7 – Gouvernance du programme Petites villes de demain

Les collectivités porteuses mettent en place une gouvernance pour assurer la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation du programme, en association étroite avec l'Etat, confirmant (et ajustant si nécessaire) le fonctionnement installé à l'occasion de la convention d'adhésion pour l'élaboration de la stratégie.

7.1. Méthode et instance

Pour assurer l'ordonnancement général du projet, le pilotage efficace des études de diagnostic, la définition de la stratégie et l'élaboration du projet de redynamisation ainsi que la coordination et la réalisation des différentes actions, Benet s'engage à mettre en œuvre l'organisation décrite ci-après :

- La mise en place de relations partenariales renforcées entre les Collectivités bénéficiaires et leurs services ;
- Le suivi du projet par un chef de projet Petites villes de demain, dont le rôle est précisé à l'article 7.2 de la présente Convention ;
- L'intégration des enjeux et des objectifs de transition écologique au projet : développement des mobilités douces, rénovation énergétique des bâtiments, densification urbaine et réduction de la consommation d'espace, qualité de vie ;
- L'association de la population et des acteurs du territoire dans la définition et la mise en œuvre du projet : enquête, démarche participative, communication sur les projets adaptée ;
- La communication des actions à chaque étape du projet via les supports de communication communaux et intercommunaux : bulletins, lettre d'infos, réseaux sociaux, ...

De plus, **les instances de pilotage** au niveau local se décomposent de la manière suivante :

- Un comité technique (équipe-projet)
 - La supervision du chef de projet, il suit la bonne exécution de la convention et de ses avenants ;
 - Il regroupe les différents acteurs techniques du projet (chef de projet, élus, agents, services techniques municipaux et intercommunaux). Ses membres sont en contact permanent afin de garantir la bonne dynamique du Projet. Des réunions de travail peuvent être organisées avec l'ensemble des partenaires concernés par le programme Petites Villes de Demain.
 - Cette équipe s'appuie sur les experts techniques mobilisés au sein des services déconcentrés de l'Etat et des partenaires ;

L'équipe projet peut également compter sur les services de l'Etat et ses opérateurs associés ainsi que sur les partenaires institutionnels composant le comité de projet. Il pourra faire appel à tout autre expert pouvant nourrir le travail du comité.

- Un comité de projet

Il s'agit du comité de pilotage au niveau intercommunal.

La commune signataire et l'EPCI seront représentés chacun par deux élus référents dont le maire et le Président de l'EPCI.

Sont systématiquement invités au comité de projet les représentants de l'exécutif, des services de l'Etat, de la Caisse des dépôts – Banque des territoires, de l'Anah, ainsi que d'autres établissements publics et opérateurs mobilisés en appui du programme Petites villes de demain, et de représentants des collectivités départementales et régionales si elles sont cosignataires. Les Partenaires techniques et locaux y sont invités et représentés selon les besoins sur proposition du Président de l'EPCI ou des maires.

Le Comité valide les orientations et suit l'avancement du projet et réalise le cas échéant les évolutions et mise à jour nécessaire du programme.

Il se réunit de façon formelle a minima de façon semestrielle, mais ses membres sont en contact permanent afin de garantir la bonne dynamique du projet.

Il siègera au moins une fois par an pour :

- Valider l'évaluation annuelle du programme, sur la base des indicateurs de suivi et d'une synthèse financière ;
- Examiner l'avancement et la programmation des actions, y compris financièrement (actualisation du plan de financement) ;
- Étudier et arrêter les demandes d'évolution du programme en termes d'orientations et d'actions (inclusion, adaptation, abandon...);
- Décider d'éventuelles mesures rectificatives.

7.2. Chef de projet

Le chef de projet PVD désigné alimente le comité de pilotage et en particulier :

- Veille en détail au bon déroulement des actions prévues au programme, vérifie l'avancement des dossiers, analyse les éventuelles situations de blocage pour proposer des mesures visant à permettre l'avancement des projets ;
- Établit le tableau de suivi de l'exécution ;
- Met en place les outils d'évaluation et analyse les résultats des évaluations ;
- Propose les évolutions des fiches orientations ;
- Propose les évolutions et les propositions d'ajouts de fiches actions.

Article 8 - Suivi et évaluation du programme

Un tableau de bord de suivi du programme est établi, régulièrement renseigné, décrivant l'avancement des orientations et actions (taux de réalisation, mobilisation des moyens et financement, indicateurs...). Il est tenu à jour par le chef de projet PVD. Il est examiné par les services de l'Etat et présenté en synthèse au comité de pilotage. D'autres tableaux de bord partagés, complémentaires, peuvent être établis, en fonction des besoins, et mis à disposition auprès de l'ensemble des parties prenantes.

Le dispositif d'évaluation, articulé sur plusieurs niveaux (intégralité du programme, orientations et actions) avec la définition des indicateurs et la désignation des acteurs en charge de son fonctionnement, fera l'objet de comptes rendus une fois par an devant le comité de pilotage. Il s'intégrera au dispositif national d'évaluation du programme national PVD.

Article 9 - Résultats attendus du programme

Les résultats seront suivis et évalués. Le ou les indicateurs à l'aune desquels ces résultats sont évalués seront choisis en cohérence avec l'objectif recherché lors de la mise en œuvre de l'action.

Chaque action fera l'objet d'une évaluation dont les critères sont mentionnés dans chacune des fiches actions respectives annexées à la présente convention.

Un tableau de suivi reprenant l'ensemble des indicateurs figure en **annexe 8** de la présente convention

Article 10 – Utilisation des logos

Chacune des Parties autorise à titre non exclusif l'autre Partie à utiliser son nom et son logo en respectant la charte graphique afférente telle que figurant en **Annexe 9**, pour toute la durée du Contrat afin de mettre en avant le partenariat entre les Parties, et à le faire figurer de façon parfaitement visible et lisible sur ses supports de communication faisant référence aux actions réalisées dans le cadre de cette convention.

Il est précisé qu'aucun matériel, visuel, création, annonce, message de quelque nature que ce soit faisant référence à l'une des Parties ne pourra être créé, réalisé et/ou diffusé par l'autre Partie sans son consentement écrit préalable.

Chacune des Parties reconnaît (i) qu'elle n'acquiert aucun droit sur la charte graphique de l'autre Partie autre que celui de l'utiliser conformément aux dispositions de la présente clause et (ii) qu'elle n'est pas autorisée à utiliser et / ou exploiter les marques, dénominations sociales, logo et plus généralement tous les droits de propriété intellectuelle afférents aux signes distinctifs à l'autre Partie, de quelque façon que ce soit (notamment pour leur reproduction, communication et / ou adaptation) et pour quelque raison que ce soit (y compris à titre de référence commerciale ou pour sa propre publicité).

Le droit d'utiliser les éléments verbaux/graphiques de chacune des Parties est accordé uniquement pour la durée du Contrat et prendra automatiquement fin, sans qu'aucune formalité ne soit nécessaire, à son terme, qu'elle qu'en soit la raison.

La commune est invitée faire figurer le panneau signalétique Petites villes de demain en entrée de ville.

Chaque opération réalisée doit faire l'objet d'un affichage pendant les travaux :

- identifiant clairement le lien avec le programme Petites villes de demain : logo ANCT/PVD et mention « L'Etat s'engage pour l'avenir des territoires »;
- ainsi que les logos et mentions liés aux modalités d'attribution des subventions et financement propres à chaque Partie.

Article 11 – Entrée en vigueur, durée de la convention et publicité

L'entrée en vigueur du programme est effective à la date de signature du présent contrat, jusqu'à mars 2026.

Au terme de la convention, un bilan sera conduit pour en évaluer les résultats et les impacts.

La présente convention est publiée au recueil des actes administratifs de l'EPCI signataire. Elle est transmise pour information au DDFIP ainsi qu'à l'ANCT. Elle pourra faire l'objet d'une mise en ligne, au niveau local et par l'ANCT.

Article 12 – Evolution et mise à jour du programme

Le programme est évolutif. Le corps de la convention et ses annexes peuvent être modifiés par avenant d'un commun accord entre toutes les parties signataires du programme et après avis du comité de projet. C'est notamment le cas lors d'une évolution de son périmètre ou de l'intitulé des orientations, de leurs objectifs et indicateurs.

Article 13 - Résiliation du programme

D'un commun accord entre les parties signataires du programme et après avis favorable du comité de pilotage, il peut être mis fin à la présente convention.

Article 14 – Traitement des litiges

La présente convention est régie par le droit français.

En cas de contestation, litiges ou autres différends éventuels sur l'interprétation ou l'exécution de la convention, les parties s'efforceront de parvenir à un règlement à l'amiable entre elles.

A défaut, et préalablement à l'engagement de toute action contentieuse et sous réserves des dispositions prises au titre des articles précédents, les parties s'engagent à recourir à la médiation en application des articles L 213-1 du code de la justice administrative du différend qui les oppose et de saisir le président du Tribunal administratif de Nantes à l'effet d'organiser la mission de médiation et de désigner la ou les personnes qui en seront chargées.

En cas d'échec d'une solution amiable, tout litige ou contestation auxquels la présente convention pourrait donner lieu tant sur sa validité que sur son interprétation, son exécution ou sa réalisation, sera soumis aux tribunaux compétents du ressort de la juridiction de Nantes.

Fait en 6 exemplaires,

Le 6 juillet 2022 à Benet,

L'Etat	La Communauté de communes Vendée Sèvre Autise
Représenté par le Préfet de la Vendée	Représentée par le Président,
Monsieur Gérard GAVORY	Monsieur Michel BOSSARD
La commune de Benet	La Région Pays de la Loire
Représentée par le Maire	Représentée par la Président
Monsieur Daniel David	Madame Christelle Morançais
L'Agence National de l'Amélioration de l'Habitat	
Représentée par le Président du conseil Départemental de la Vendée, délégué des aides à la pierre	
Monsieur Alain Leboeuf	

ANNEXES

Sommaire des annexes

ANNEXE 1 – DIAGNOSTIC MULTITHEMATIQUE DE LA COMMUNE DE BENET	4
ANNEXE 2 - CARTOGRAPHIE DE ENJEUX DE BENET	22
ANNEXE 3 – STRATEGIE DE DEVELOPPEMENT ET DE REVITALISATION.....	25
ANNEXE 4 – PERIMETRE D’INTERVENTION DE LA CONVENTION CADRE VALANT ORT.....	28
ANNEXE 5 – PLAN D’ACTION.....	33
Etude de faisabilité sur l’habitat inclusif	34
Amenager le pole sanitaire et social du « pre renaudet » en y integrant des offres d’habitats inclusif.....	36
Urbaniser le village de « plaisance »	39
Rehabiliter et restaurer l’habitat ancien en centre-ville	42
Renover energetiquement des batiments communaux	45
Amenager un ilot de services, commerces, tiers-lieu et habitat.....	49
Faciliter et renforcer l’accessibilite aux equipements et services publics en deployant des outils numeriques.....	51
Ameliorer les liaisons entre le centre et les equipements structurants.....	53
Rehabiliter un batiment en cœur de bourg afin d’accueillir une nouvelle mairie et la maison france services	55
Amenager un espace de coworking.....	58
Maintenir un equilibre commercial entre le centre-bourg et sa peripherie	60
Etude et creation d’une piscine couverte	62
Developper la plaine des sports et un parcours de sante	64
Developper le partenariat avec les services de gendarmerie	66
Compléter les continuités piétonnes et cyclistes sur le territoire.....	68
Developper « les peux » et acces dans le centre-bourg.....	70
Etudier et aménager une plateforme multimodale	72
Etudier une offre de station multi-energie	74
Creer de l’hebergement hotelier et touristique.....	75
Viser une labellisation « village etape » en porte du marais poitevin.....	78
Valoriser les edifices classes et les elements de petit patrimoine	80
Installation d’une micro-folie afin de favoriser la dynamique associative et le rayonnement du transfo et du tiers-lieu	82
Etude et requalification des entrees de villes	85
Etude et requalification de la place du champ de foire	89
Encourager les plantations.....	91

Promouvoir les energies renouvelables	93
Developper une ceinture verte et des zones de non-traitements	95
Soutenir le maraichage biologique et les circuits- courts	97
ANNEXE 6 – MAQUETTE FINANCIERE	99
ANNEXE 7 – CALENDRIER PREVISIONNEL DE LA MISE EN PLACE DES ACTIONS.....	105
ANNEXE 8 - TABLEAU DE SUIVI DES ACTIONS	108
ANNEXE 9- CHARTE GRAPHIQUE	109

**ANNEXE 1 – DIAGNOSTIC MULTITHÉMATIQUE DE LA
COMMUNE DE BENET**

DIAGNOSTIC DE LA COMMUNE DE BENET

Petite ville de demain



LE PROGRAMME PETITES VILLES DE DEMAIN

Aujourd'hui, en France, **98% des communes ont moins de 20 000 habitants** et plus de la moitié des communes françaises comptent moins de 500 habitants. Ces petites communes disposent de **nombreux atouts** sur leurs territoires. On peut citer la qualité de vie, la proximité avec la nature, la capacité à fédérer les acteurs locaux, etc. Cependant, un certain nombre d'entre elles connaissent des **fragilités** par exemple des difficultés d'accès aux services publics, de la vacance commerciale, des logements vétustes, une consommation foncière importante.

38%
de la population française vit autour et au sein des communes qui exercent une fonction de centralité

Dans ce contexte, un dispositif d'État a été mis en place en 2020 pour aider ces communes à améliorer la qualité de vie des habitants et accompagner les transitions en milieu rural : **le programme « Petites Villes de Demain »**.

Piloté par L'Agence Nationale de la Cohésion de Territoire (ANCT), ce programme est à destination des communes de **moins de 20 000 habitants qui exercent un rôle de centralité sur le territoire** (mais qui présente des signes de fragilité). Il a pour objectif de **renforcer les fonctionnalités des petites villes** afin d'améliorer le cadre de vie en milieu rural et de conforter leur rôle structurant, renforcer le maillage du territoire, et leur permettre de faire face aux enjeux nouveaux (démographiques, économiques, écologique ou sociaux actuels et à venir). C'est **donner aux communes rurales les moyens, outils et connaissances pour mettre en œuvre des projets de revitalisation personnalisés**.

« Inventer et expérimenter les solutions de demain »

Il s'agit d'un **programme sur-mesure** qui s'adapte aux territoires et qui ajuste les projets en fonction de leurs propres enjeux, de leurs moyens mobilisables. Ce programme mise sur l'implication citoyenne et l'innovation, tout en donnant les clés aux élus locaux pour consolider leur projet de territoire.

Ce programme d'appui est **élaboré en partenariat** avec les collectivités territoriales, la Banque des Territoires, l'ANAH, les chambres consulaires, et de nombreux autres partenaires publics, associatifs et privés comme par exemple l'Association des petites villes de France, l'Association Sites et Cités remarquables de France, le Cerema, la Fédération nationale des Conseils d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement, la Fédération nationale des agences d'urbanisme, la Fédération des Parcs Naturels Régionaux de France, la CCI France, etc.

Grâce à ce programme « Petites Villes de Demain », les communes et intercommunalités bénéficient **d'un soutien des partenaires** nationaux, régionaux et départementaux afin de concevoir leur projet de territoire et mener des projets de revitalisation :



- Un soutien en **ingénierie** : pour donner aux collectivités les moyens de définir et mettre en œuvre leur projet de territoire, en particulier par le renforcement des équipes (par exemple avec une subvention d'un poste de chef de projet jusqu'à 75%), et l'apport d'expertises externes.



- Des **financements** sur des mesures thématiques ciblées, mobilisées en fonction du projet de territoire et des actions à mettre en place.



- L'accès à un **réseau**, grâce au Club Petites villes de demain, pour favoriser l'innovation, l'échange d'expériences et le partage de bonnes pratiques entre acteurs du programme.

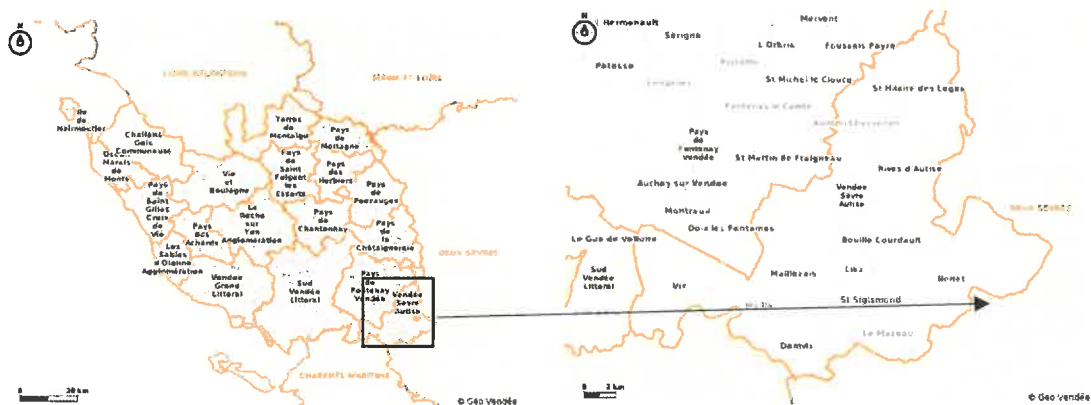
SITUATION TERRITORIALE

Benet est une commune de presque 4000 habitants située en limite sud-est du département de La Vendée, aux portes de la Région Pays de la Loire, entre Niort (10km) et Fontenay-le-Comte (18km). Cette commune de 5000 hectares aussi située dans le périmètre du Parc Naturel régional du Marais Poitevin. Le territoire est donc à la fois marqué par son caractère rural et son fonctionnement multipolarisé avec Niort, Fontenay-le-Comte et, plus faiblement, La Rochelle.



Benet a été retenue dans le cadre du dispositif « Petites Villes de Demain ». En effet, il s'agit d'un pôle relais comme signifié dans le SCoT. C'est une commune qui joue un véritable rôle de centralité sur le territoire dû à son un bassin d'emploi, ses services diversifiés, son patrimoine, sa localisation, son d'attractivité.

Benet fait partie de la Communauté de Communes Vendée Sèvre Autise. Centralité réellement affirmée, elle représente à elle seule 25 % de la population et 26 % des emplois de la Communauté de Communes.



Son territoire étendu résulte de la jonction de 3 communes : Benet, Lesson et Sainte-Christine. La commune s'inscrit à l'interface entre deux entités paysagères majeures :

- La plaine calcaire de Lesson,
- Le marais de Sainte-Christine, Aziré, Nessier.

La commune a une situation privilégiée puisqu'elle est traversée par des infrastructures importantes : la RD 148, voie de liaison Fontenay-le-Comte / Niort, puis, l'autoroute A83 (Nantes / Niort), au nord-ouest.



Évolution de la population

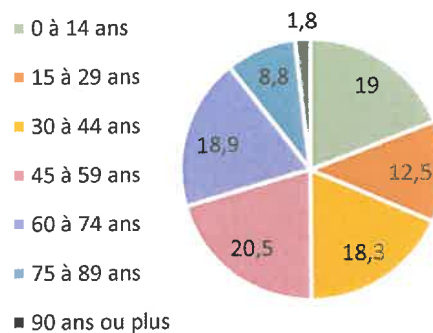
Depuis 1968, la population de Benet n'a cessé d'augmenter. Aujourd'hui, elle compte environ 4000 habitants. Ce développement démographique peut s'expliquer par le desserrement des grandes villes (Niort, La Rochelle) et des villes moyennes (Fontenay-le-Comte) qui bénéficie aux communes situées dans leurs premières voire leurs secondes couronnes. C'est le cas de Benet situé à 10 km de la capitale des Deux-Sèvres. La bonne santé du tissu économique Vendéen participe aussi au développement de la commune. L'amélioration des voies de communication permettent aux ménages d'accéder à plusieurs marchés d'emplois et à leurs diversités.

Cependant, une telle évolution de la commune entraîne de nouveaux besoins auxquels il faut répondre : le développement des espaces ruraux sur les paysages, les besoins en équipements, les besoins en logements, etc.

Une population vieillissante, mais un indice de jeunesse supérieur à la moyenne départementale

Les tranches d'âge sont plutôt équilibrées comme le montre le graphique ci-joint. Cependant, comme sur de nombreux territoires, la commune est marquée par un vieillissement de la population, notamment la classe des 60 à 74 ans qui est passée de 14% en 2012 à presque 19% en 2018. On peut toutefois souligner que l'indice de jeunesse de la commune en 2017 (83,6) est supérieur à celui de la Communauté de Communes (78,8) et du Département (77,2). Ce rapport entre la population âgée de moins de 20 ans et les plus de 60 ans met donc en évidence que ce vieillissement est un peu moins marqué sur la commune qu'à l'échelle intercommunale et départementale.

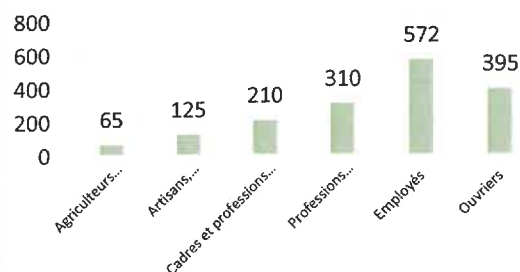
Population par âge



Une population liée aux caractéristiques du marché de l'emploi local

Sur les 1677 actifs ayant un emploi sur la commune, les catégories socioprofessionnelles les plus représentées sont les employés, ouvriers et professions intermédiaires. La population est liée à la périurbanisation de Niort (marché de l'emploi à très forte tonalité tertiaire) et présente ainsi une surreprésentation des catégories sociales correspondant à ces fonctions : employés, professions intermédiaires, cadres et professions intellectuelles supérieures).

Population active de 15 à 64 ans selon la catégorie socioprofessionnelle



Une forte proportion de famille

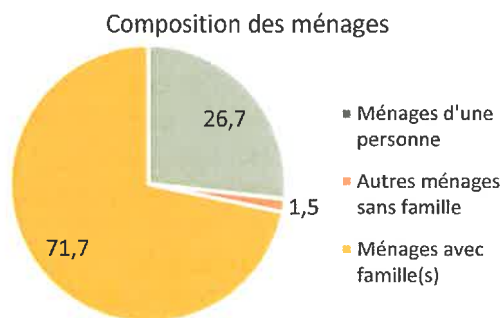
Un territoire familial qui se distingue par une forte proportion de personnes vivant seules. On peut également souligner que ce sont les 65 ans et plus qui représentent la part la plus importante des personnes vivant seules sur la commune, avec une proportion supérieure (49,7%) à celle du Département (44,4%).

La taille des ménages diminue. En effet, aujourd'hui, le nombre moyen d'occupants par résidence principale est de 2,3 personnes. Ce constat général de la baisse du nombre moyen d'occupants par résidence principale est lié à de multiples changements de société : la décohabitation des jeunes, l'augmentation des familles monoparentales (suite aux séparations, aux divorces), et surtout, l'allongement de la durée de la vie.

On peut noter que sur les 71,7% de ménages avec famille :

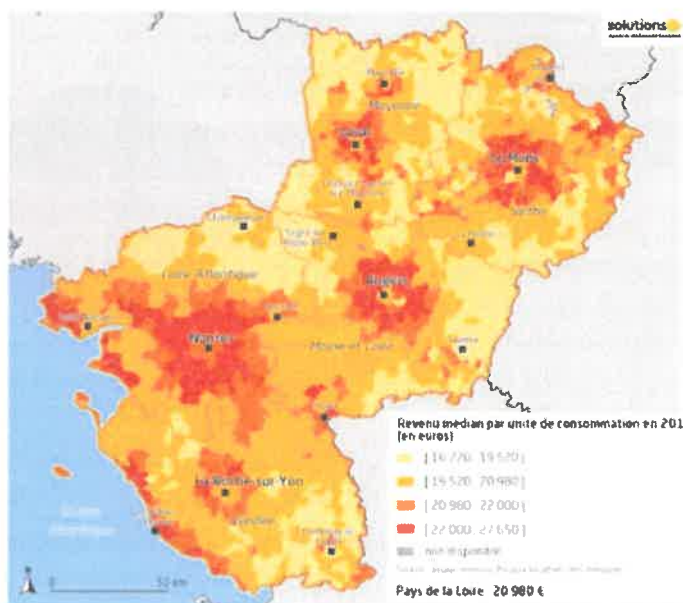
- 33,7% sont des couples sans enfants,
- 31,3% sont des couples avec enfants,
- 6,7% sont des familles monoparentales.

Les familles ont en moyenne 1,2 enfant.



Le Sud-Vendée, une population fragile

Les revenus dans les communes des Pays de la Loire



Source : Insee

Le territoire Sud-Vendée présente néanmoins une plus grande fragilité sociale que le reste du département. Le niveau de vie des ménages est plus faible que sur le reste du département. Les conditions de vie des ménages dépendent en partie de la situation professionnelle de leurs membres. Parmi les personnes âgées de 15 ans ou plus, le territoire compte ainsi davantage d'ouvriers mais moins de cadres et professions intellectuelles supérieures. Le Sud Vendée présente une fragilité sociale. En effet, les 10 % des ménages les plus pauvres du Sud Vendée perçoivent des revenus par unité de consommation (UC) inférieurs à 8 000 euros en 2017.

Cette situation entraîne des enjeux locaux en termes de conditions de vie, en lien avec le tissu économique du Sud Vendée et les conditions d'emploi de ses

habitants (salaires, temps partiels, etc.). La part de la population à bas revenu est ainsi nettement plus élevée en Sud Vendée, comme la part du chômage de longue durée.

On peut alors affirmer que le territoire du sud Vendée est marquée par une population fragile.

Cependant, il semble important de nuancer ce propos. Benet semble se situer au-dessus de la moyenne départementale. En effet, la médiane du revenu disponible par unité de consommation (en euros) à Benet est de 21 530 contre 20 580 sur la Communauté de communes. Aussi, le taux de pauvreté est moins élevé. Il s'élève à 7% contre 11,2% sur VSA et 14,5% en France. La commune compte 49% des ménages fiscaux imposés contre 43% sur la Communauté de communes.

À Benet on observe une hausse du nombre de foyers bénéficiaires de l'Allocation de Logements Familiale et plus haute que la moyenne Vendéenne. 51 personnes sont bénéficiaires du RSA sur la commune en 2018 contre 92 en 2016 (Observatoire de Vendée)

	Benet	Vendée	VSA
Nombre de ménages fiscaux	1 659	299 634	6757
Nombre de personnes dans les ménages fiscaux	3 982	681 034	15849
Médiane du revenu disponible par unité de consommation (en euros)	21 990	21 320	20580
Part des ménages fiscaux imposés (en %)	49	47,4	43.3

ENJEUX

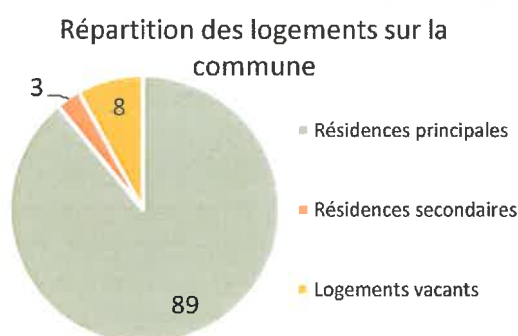
- ✓ Maintenir la progression de la population en assurant l'accueil des nouveaux habitants
- ✓ Une population âgée et vieillissante - Attirer les jeunes ménages pour renouveler la population et maintenir les équipements existants (écoles, clubs de sport, associations culturelles, etc).
- ✓ Gérer et accompagner le vieillissement de la population en termes de logements (personnes âgées en perte d'autonomie) et d'accès aux équipements, services et commerces
- ✓ Des ménages toujours plus nombreux et plus petits - Répondre aux besoins en logements de ces ménages
- ✓ Un contexte économique incertain - Gérer les difficultés de logement liées à la crise économique Soutenir les entreprises locales
- ✓ Un niveau de vie des ménages plus faible que sur le reste du département - Offrir des possibilités de logements locatifs à loyers modérés notamment
- ✓ Une offre de services à la population fragilisée - Maintenir l'offre d'équipements et de services existante, faciliter l'accès aux commerces, équipements et services du territoire, développer l'offre de logement à proximité des principaux pôles d'équipements et de services, développer des logements multigénérationnels avec des espaces communs et de convivialité

AXE 1 : Habitat



La commune de Benet a enregistré des taux de constructions élevés entre 2007 et 2013. La demande de construction revient à la hausse ces dernières années.

Un parc résidentiel marqué par de grands logements individuels



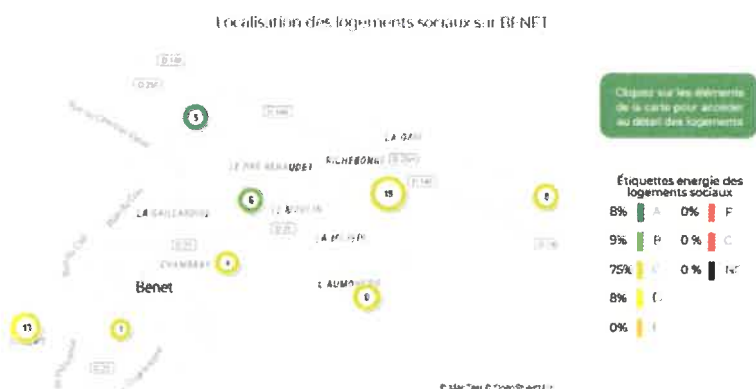
Benet est composée en majorité de maisons (89%) qui sont organisées pour la plupart autour de 4 ou 5 pièces. Les appartements représentent 11% des logements sur la commune. Ils comptent environ 3 pièces.

La commune enregistre un plus grand nombre de propriétaires que de locataires. En effet, sur 3873 habitants (données de 2018), 3150 sont propriétaires, soit 78,5% ; 709 sont locataires soit 20,7% (dont 142 sont locataires d'un logement HLM loué vide : 4,5%) ; et 14 personnes sont logées gratuitement soit 0,6%.

L'offre de locatif est assez peu développée sur la commune. Cependant, on remarque qu'il y a un parcours résidentiel sur la commune (du locatif à l'achat).

Des logements sociaux récents

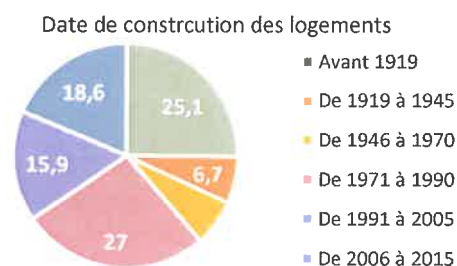
On compte 64 logements sociaux sur la commune en 2019. Comme on peut le voir sur la carte ci-joint, les logements sont plutôt récents puisque leurs étiquettes de consommation sont en majorité « C » à 75%. Le nombre de locataires des logements HLM sur la commune est en évolution passant de 3,4 en 2008 à 4,5 en 2018.



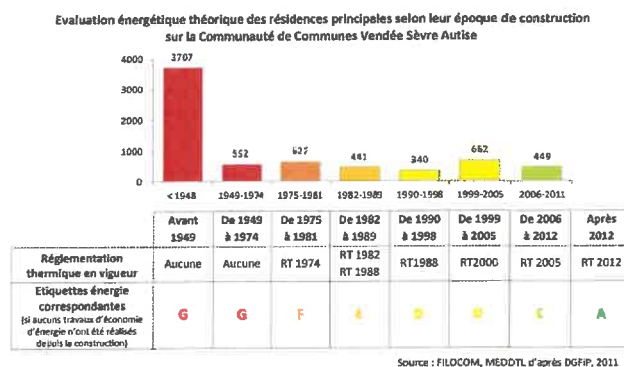
Des logements anciens

On compte 30,8% de logements construits avant 1945 sur la commune. Les logements les plus anciens se situent pour une grande partie d'entre eux dans le centre-bourg. Les logements construits avant 1975 ne sont soumis à aucune réglementation thermique. Si aucun travail d'économie d'énergie n'a été réalisé depuis la construction, les logements disposent alors d'une étiquette énergie « G ».

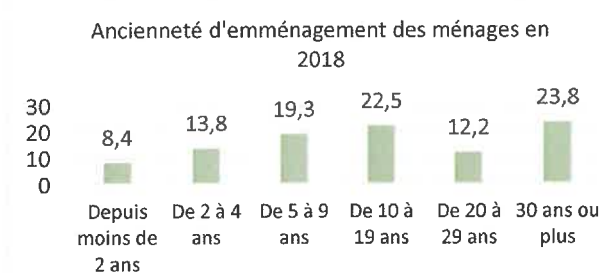
Cette situation concerne particulièrement le territoire du SCoT Sud-Est Vendée, où dans certaines communes les logements construits avant 1975 constituent plus de 50% des parcs de logements.



Les logements les plus anciens ont besoin d'être rénovés. La vétusté du parc de logement est une problématique de la commune. Ce parc ancien soulève des enjeux forts au regard du centre-ville et des populations fragiles. Des questions se posent en termes de rénovation thermique, de mise en accessibilité, d'accompagnement des propriétaires pour la rénovation des logements dégradés.

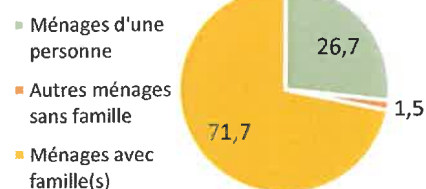


L'ancienneté d'emménagement des ménages



58,5% des ménages habitent sur la commune depuis plus de 10 ans dont 28,8% d'entre eux habitent la commune depuis plus de 30 ans. Ce taux est révélateur du cadre de vie, de la qualité des équipements et services de la commune.

Composition des ménages



L'adéquation offre et demande de logements

- Le type de ménage et le type de logement

On remarque que plus d'un quart de la population vit seule. 44% des personnes de plus de 80 ans affirment vivre seuls. Aussi, près de 75% des ménages sont composés de minimum 2 personnes. De plus, on remarque un constat général de la baisse du nombre moyen d'occupants par résidence principale.

La commune compte 95% de maisons individuelles, majoritairement de grandes habitations (T4). Elle est composée de logements plutôt grands : 60% des résidences principales ont 5 pièces ou plus.

On remarque ces dernières années une grande évolution de la demande de logements locatifs.

Il est nécessaire d'adapter ce parc de logement aux attentes nouvelles des habitants. Ce parc doit être revalorisé pour permettre à tous les ménages d'être logés dans de bonnes conditions, d'accompagner le parcours résidentiel des ménages, d'accueillir du public ciblé (actifs, familles, personnes vivant seules, etc).

- Le revenu des ménages et le prix des logements

	Benet	Vendée	France
Part des ménages fiscaux imposés (%)	49	47,4	43,3%
Médiane du revenu disponible (par unité de consommation)	21530	21320	21120
Taux de pauvreté	7	9,2	14,8%
Prix médian du m2 : des maisons à vendre des appartements à vendre	1742 2007	1936 3491	
Loyer médian du m2 : des maisons des appartements	8,31 10,6	9,29 11,2	
Prix médian du m2 des terrains à vendre	63	93	

Coût de la construction neuve en 2011

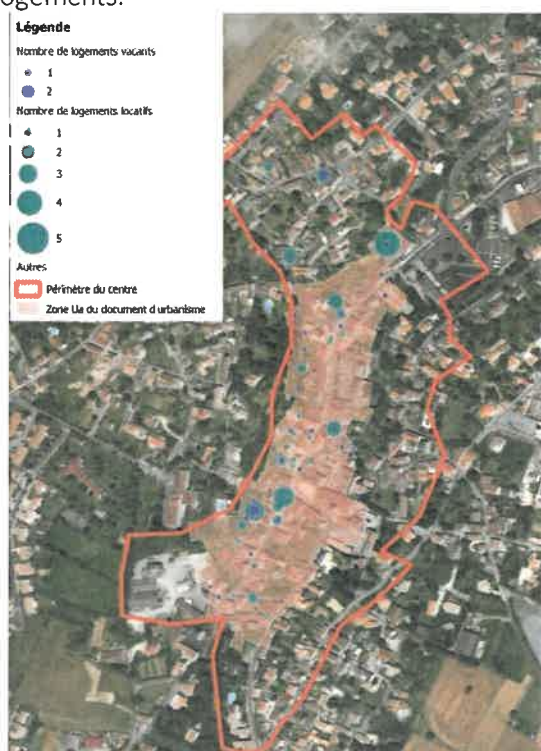
	Coût moyen du terrain	Coût moyen de la maison	Coût global moyen de la construction
CC Vendée Sèvre Autise	32 490 €	127 849 €	146 343 €
Vendée	50 305 €	133 676 €	165 203 €
Pays de la Loire	55 148 €	136 426 €	174 030 €

Source : Indicateurs DREAL PdL / EPTB - 50e5

On peut en conclure que le prix du foncier est intéressant sur la commune. En effet, les taux sont légèrement moins élevés que le département Vendéen. De plus, la médiane du revenu disponible par unité de consommation est plus élevée que le département. Le foncier semble alors accessible aux habitants de la commune.

On peut en conclure que le prix du foncier est intéressant sur la commune. En effet, les taux sont légèrement moins élevés que le département Vendéen. De plus, la médiane du revenu disponible par unité de consommation est plus élevée que le département. Le foncier semble alors accessible aux habitants de la commune.

En 5 ans, 458 logements ont été subventionnés pour de la réhabilitation sur la Communauté de Communes Vendée Sèvre Autise, soit 7% des résidences principales du territoire. 89 logements ont été subventionnés à Benet durant l'OPAH (2009-2014). (35 propriétaires occupants, 6 propriétaires bailleurs, 48 assainissements non collectifs). Le territoire est dans une dynamique politique d'aides aux logements.



Les logements vacants à Benet (ADILE)



Localisation des logements dégradés sur la commune (Etude OPAH « habitat et développement- 2014)

On observe une augmentation des logements vacants entre 2012 et 2017. Le taux s'élève à 8% sur la commune. Les communes rurales Française ont en moyenne un taux de vacance résidentielle moyen de 8,8%

Selon l'étude OPAH réalisée en 2014, la répartition des logements privés potentiellement indignes en 2011 sur la commune était de 63. Ce taux figure parmi les plus faibles du territoire CCVSA.

Il y a deux friches sur la commune de Benet : le quartier Plaisance et le quartier du Pré Renaudet.

Concernant l'occupation des sols de Benet, 4592 hectares de terres agricoles (91%), 412 hectares de territoires artificialisés (8%) et 25 hectares de forêts et milieux semi-naturels (1%).

L'artificialisation des sols ne cesse d'augmenter. On peut notamment le voir sur la carte ci-dessous qui montre l'évolution de l'occupation des sols entre 1960 et 2019 :



Le SCOT affirme la volonté de maîtriser l’artificialisation des sols : « Envisager le développement du territoire en priorisant l’optimisation des enveloppes urbaines existantes et minimiser les extensions urbaines au-delà des enveloppes existantes ».

FORCES	FRAGILITÉS
<p style="text-align: center;">Un cœur de bourg agréable</p> <ul style="list-style-type: none"> • Un centre-ville ancien harmonieux, qualitatif, avec un certain cachet. Proche d’une campagne préservée (Marais Poitevin) défini dans le SCOT comme « socle patrimonial, support d’une qualité de vie spécifique » et « urbanité patrimoniale » • De nombreux appartements et maisons anciennes en plein centre-ville à revaloriser • Prix du foncier intéressant <p style="text-align: center;">Un fort potentiel de réhabilitation en centre ancien</p> <ul style="list-style-type: none"> • Logements plutôt grands : l’opportunité de répondre à l’objectif d’accueil des familles sur le centre-ville ? • 2 Friches sur la commune à réhabiliter • Diversifier l’offre selon le type de population (résidences seniors, mixité sociale, jeunes adultes) • Développer l’attractivité du territoire par la valorisation des richesses naturelles et patrimoniales <p style="text-align: center;">Une politique Vendéenne en faveur des logements</p> <ul style="list-style-type: none"> • A l’échelle intercommunale : l’OPAH • A l’échelle départementale : « Plan Départemental d’Action pour le Logement et l’Hébergement des Personnes Défavorisées de la Vendée », programme d’aides à la rénovation des logements, programme « Habiter Mieux » 	<p style="text-align: center;">Une offre à revaloriser et à diversifier</p> <ul style="list-style-type: none"> • Une nécessaire remise à niveau du parc ancien • Adapter l’offre existante et les besoins repérés : Vieillesse de la population, familles / Beaucoup de grands logements • Très peu d’offres locatives : Les besoins en logements locatifs sont importants : nombreuses demandes dans le public et le privé, notamment du fait du niveau d’équipements et de services dont dispose la commune et de sa proximité avec Niort. <p style="text-align: center;">Des logements vétustes</p> <ul style="list-style-type: none"> • Ancienneté du logement : Précarité énergétique (intérieur comme extérieur), besoin de rénovation ? • Perte de l’attractivité résidentielle en centre-bourg au profit des zones périphériques (logements neufs) <p style="text-align: center;">Des contraintes d’urbanisme marquées</p> <ul style="list-style-type: none"> • Sites classés, monuments historiques, marais, etc.

ENJEUX

- Reconquérir le Parc de logement ancien
 - o Valoriser et entretenir le foncier existant (tant privé que public)
 - o Reconquérir les friches (2 sur la commune)
 - o Rénovation (énergétique) des logements
 - o Encourager et aider les propriétaires à améliorer leur logement ancien.
- Accompagner la diversification de l'offre en logements pour fluidifier les parcours résidentiels
 - o Revitaliser l'habitat en apportant des réponses aux différents âges de la vie
 - o Maintenir une offre foncière abordable
 - o Proposer une offre de locatif : notamment du fait du niveau d'équipements et de services dont dispose la commune et de sa proximité avec Niort
 - o Offrir un logement adapté aux publics spécifiques : Une offre de services à la population fragilisée.
 - o Soutenir les parcours résidentiels
 - o Diversifier l'offre en logement et soutenir l'accession à la propriété dans l'ancien.
- Maitriser l'urbanisation et la consommation foncière

Orientations du PLH

Orientation 1	Orientation 2	Orientation 3
Maintenir et attirer les jeunes ménages : Logement locatif, accession à la propriété	Soutenir l'amélioration des logements existants : Les économies d'énergie et l'environnement, l'insalubrité, l'adaptation des logement	Mieux maitriser le foncier : Suivi de la consommation foncière, requalification du bâti

AXE 2 : Commerce, Équipements et services

Un secteur d'activité et d'emploi

Benet a le statut de "polarité intermédiaire". En effet, la commune concentre plus de 1000 emplois sur son territoire (majorité dans le secteur tertiaire).

Benet a sur son territoire de grandes entreprises :

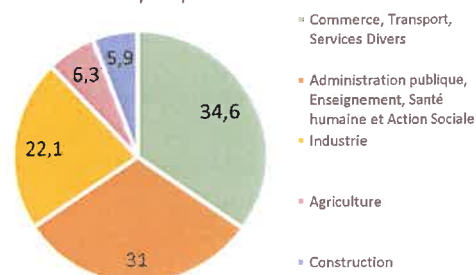
- Fleurette : Construction de véhicules automobiles ayant un effectif de 200 personnes
- Le Groupe SARIA : Unités de méthanisation ayant un effectif de presque 100 personnes.

Des Zones d'Activités sont au nombre de 3 sur la commune :

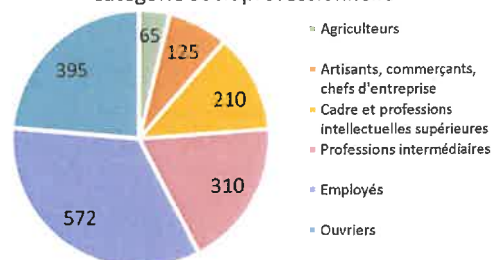
- Les champs francs : 342 528 hectares
- Petite Cambaud : 42 102 hectares
- Moulin du joug : 195 580 hectares

Au vu de ces secteurs d'activités, les catégories socioprofessionnelles les plus représentées sont les employés, ouvriers, et les professions intermédiaires.

Emploi par secteur d'activité

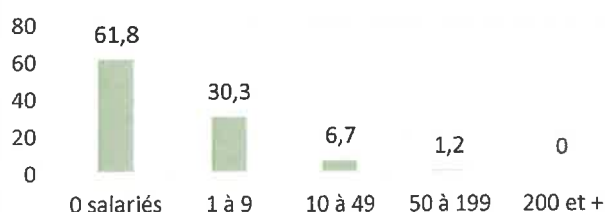


Population active de 15 à 64 ans selon la catégorie socioprofessionnelle



Une évolution des entreprises et des établissements

Répartition des établissements par effectifs en %



La commune compte presque 180 entreprises sur son territoire et 210 établissements. On remarque une évolution des entreprises depuis 2016 (ce qui induit une hausse des créations d'établissements). 25 entreprises ont été créées en 2020 dont 19 en individuelle (majoritairement dans les activités de services, la construction, le commerce de gros, l'administration publique).

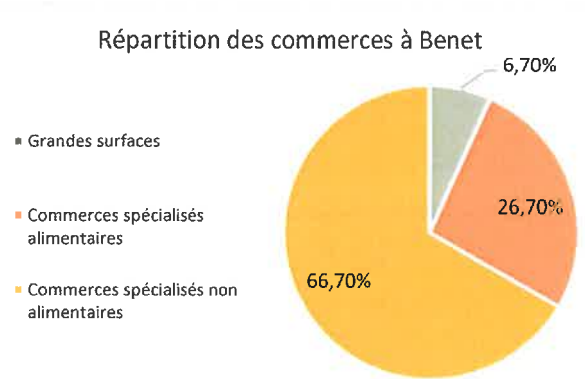
Les entreprises sont surtout des PME. En effet, plus de 90% des entreprises ont moins de 10 salariés. Les petites entreprises n'ont pas toujours besoin de disposer de grands locaux. C'est pourquoi on remarque sur la commune que des artisans, commerçants et professionnels travaillant parmi les habitants et pas nécessairement en Z.A.E.

Une réelle continuité commerciale en centre-bourg

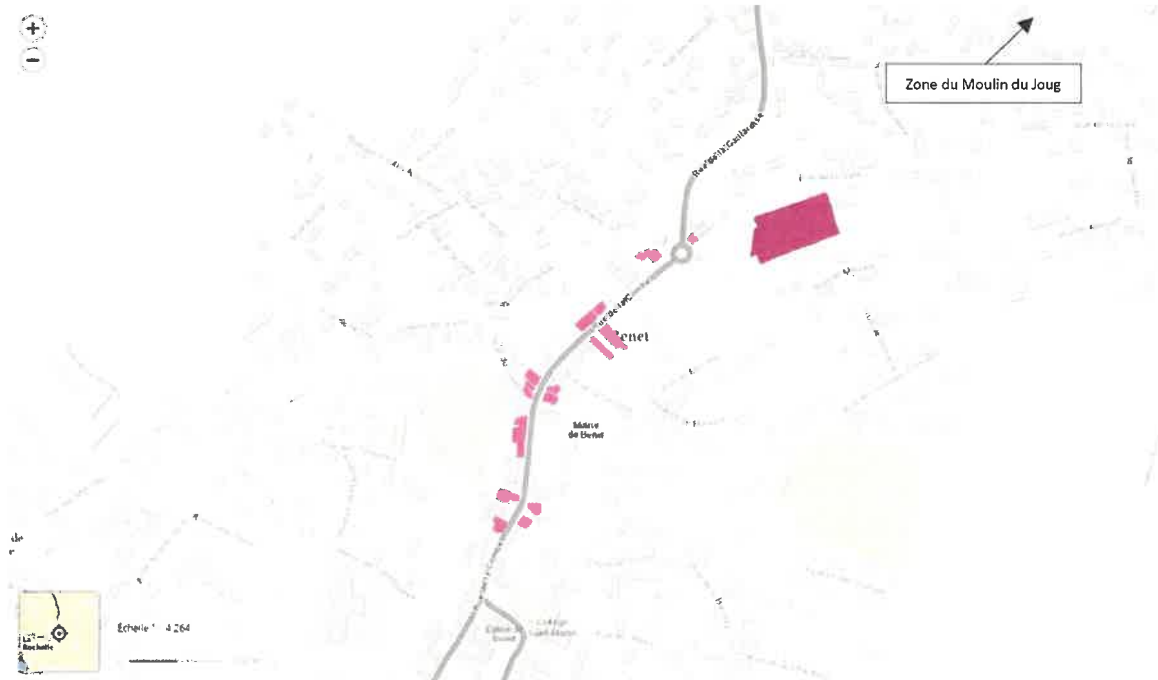
Concernant les commerces en centre-bourg, on peut noter que l'activité est plutôt favorable. Le pôle commercial de Benet est composé d'une quarantaine d'établissements commerciaux et de services. La dynamique commerciale du centre-ville est soutenue par la présence, au sein de ce centre, d'un Intermarché. L'activité commerciale se structure le long de la rue de la Combe et son prolongement vers la rue de la gare.

On retrouve en centre-bourg, une vingtaine de commerces : un boucher/ charcutier, une fleuriste, un PMU, un tabac presse, deux boulangeries, un coiffeur, une cave, une esthéticienne...

Cependant, l'accès au foncier fragilise le développement commercial en centre-ville et complique les successions. De plus, le développement du commerce est de plus en plus difficile dû à l'évolution de celui-ci et notamment le développement du numérique.



Localisation des commerces dans le centre-ville de Benet



On remarque une continuité commerciale le long de la rue de la Combe et rue de la Gare.

La zone d'activités du Moulin du Joug, le long de la RD 148, propose une offre alternative, avec plusieurs activités de services (concessionnaires automobiles, restaurant) et un projet de développement autour d'un village de commerçants. Elle bénéficie des logiques de flux sur cet axe, sans fragiliser le centre-ville. Cet équilibre est à préserver.

La polarité de Benet, incontestable dans une logique de proximité, est évidemment soumise à la concurrence de celles de Niort et de Fontenay sur des fonctions structurantes.

Des projets sont en cours de discussion concernant les commerces en centre-ville :

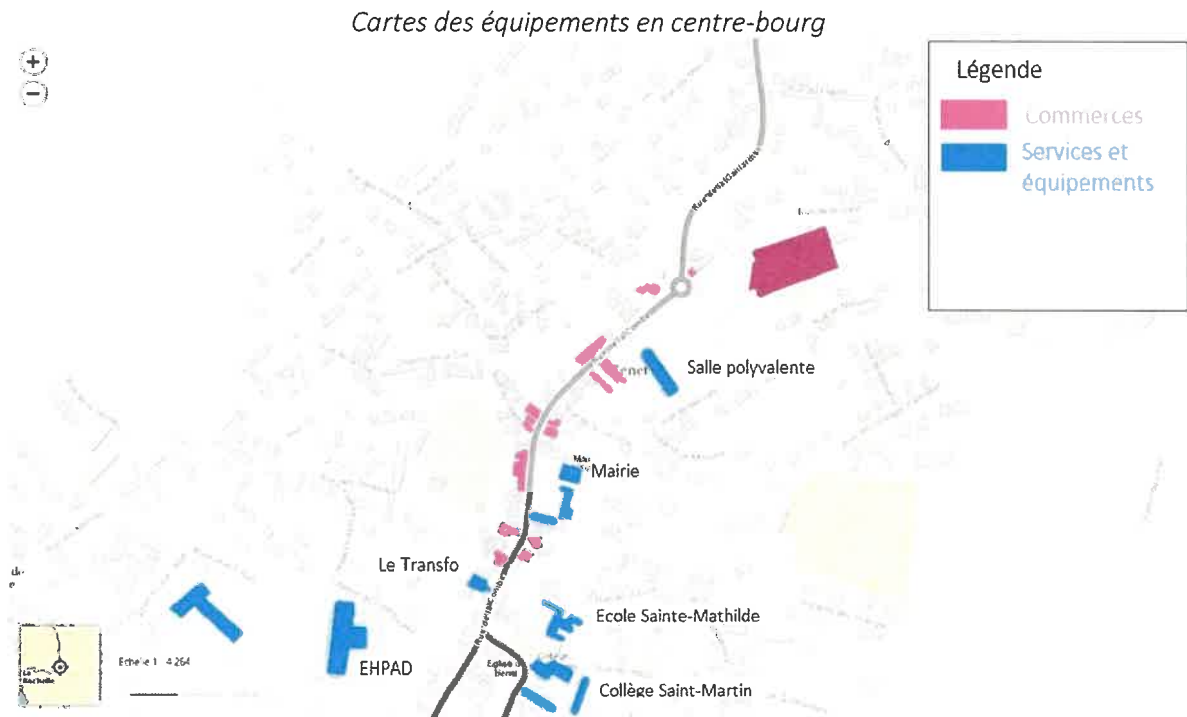
- Un projet de tiers-lieux dans l'ancienne charcuterie "Berthomé" en centre-ville. L'immeuble a été préempté. La commune souhaite développer l'Economie Sociale et Solidaire sur son territoire. C'est pourquoi, cet immeuble pourrait accueillir une friperie, une recyclerie. L'ESS permet de développer les richesses des territoires à travers la création d'activité, d'emploi, de lien social. Elle permet de favoriser l'humain, le collaboratif et le développement local. Ces types de projets sont en accord avec les valeurs de la commune et de ses habitants.
- Un projet d'aménagement de l'amphithéâtre du champ de Foire pour accueillir de nouveaux commerces.

FORCES	FRAGILITÉS
<p>Des commerces et entreprises diversifiés qui animent le territoire</p> <ul style="list-style-type: none"> • Un nombre de commerces satisfaisant au vu de la taille de la commune • Un secteur d'emploi • Entreprises variées en tailles et secteurs d'activités • Une évolution des entreprises et des établissements • Les commerces et les services sont proches des équipements publics (mairie, école, France Services...), et des zones d'habitat. • Hausse de l'offre commerciale (sur toute la commune) <p>Des potentiels de développement</p> <ul style="list-style-type: none"> • Des commerçants dynamiques • Un contexte urbain propice au plaisir d'achat (retour des produits locaux, circuit court etc) • Potentiel de croissance dans le secteur de l'économie verte et de l'économie sociale et solidaire (nouvelles formes de commerce) • Zone du Moulin du Joug 	<p>Une périphérie concurrentielle ?</p> <ul style="list-style-type: none"> • Axe départemental RD 148 • Développement zone du Moulin du Joug. Équilibre à préserver • Maintenir Intermarché en centre-ville <p>Quelques points de vigilances</p> <ul style="list-style-type: none"> • Environnement économique incertain ? • L'accès au foncier fragilise le développement commercial en centre-ville et complique les successions • Des locaux adaptés aux types de commerces ? • Une topographie spécifique qui pose question en termes d'accessibilité et de mise aux normes des commerces • Des entrées des villes qui mettent peu en valeur les services de la commune

ENJEUX

- Maintenir les commerces en centre-ville
 - o Renforcer la concentration et la continuité de l'offre commerciale
 - o Soutenir les commerçants, associations de commerçants
 - o Rendre attractif le centre-ville : Amplifier les actions événementielles pour animer le centre-ville
 - o Assurer les conditions d'accessibilité à l'offre commerciale (stationnement, vélo (signalisation et communication)) et sa modernisation en adéquation avec les attentes des consommateurs (offre locale, numérique)
- Maitriser le développement commercial en périphérie
 - o Trouver un équilibre entre centre-bourg et périphérie : Le secteur du Moulin du Joug devra être envisagé en intégrant les relations, ancrages et complémentarités de fonctions avec le centre urbain de la commune : liaisons, maintien d'activités « urbaines » dans le centre, etc.
 - o Règlement documents d'urbanisme
- Développer une offre adaptée aux nouveaux besoins et moderniser l'image du centre-ville et soutenir les nouvelles formes de commerces
 - o Développement du numérique, nouveau mode de travailler : coworking, tiers-lieux)
 - o Renforcer l'image du centre-ville : communication et signalétique : Améliorer la signalisation du centre-bourg et de ses commerces.

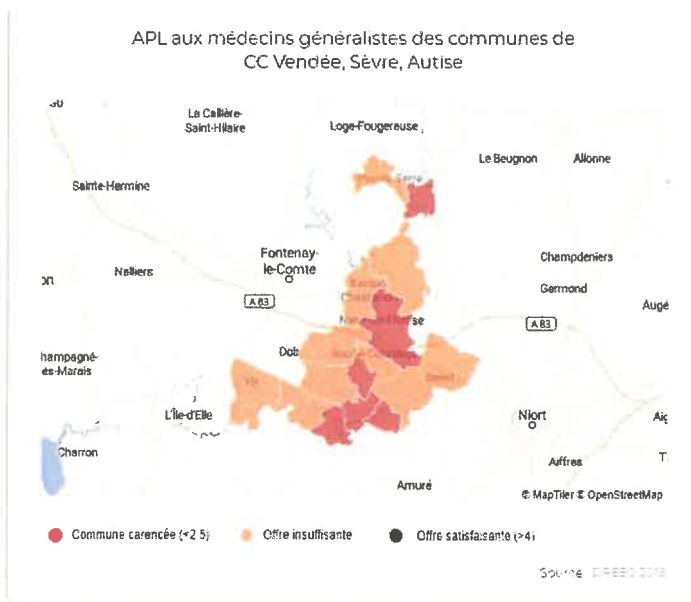
Benet se positionne comme un pôle de proximité en termes de commerces, de services et d'équipements pour le territoire. Comme on peut le voir sur cette carte, la commune possède de nombreux équipements et services en centre-ville.



Une maison France service : Vers un meilleur accès aux services numériques

Benet accueille une Maison France Service qui propose un accompagnement dans l'accès au numérique et la réalisation des démarches administratives. Ce service est un réel atout pour le territoire en termes de développement et d'accès aux services grâce au déploiement du numérique.

Une offre de soins fragiles



Vendée Sèvre Autise se trouve dans un contexte d'offre de soin fragile. Le territoire assiste à une certaine fragilité de l'offre de spécialistes (ex : pédiatrie, psychiatrie) et paramédicales (ex : orthophonie).

À Benet, compte tenu de la structure par âge de la population, les habitants ont accès en moyenne à 2,6 consultations ou visites de médecine générale par an et par habitant. (La moyenne française est de 3,2 et la moyenne PVD est de 3,5). Même si l'offre de santé mériterait d'être développée, la commune est dotée de services de soins tels que : un EHPAD (97 résidents), 2 médecins généralistes, 2 dentistes, 2 infirmiers, 2 kinés.

Les équipements scolaires

La commune accueille deux écoles maternelles, deux écoles primaires et deux collèges pour un total de plus de 1100 enfants scolarisés sur la commune.

Des équipements sportifs d'influence communautaire

On compte sur la commune 21 associations sportives, et une vingtaine de disciplines. Le nombre de licenciés de moins de 18 ans est en baisse passant de 877 inscrits en 2020 contre 710 en 2021. Les équipements et services de la commune sont en bon état.

L'Office Municipal des Sports anime et gère les associations sportives de la commune et joue un rôle de relais entre les associations et la municipalité.

Sur la commune on compte : deux salles omnisports, deux salles de taille plus restreinte, deux terrains de foot enherbés et un terrain stabilisé, un city park, un boulodrome et un terrain de pétanque.

Benet est dans une dynamique où le sport est accessible à tous, autant en collectif qu'en individuel.

C'est aussi pourquoi la commune souhaiterait créer une nouvelle piscine. Le but sera alors de présenter une offre d'équipements sportifs le plus complet possible afin de favoriser l'accès à un plus grand nombre : les scolaires, les sportifs et les associatifs, le grand public. De plus, la natation scolaire est obligatoire et est inscrite au programme d'enseignement de l'élémentaire. La commune de Benet souhaite accompagner et promouvoir la pratique de la natation sur son territoire.

Des équipements sociaux et culturels développés

Des équipements sociaux et services d'aides sont proposés aux habitants de la commune. En effet on y trouve une permanence de la Mission Locale du Sud Vendée, Un centre multi-accueil petite enfance (intercommunal).

Deux grands services participent au dynamisme de la commune :

- Le kiosque : Un centre socio-culturel. C'est un lieu de proximité ouvert à tous où chacun peut proposer, réaliser des projets et être aidé dans différentes démarches personnelles ou professionnelles. Ils organisent par exemple des ateliers (cuisine, art florale, informatique, etc), des activités et des sorties pour les jeunes et les familles (conférence/débat, groupes d'habitants écocitoyens, sortie pêche, etc), des services à but social et solidaire (friperie, transport solidaire, Lessiv& Café).
- Le Transfo : Il s'agit d'un lieu composé d'une bibliothèque et de différentes salles, espace de restauration et un auditorium.

Un vie locale dynamique

70 associations dynamiques qui organisent événements et manifestations sur la commune comme par exemple des gala de danse, des vides grenier, des repas, des rencontres sportives qui permettent d'animer le territoire et de convivialité. On y retrouve des associations sportives mais aussi de loisirs/créativité, (patchwork, travaux manuel, peinture), association de protection du patrimoine, etc.

FORCES	FRAGILITÉS
<p>Des équipements et services diversifiés qui animent le territoire</p> <ul style="list-style-type: none"> • Des équipements pour la jeunesse (Maison Intercommunale de la Petite Enfance, écoles, collèges) • Des services pour la santé (Maison Intercommunale de Santé) • Un centre-ville qui concentre les activités • Des équipements et services qui rayonnent au niveau intercommunal (Transfo, Kiosque) • Des équipements vers le numérique: France Services –La Poste / Conseiller numérique (France Services). Vers un accompagnement dans la mise en place des démarches numériques (dématérialisation). • 70 associations dynamiques <p>Un tissu associatif d'importance</p>	<p>Une population fragile et vieillissante</p> <ul style="list-style-type: none"> • Nécessité de développer l'accès aux services (numérique et accessibilité au sens propre : PMR etc), nécessité de développer des services et équipements à but sociale et solidaire • Un accès difficile au service de santé (Besoin de nouveaux professionnels de santé) <p>Des équipements d'importance afin de répondre aux besoins de la population</p> <ul style="list-style-type: none"> • Nécessite des moyens humains et financiers • Nécessite de les mettre en valeur (dès l'entrée de ville) • Nécessite des locaux adaptés et accessible à tous

ENJEUX

- ✓ Conforter Benet comme pôle structurant du Sud Vendée en termes d'offre de services tout en garantissant les équilibres territoriaux
 - Maintenir et développer une offre de qualité accessible à tous
 - Développer des projets d'économie social et solidaire à travers des structures comme le Kiosque ou de nouveaux équipements
- ✓ Construire un centre-ville inclusif
 - S'adapter aux dynamiques démographiques et ses évolutions (vieillessement de la population) et une offre de services adaptés
 - Vulnérabilité sociale : population fragile. Offrir un cadre de vie qualitatif épanouissant (offre en mobilité, pratiques sportives et de loisirs accessibles), des structures d'accompagnement,
 - Développer l'accès au numérique et l'accompagner / Faciliter la transition numérique

AXE 3 : Mobilité et espace public

Des espaces publics divers et d'intérêts

Les espaces publics, par leurs diversités, constituent un véritable patrimoine. Ils reflètent l'identité de la commune. Benet est caractérisé par des espaces publics variés. On peut notamment citer les places, les placettes, les peux, les ports, etc. Ces espaces à multiples usages sont des indicateurs de la qualité de vie de la commune. Ils peuvent être mis en valeur grâce à leurs usages, les matériaux utilisés, les éléments qui les entourent (éléments de patrimoine, paysage, etc). Il est nécessaire de conserver et de mettre en valeur ces lieux de rencontres indispensables à la qualité de la vie sociale. Cette mise en valeur des espaces publics doit être effectuée de manière harmonieuse (bonne association entre bâti traditionnel et contemporain). Un réseau de sentiers est bien développé sur la commune pour relier le centre-bourg et offre de belles vues sur le paysage comme le chemin de Plaisance.

Benet, une commune bien desservie

Benet est une commune qui est bien desservie et qui offre une bonne accessibilité notamment due à : L'autoroute A83 à proximité puis la RD148 qui traverse la commune (en évitant le centre-ville) L'axe routier reliant Fontenay-le-Comte à Niort (RD148) traverse la commune de Benet et fait office de déviation (« déviation napoléonienne ») en écartant du centre-bourg un flux important de véhicules (moyenne entre 9 et 10 000 véhicules par jour).

Des déplacements plus difficiles dans le centre-ville

La commune connaît des spécificités dues à sa topographie. En effet, Benet est marqué par : un relief marqué puis des rues étroites et fortement fréquentées (Rue de la Combe par exemple). Ces spécificités peuvent avoir des répercussions sur le développement des mobilités douces sur le territoire. Sur la commune, les déplacements doux sont développés partiellement. Certaines rues, certains espaces ne sont pas aménagés pour les déplacements doux. Cela résulte des contraintes du territoire. Il est difficile de développer les voies cyclables et piétonnes sur des voies passantes, des chaussées resserrées, trottoirs étroits : ce sont des espaces non sécurisants.

L'accessibilité à certains équipements peut représenter un frein pour certains publics au vu des pentes sur certains chemins. Le déploiement de déplacements doux (piétons ou cyclables) permettrait l'amélioration du cadre de vie, un accès aux commerces et services, une amélioration des circulations dans le centre bourg ainsi qu'une l'amélioration de la sécurité des différents usagers. La commune souhaite développer son réseau de mobilités douces. Elle a notamment pour projet le réaménagement de la voie ferrée. Benet dispose aussi d'une aire de covoiturage.

Deux projets identifiés :

- La mise en œuvre d'un point multimodalité sur Benet au niveau de l'ancienne gare avec une offre de services complète (covoiturage, parc-relais, stationnements vélos, dépose minute, recharge électrique et mobilier urbain connecté)
- Aire de camping-car – 12 emplacements sur un délaissé de l'ancienne gare (maintenant privée) avec un accès piéton sur la RD148

Le Kiosque (centre socio-culturel de Benet), avec l'appui de relais dans les mairies, a mis en place un transport solidaire sur la commune. De plus, le Kiosque aussi des service grâce au dispositif « K'mobilité ». Le centre propose des activités comme : Un service atelier code de la route et conduite

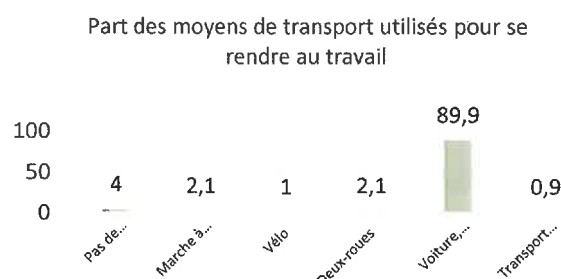
animé par un moniteur auto-école indépendant, un service de covoiturage, un service réparation véhicule dans le cadre du dispositif Mobiliz, un service location de véhicules (voiture, vélo, mobylette).

Une forte utilisation de la voiture

Malgré la présence de certaines offres de transports collectifs, l'usage de l'automobile y est largement prédominant. Le PCAET, en cours d'élaboration, met l'accent sur l'importance de l'impact des transports sur le climat, la pollution de l'air et sur la consommation énergétique à l'échelle du territoire. Sur la commune 94% des ménages possèdent au moins une voiture. La question du stationnement est très importante en centre-ville (On compte actuellement 100 places de stationnements).

Lieu de domicile et lieu de travail

En Vendée, en 2018, 64,9 % des actifs en emploi exercent leur activité en dehors de leur commune de résidence. La Vendée est un département où le nombre de navetteurs a beaucoup augmenté (+ 0,5 % en moyenne chaque année entre 2006 et 2016). La déconnexion de plus en plus fréquente du lieu de travail et du lieu de résidence est favorisée par l'amélioration de voies de communication, mais aussi par la recherche d'un meilleur cadre de vie. Ce phénomène a une incidence directe sur l'étalement urbain et sur l'équipement des ménages en voiture.



Au total sur la commune de Benet, on compte 1685 actifs de 15 ans ou plus ayant un emploi. 1231 d'entre eux (soit 73%) travaillent sur une autre commune que Benet (leur commune de résidence) et 454 travaillent et résident sur la commune (soit 27%).

Sur les 1231 actifs (73%) des actifs qui travaillent en dehors de la commune :

- 638 vont vers Niort (ce qui équivaut à 42% des relations sortantes de la Communauté de communes en direction de la CAN)
- 121 vont vers Fontenay

On peut voir l'importance des liaisons entre Benet et Niort. Plus de la moitié de flux sortants (55%) de la Communauté de communes VSA en direction de la Communauté d'Agglomération Niortaise ont pour origine Benet.

Ce grand nombre de flux montre l'importance d'un travail sur la mobilité et le télétravail afin de réduire le nombre de voitures à usage individuel sur cet axe. Le télétravail se développant, il serait tout à fait envisageable de créer des espaces de travail (coworking) sur la commune afin de réduire ces flux, rompre l'isolement lié à la pandémie, créer des synergies au sein de cet espace à l'organisation flexible.

Au total, 31 % des relations Domicile-Travail sont des relations de proximité, internes à la CCVSA et 22 % sont même intra-communales. (selon l'étude SDD)

Peu d'aménagements existent pour conforter la pratique quotidienne du vélo (sécurisation des itinéraires cyclables, offre de stationnement au niveau des points d'intérêt dans les centres-bourgs).

La distance médiane entre le lieu de travail et le lieu de domicile est de 24 km. Le temps médian entre le lieu de travail et le lieu de domicile est de 15 minutes.

FORCES	FRAGILITÉS
<p>Un territoire facile d'accès et bien desservi</p> <ul style="list-style-type: none"> • Sortie d'autoroute • RD 148 • Des flux Domicile-Travail facilités <p>Des espaces publics divers et d'intérêts</p> <ul style="list-style-type: none"> • Espaces publics d'intérêt historique, urbain/paysager • Sentiers d'intérêts paysagers : peux • Diversité et richesse des espaces publics (ruelles, peux, parc, places et placettes) • Boisement, espace vert en centre-ville <p>Un fort potentiel de développement et de valorisation</p> <ul style="list-style-type: none"> • Des espaces inexploités • Vers de nouveaux usages des espaces publics? • Importance des flux domicile-travail entre Benet et Niort: développement du Co-working? <p>Un politique en faveur de déplacement</p> <ul style="list-style-type: none"> • Schéma directeur des déplacements / mobilisation associative MobiliTerre, Kiosque, Atelier Méca • Pistes cyclables, Voies vertes entre communes et autres territoires 	<p>Des déplacements difficiles en centre-ville</p> <ul style="list-style-type: none"> • Voies étroites : Difficile mise en place du vélo en centre-ville. Rue principale étroite et non sécurisante. Trouver des alternatives pour les déplacements à vélo. • Relief, déclivité • Beaucoup de circulation (Rue de La Combe) <p>Une forte utilisation de la voiture</p> <ul style="list-style-type: none"> • Des entrées de villes dédiées à l'automobile • Des déplacements doux en cours de développement • Des transports collectifs peu développés (la ligne 16 ne passe que 2 fois par jour en centre bourg) <p>Points à améliorer</p> <ul style="list-style-type: none"> • Renforcer les liens intercommunaux • Travailler les entrées de ville (donner envie aux usagers de la RD 148 de venir dans le centre • Manque de transports pour les jeunes

ENJEUX

- ✓ Améliorer et sécuriser les déplacements en centre-ville
 - Sécuriser les espaces : Aménager l'espace urbain pour sécuriser les parcours (RD148)
 - Développer les mobilités douces et encourager ces usages (donner de l'espace aux piétons. Privilégier l'espace piéton autour des commerces et des services. Valoriser les peux).
 - Améliorer l'intermodalité et le cheminement entre les espaces
 - Les peux
 - Lien entre les territoires (Sainte-Christine/ Lesson/ les ports/ autres communes alentours)
- ✓ Apaiser le cœur de ville sans nuire à la commercialité
 - Réorganiser et optimiser le stationnement, réinterroger la place de la voiture
 - Améliorer la visibilité de l'offre de stationnement
 - Travailler les entrées de ville : faciliter, fluidifier, valoriser les accès au centre-ville + Faire en sorte que les gens s'arrêtent à Benet.
- ✓ Assurer l'accessibilité du centre-ville à tous
 - Requalifier les entrées de villes
 - La mise en accessibilité des transports, équipements et services publics
 - Développer/ créer de la lisibilité entre les espaces et entre les territoires : améliorer la lisibilité des zones à dominance piétonne

AXE 4 : Patrimoine, tourisme, culture

Le patrimoine naturel

Trois unités paysagères sont présentes sur le territoire du SCOT sud-est Vendée: une Unité paysagère du Marais Poitevin, Unité paysagère de la Plaine du Bas Poitou, Unité paysagère du Bocage Vendéen. Située à proximité de la polarité Niortaise, la commune de Benet s'inscrit à l'interface entre deux entités paysagères majeures : le grand plateau agricole et le Marais Poitevin, vecteur d'attrait touristique. La commune s'est adaptée à la particularité du relief marqué par un effet de talweg et s'inscrit dans ce fond de vallée. On observe donc sur le territoire une diversité des entités paysagères.

Benet est une commune du Parc Naturel Régional du Marais Poitevin. À ce titre, elle bénéficie de nombreux points de vue, de sites classés et inscrits. Le territoire du PNR accueille aussi de nombreuses espèces : 3 300 espèces animales, 35 habitats d'intérêt européen, un site Natura 2000 de 68 000 ha, une zone humide de reconnaissance internationale pour des oiseaux hivernants et migrateurs, des hectares de vasières, de prés salés, de prairies.

Il existe des mesures de protection qui couvrent le territoire. A travers la maîtrise de l'artificialisation de l'espace, le SCOT réduit le risque d'incidence notable sur cette zone Natura 2000 à travers l'orientation « 2b3- Mettre en valeur les milieux participant aux corridors écologiques » le SCOT préserve les haies et les boisements possédant un intérêt paysager et/ou écologique en tenant compte des activités et des usages

Le patrimoine culturel et architectural

La commune de Benet possède un site inscrit aux Monuments historiques : les fours à chaux et le tunnel puis un monument classé : l'église Sainte Eulalie.

Le four à chaux est inscrit aux Monuments Historiques depuis 1994, il est composé de sa carrière d'origine, d'une bluterie (usine pour broyer éteindre et tamiser avant l'ensachage) et de 3 fours à chaux rassemblés dans un ensemble en pierre de taille. Le transport du charbon et l'expédition de la chaux se faisait grâce à la voie ferrée toute proche. Ce monument a été retenu par la mission Bern en 2018 en relation avec la fondation du patrimoine des pays de Loire.

Des travaux de rénovation et de sécurisation sont commencés depuis janvier 2020, soutenus par la Région Pays de la Loire, le Département de la Vendée et la DRAC de La Roche-sur-Yon.

L'église Sainte Eulalie est quant à elle presque entièrement rénovée. L'église Sainte Eulalie c'est 2 églises en une. En effet sa façade romane était tellement exceptionnelle que les bâtisseurs du XVème siècle ont choisi de la préserver quand ils ont construits une des plus grandes églises gothiques de Vendée.

Benet c'est aussi la découverte de l'histoire du bourg à travers le sentier d'interprétation qui suit les peux qui serpentent sur les 2 versants des collines, le vieux lavoir rénové, les ruines du château et son jardin médiéval et la fresque des enfants artistes du Chevalet.

Depuis 2008 la municipalité fait découvrir les richesses patrimoniales de la commune grâce à des guides bénévoles passionnés.

Benet possède aussi un patrimoine lié à l'eau. Avec de nombreux ports et installations portuaires, le patrimoine de Benet était lié aux échanges commerciaux sur le fleuve (lien entre l'intérieur des terres

et les côtes). Ce patrimoine est alors composé de petits ports, de ponts, constitué d'écluses et de barrages, de digues et de canaux.

FORCES	FRAGILITÉS
<p>-Un patrimoine bâti remarquable propre au territoire</p> <ul style="list-style-type: none"> • Des monuments majeurs • Des éléments en bon état • Un centre-ancien homogène (parcellaire ancien, matériaux, continuité) • Richesse du petit patrimoine autour de l'eau <p>-Un patrimoine naturel vernaculaire</p> <ul style="list-style-type: none"> • Zones ENS, Natura 2000 • Paysages Vendéens : colline, marais, • Espaces publics d'intérêt paysager et historique (certaines zones). • Trame végétale et une biodiversité spécifique <p>-Intérêt croissant pour le patrimoine communal</p> <ul style="list-style-type: none"> • "Attache Vendéenne" • Un territoire calme, nature, campagne ou il fait bon vivre 	<p>-Un patrimoine naturel et culturel menacé</p> <ul style="list-style-type: none"> • Un patrimoine traditionnel banalisé • Petit patrimoine pas mis en valeur • Manque de connaissance des éléments qui nous entoure • Risque de disparition patrimoine naturel : Changement climatique, risque naturel et anthropique • Risque de disparition du patrimoine culturel marqueur de l'identité et de l'histoire de la commune <p>-Un patrimoine pas assez mis en valeur</p> <ul style="list-style-type: none"> • Un patrimoine pas assez mis en valeur (peux, petit patrimoine, etc). • Manque de connaissance et de liens entre les éléments architecturaux • Besoin de protéger les lieux d'histoire: marqueur de l'identité de la commune • Réflexion pour la mise en valeur des entrées de villes pour faire ressentir l'histoire de la commune et la richesse culturelle et naturelle du territoire. <p>-Des contraintes d'aménagements</p> <ul style="list-style-type: none"> • Gestion des pentes (topographie) • Gestion des franges urbaines • Territoire avec des zones protégées donc difficulté d'aménagement (si besoin...)

ENJEUX

- ✓ Mettre en valeur et protéger le patrimoine bâti
 - Une histoire ancienne de la ville à révéler et valoriser (mémoire, intérêt collectif) et un patrimoine propre à la commune à protéger et à mettre en valeur
 - Une morphologie de centre ancien à conserver (intégration des constructions neuves)
 - Reveler/ porter à connaissance les éléments de petit patrimoine (Circuits, parcours)
- ✓ Valoriser le patrimoine naturel
 - Mettre en scène le paysage : Valoriser les points de vue, protéger les différentes entités, préserver la lisibilité du noyau ancien
 - Maitriser le développement urbain en préservant les paysages ruraux : améliorer l'intégration des bâtiments d'activité en entrée de ville et des sièges d'exploitations. + maitriser les projets en renouvellement urbain, les futures extensions urbaines en veillant à l'insertion des aménagements et des constrictions dans la pente.
- ✓ Des espaces publics
 - Trouver de nouveaux usages, créer des lieux de convivialité/ lien social/ Famille
 - Mettre en valeur des espaces inexploités, trouver de nouveaux usages à certains site
 - Améliorer ou valoriser les espaces publics d'intérêt historique urbain et/ou paysager
 - Travailler les entrées de ville. Mettre en avant le lien avec le Marais.

Le tourisme

Une offre de loisirs diversifiée : entre activités, nature et itinérances

Vendée Sèvre Autise est un territoire situé aux portes du Marais Poitevin, proche de grandes destinations touristiques et de la côte Atlantique.

Le territoire propose différents modes d'itinérances : itinérance fluviale, à vélo, pédestre ou encore équestre. Des animations sont réalisées par les collectivités comme les balades estivales les vendredis (230 visiteurs en 2016), des balades spectacles (400 visiteurs en 2016) ainsi que des animations faites par le PNR et diverses associations.

Le territoire regorge d'un patrimoine remarquable sur un territoire rural. On compte 2 Petites Cités de Caractères : Faymoreau et Nieul-sur l'Autise, 1 musée labélisé Musée de France : Centre minier de Faymoreau, 6 sites classés Monument Historique dont les abbayes de Mallezais et de Nieul-sur-l'Autise.

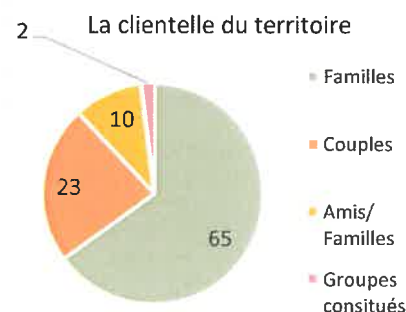
La fréquentation touristique est stable (voire en légère hausse) depuis les 10 dernières années. Actuellement, une part importante des visiteurs du Marais (35% selon l'Office du Tourisme) logent sur la côte et y viennent lorsque la météo est moins clémente ou sur une journée programmée dans leur séjour. Les touristes venant sur le territoire font des déplacements dans un rayon d'environ 80 km autour de leur lieu d'hébergement. Les autres sites visités sont souvent : l'île de Ré, le Puy du Fou et Fouras. Les demandes de balade à vélo pour les touristes déjà sur place ou itinérants augmentent.

Une clientèle majoritairement Française et familiale

Aujourd'hui, la campagne est la 2ème destination touristique en France derrière le littoral. Les touristes cherchent donc les atouts de la campagne lors de leur séjour : le calme, la nature.

Les origines de la clientèle du Sud Vendée est :

- Clientèle française provenant de la région, avec 94% de séjours français, dont 68% en provenance du grand ouest.
- Les visiteurs étrangers (Britanniques, Belges, Néerlandais.
- Une clientèle familiale et excursionniste
- Il s'agit à 39% de clientèles récurrentes s'étant déjà rendues au moins deux fois sur le territoire depuis 2009.
- Une clientèle consommatrice de visites culturelles et patrimoniales : de sites touristiques (55 %), de villes et de villages (53 %), de producteurs locaux (71 %), de restaurants (46 %)



Encore plus fortement qu'à l'échelle de la Vendée, la clientèle du territoire voyage majoritairement en famille (65 %). Les couples représentent 23 % des clientèles. Ils sont moins nombreux qu'à l'échelle Vendéenne mais sont la seconde clientèle principale locale. Viennent ensuite, avec 10 % des personnes interrogées, les « groupes informels » (entre amis ou entre amis et famille). Et enfin les « groupes constitués », qui avec 2 % des personnes interrogées, sont davantage représentés localement qu'aux échelles supras. Le territoire dénombre clairement une plus forte proportion de personnes voyageant avec enfant(s) : 60 %. Parmi ces personnes, 54 % voyageant avec 2 enfants.

Plusieurs constats :

- Une sur représentation de la génération X : 48% (40 à 54 ans).
- Une sous-représentation des membres des générations plus jeunes : « Y » (20 à 39 ans) et « Z » (19 ans et moins).
- Et une représentation presque équivalente à la moyenne départementale des générations plus âgées : les « Baby boomers » (55 à 74 ans) et les « Silencieux » (+ de 75 ans).

Un territoire marqué par un manque d'hébergement touristique

Sur le territoire on compte une offre d'hébergement limitée, tant en capacité qu'en qualité. Il n'y a plus d'hôtellerie dans un contexte complexe en milieu rural. Les campings sont dans l'ensemble peu qualifiés et de petite capacité à contrario des attentes du marché. L'offre en restauration est aussi peu développée sur le territoire.

Le Schéma Départemental de Développement Touristique 2017-2021 fixe dans son axe stratégique n°5 l'objectif de « Favoriser la montée en gamme des hébergements marchands de la Vendée ».

FORCES	FRAGILITÉS
<p>-Une localisation idéale</p> <ul style="list-style-type: none">• Bonne accessibilité routière• À la croisée de grandes destinations touristiques (Futuroscope, Puy du Fou, côte Atlantique)• Effort de préservation du Marais poitevin site classé / Grand site de France• Le Marais Poitevin porteur d'une identité forte, une marque Vendée de forte notoriété <p>-Une offre touristique diversifiée</p> <ul style="list-style-type: none">• Une offre touristique diversifiée (nature, itinérances, patrimoine) de qualité. Grand Site de France, Musée de France, Petites Cités de caractère, Abbayes du Sud Vendée• Le Marais Poitevin offrant un cadre exceptionnel propice aux itinérances douces <p>-Un profil de visiteurs récurrent</p> <ul style="list-style-type: none">• Offre de qualité : Des valeurs qui correspondent aux tendances des attentes des consommateurs (authenticité, terroir, nature...)• Des couples et des familles attirés par la dimension nature (mystérieuse) et tranquillité	<p>-Une offre hôtelière à développer</p> <ul style="list-style-type: none">• Une clientèle principale d'excursionnistes : Peu de touristes en long séjour• Peu d'offre de restaurants• Peu d'offre d'hébergements diversifiés <p>-Un manque de communication sur les atouts de la commune et du territoire</p> <ul style="list-style-type: none">• Communication, marketing territorial, numérique, signalétique, entrée de ville• Une mise en réseau de l'offre touristique insuffisante avec les territoires voisins

ENJEUX

- ✓ Des retombées pour le territoire
 - Retombées économiques et sociales : L'économie et les emplois générés ne se limitent pas au seul secteur de l'hébergement et de la restauration : impact aussi les commerces et services ainsi que l'ensemble de la production : l'agriculture, l'industrie, le secteur du bâtiment et des travaux publics.
 - Retombées culturelles : Partage de cultures et ouverture sur le monde
- ✓ Amélioration du cadre de vie : La création de services, loisirs et les aménagements profitent aussi à la population (ex : aménagement et qualification des espaces urbains, transport, loisirs, itinérances, entretien du patrimoine, animations culturelles, etc.)
- ✓ Accélération de l'attractivité en termes d'image :
 - Le tourisme permet au territoire d'apparaître sur la carte et d'exister dans l'imaginaire collectif.
 - Il renvoie une image positive qui constitue un accélérateur pour les autres dimensions de l'attractivité : économique, résidentielle, etc.
- ✓ Nécessiter de développer l'offre d'hébergement, d'accueil des touristes

AXE 5 : Environnement et commune durable

En faveur de l'environnement, Le SCOT prévoit notamment de :

- Préserver la ressource en eau aussi bien d'un point de vue qualitatif que quantitative. (Tension entre les différents usages agricoles, industriels et domestiques de l'eau ainsi que vis-à-vis de la préservation du marais Poitevin).
- Réduire de la production des déchets Amélioration de la valorisation des déchets
- Valoriser le rôle des haies bocagères dans la gestion des risques naturels
- Renforcer l'autonomie énergétique du territoire en développant les énergies renouvelables
- Accompagner la rénovation énergétique des bâtiments
- Prévenir l'exposition aux risques naturels et industriels
- Diminuer les pollutions et les nuisances
- Encourager la gestion environnementale des espaces économiques

L'environnement est un aspect important sur la commune de Benet. L'environnement est un aspect important sur la commune de Benet. En effet, la commune dispose de 3 parcs éoliens composés chacun de 5 éoliennes. Leur puissance totale est de 38,5 KW (2 parcs éoliens Wolkwind et un parc Vendée Energie).

La commune dispose aussi d'un méthaniseur Bionerval (pour les déchets de restauration et d'industrie agro-alimentaire) d'une puissance de kW qui produit de l'électricité par cogénération puis d'un autre méthaniseur Agricole Methagaz qui produit 80 m³/h du biogaz injecté dans le réseau.

Les 3 parcs éoliens ainsi que les deux méthaniseurs participent grandement à la couverture énergétique du territoire de CCVSA déjà à 50% renouvelable zéro carbone.

Ils apportent une valorisation fiscale de plus de 200 000 euros/ an à la communauté de communes Vendée Sèvre Autise.

La Communauté de Communes a fait le choix de s'engager dans la réalisation d'un PCAET qui a fait l'objet d'une approbation du Conseil de Communauté en avril 2021.

L'intercommunalité, à travers son plan de relance, est dans une optique de réduction des consommations énergétiques et renforcer l'autonomie énergétique du territoire

Orientations	Objectifs à l'horizon 2050
<ul style="list-style-type: none">- Devenir un territoire à énergie positive- Limiter le changement climatique- Lutter contre la pollution de l'air- Favoriser une économie durable, locale et circulaire- S'adapter au changement climatique- Communiquer et promouvoir les initiatives	<ul style="list-style-type: none">-Diviser par 2 les consommations énergétiques-Multiplier par 2 la production d'énergie renouvelable-Diviser par 2,3 les émissions de Gaz à Effet de Serre (GES)-Multiplier par 5 la captation carbone-Réduire fortement les polluants atmosphériques suivants : dioxyde de soufre et oxyde d'azote

Les 6 orientations stratégiques du PCAET sont déclinées en 22 actions opérationnelles.

Parmi ces actions, on retrouve par exemple :

- Le renforcement de la rénovation énergétique de l'habitat
- Le développement des mobilités actives
- Le projet de PILE (Priorisation des Investissements Liés à l'Energie) qui vise à réduire la consommation énergétique du patrimoine public
- La création d'une structure intercommunale de production d'énergie renouvelable

Vers une gestion raisonnée et harmonieuse des espaces pour une meilleure qualité de vie, créatrice de lien social

La Communauté de Communes de Vendée Sèvre Autise, à travers son Contrat de Relance et de Transition Ecologique, vise à faciliter la relance économique, la transition écologique et la cohésion des territoires. Les objectifs et orientations émis dans ce contrat se traduisent à travers les ambitions de la commune de Benet. En effet, le territoire est dans une démarche :

- D'aménagement durable du territoire

La commune souhaite favoriser le développement du territoire dans une vision de sobriété foncière. L'artificialisation des sols, l'imperméabilisation, les déplacements contraints ont un impact sur le territoire d'autant plus qu'il est situé aux portes du Marais Poitevin (et est donc composé d'une faune et flore spécifique, d'une richesse paysagère). L'étalement urbain conduit à modifier les paysages, et a un impact majeur sur les terres agricoles du territoire.

La sobriété foncière permet d'aller vers une plus grande qualité urbaine : réhabilitation et mobilisation des logements vacants, optimisation du foncier, réinvestissement des dents creuses, des friches. Ces leviers sont incontournables pour poursuivre le développement tout en modérant la consommation foncière. Ils permettent d'assurer l'attractivité du territoire en réinvestissant les espaces délaissés.

La commune souhaite aussi travailler sur les entrées des villes. Ce sont des endroits qui délimitent la ville de la campagne, souvent situés en périphérie des bourgs. Ces zones attirent des activités économiques commerciales et industrielles (comme la zone du Moulin du Joug à Benet). Ces franges urbaines concentrent les enjeux d'aménagement urbain actuels : concilier le développement économique, les voies de déplacement et la qualité de vie.

La dimension visuelle est essentielle dans la perception de la qualité de la ville et des entrées de villes. Cependant, il est nécessaire d'y ajouter la dimension sociale, la convivialité, la sécurité, l'environnement sonore, le végétal, l'organisation des déplacements, du stationnement, etc.

Afin de qualifier l'espace, il paraît indispensable de prendre en compte les formes et composantes patrimoniales, l'espace publics et les paysages qui permettront un aménagement harmonieux.

Cet aménagement durable du territoire a aussi pour but de réduire les consommations énergétiques, et d'accompagner l'évolution des mobilités, et notamment le développement des mobilités douces (cyclables ou piétonnes), et les aires de covoiturages.

- Une économie à développer dans sa diversité

Situé au cœur du Marais poitevin, le territoire de Vendée Sèvre Autise est riche d'un patrimoine naturel, historique et culturel à valoriser. L'activité touristique qui en découle, constitue un levier pour le développement local et un enjeu économique majeur.

Le SDOT prévoit 3 axes dans sa stratégie 2019-2023 :

- Construire une destination attractive
- Structurer l'offre et enrichir l'expérience client
- Créer les conditions de l'excellence touristique

Benet souhaite se tourner vers une économie durable, sociale et circulaire.

L'économie sociale et solidaire (ESS) est au cœur des dynamiques de la municipalité ainsi que du Kiosque (centre socio-culturel de Benet). En effet, il s'agit d'une économie qui est d'abord consacrée à l'humain, tout en favorisant le développement local à travers la création de richesse (activité, emploi, lien social).

Cette nouvelle économie allie performance économique durable, impact environnemental, développement de l'emploi, lien social et rayonnement territorial.

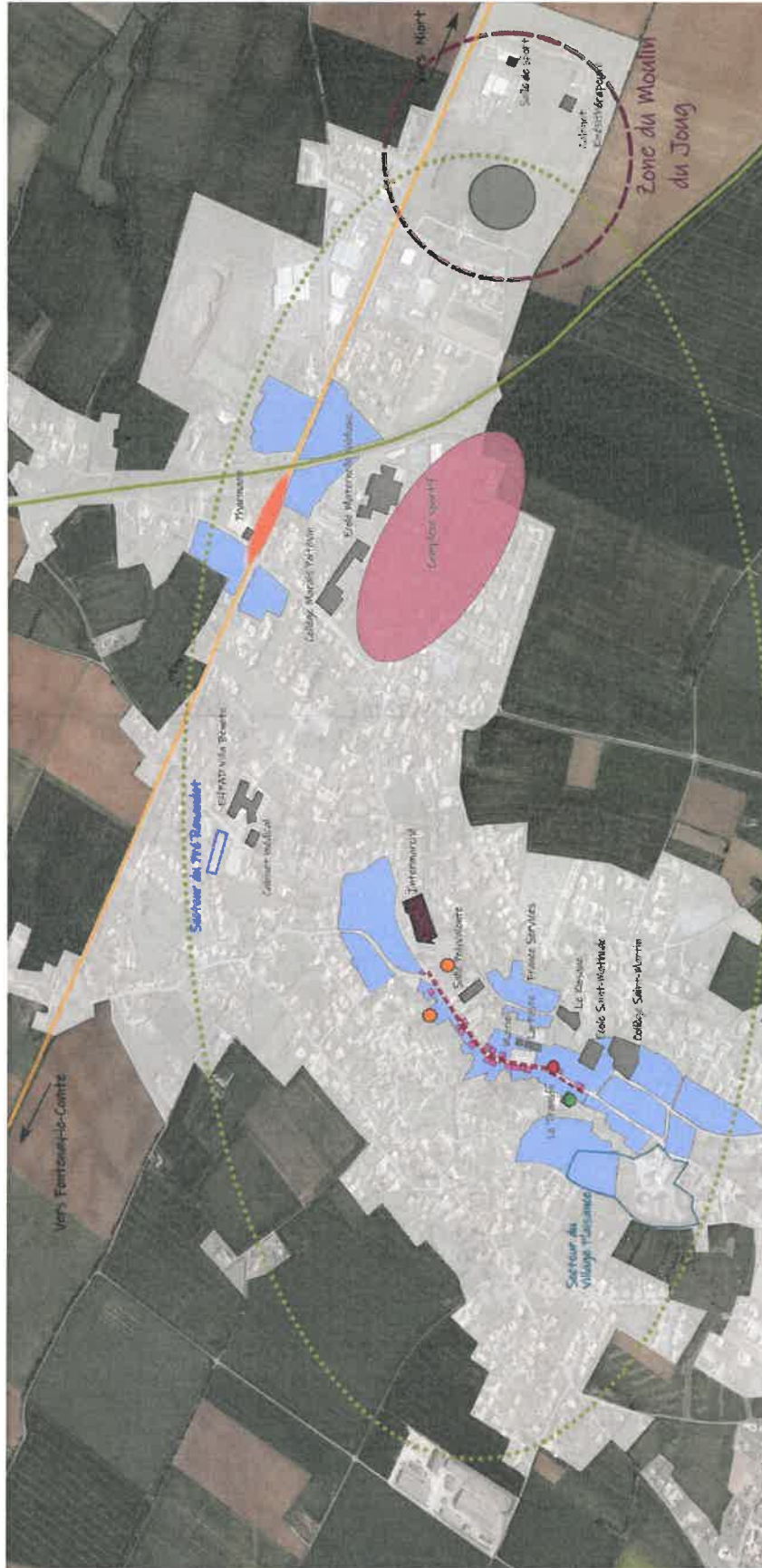
C'est en ce sens que Benet souhaite se développer. Les notions de tiers-lieux et de coworking sont au cœur des nouvelles dynamiques de la commune.

- **Un territoire privilégiant la qualité de vie et le bien être des habitants**

En étant lauréat du dispositif Petites villes de demain, Benet a pour objectif de conforter son rôle de centralité sur le territoire, de se dynamiser et donc d'améliorer le cadre de vie de ses habitants. Cela passe par la mise en valeur patrimoniale, l'accroissement de l'offre commerciale, le développement des pratiques sportives, l'accessibilité aux services de santé, l'accompagnement des parcours résidentielle, ou encore le développement du numérique.

Benet accorde beaucoup d'importance à l'inclusion sociale. Elle souhaite que tous puissent participer à la vie économique, sociale et culturelle de la commune.

ANNEXE 2 - CARTOGRAPHIE DE ENJEUX DE BENET





Tissu résidentiel le plus ancien (avant 1970), nécessitant une attention particulière pour un accompagnement à la rénovation

Site en friche : « Le Pré Renaudet » nécessitent une requalification afin d'y développer une offre d'habitat inclusif

Site en friche : « Le village Plaisance » à réhabiliter et à urbaniser

Continuité commerciale de Benet à soutenir et à développer afin de maintenir l'activité commercial en centre-ville

Intermarché : Locomotive du centre-ville

Zone d'activité du « Moulin du Joug » : Pôle commerciale périphérique dont le développement est à contenir dans une logique de complémentarité avec l'offre du cœur de ville

Cellule commerciale pouvant accueillir un tiers-lieu en centre-ville : l'occasion d'accueillir une nouvelle forme d'activité tout en créant du lien social

Pôle sportif de la commune à développer et à consolider en vue d'accueillir de nouveaux équipements

Route départementale Fontenay- Niort dont les entrées de ville sont à requalifier pour révéler l'identité de la commune tout en anticipant de nouveaux usages

Zone nécessitant des aménagements afin de créer des liaisons douces (notamment le long de l'ancienne voie ferrée) ainsi que vers les villages et communes voisines

Des peux, continuité piétonnes et cyclistes à renforcer, afin d'être mis en valeur et faciliter les déplacements doux dans le centre-bourg

Secteur à aménager dans le but de développer une interface multimodale

Espaces publics à requalifier et réaménager afin d'améliorer le cadre de vie des habitants et créer du lien social

Zone de création d'un village touristique qui permettrait de diversifier les vecteurs de promotion touristique afin de renforcer l'attrait du territoire et le Marais Poitevin

Développer l'accès à la culture dans les territoires ruraux : Vers la création d'une Micro-Folie en cœur de ville

Habitat



Commerce
Equipement
Service



Mobilité
Espace public



Culture
Tourisme
Patrimoine



ANNEXE 3 – STRATEGIE DE DEVELOPPEMENT ET DE REVITALISATION



Benet, Petite Ville de Demain

STRATEGIE DE DEVELOPPEMENT ET DE REVITALISATION

Sur la base du diagnostic, il convient de déterminer un projet partagé et cohérent du territoire au regard de ses priorités, avec une approche transversale et intégratrice des enjeux. Le projet territorial pourra évoluer et être complété en adéquation avec le projet territorial de l'intercommunalité.

De façon transversale, la volonté politique est également de pouvoir mettre en œuvre au sein de chaque action une **dimension énergétique et environnementale** qui permette de contribuer à l'effort collectif en faveur de l'atténuation du dérèglement climatique.

Orientation 1 : Habitat - De la réhabilitation à la restructuration : vers une offre attractive de l'habitat

- ✓ Objectif : Revitaliser l'habitat en apportant des réponses aux différents âges de la vie et ainsi engager la commune dans une démarche « ville amie des aînées »
 - Action 1 : Étude de faisabilité sur l'habitat inclusif
 - Action 2 : Aménager le pôle sanitaire et social du « Pré Renaudet » en y intégrant des offres d'habitats inclusif et une résidence autonomie
- ✓ Objectif : Développer et restaurer l'offre d'habitat public et privé
 - Action 3 : Urbaniser le village de « Plaisance » (réhabilitation de friches)
 - Action 4 : Réhabiliter et restaurer l'habitat ancien en centre-ville
 - Action 5 : Rénover énergétiquement des bâtiments communaux
 - Action 6 : Développer des logements sociaux, d'urgence et pour réfugiés afin de répondre aux besoins du territoire

Orientation 2 : Commerce – équipement – service – Favoriser l'offre commerciale dans le cœur de bourg et déployer une stratégie d'accueil et de maintien d'une offre d'équipements et de services répondant aux besoins des habitants du bassin de vie et en particulier activités en direction des 1100 scolaires et collégiens sur la commune

- ✓ Objectif : Maintenir et consolider l'accueil de nouveaux équipements et services publics
 - Action 7 : Aménager un îlot de services, commerces, tiers-lieu et habitat dans les immeubles situés entre la nouvelle Mairie France Services et la rue de la Cure
 - Action 8 : Faciliter et renforcer l'accessibilité aux équipements et services publics en déployant des outils numériques
 - Action 9 : Améliorer les liaisons entre le centre-bourg et les équipements structurants
 - Action 10 : Réhabiliter un bâtiment en cœur de bourg afin d'accueillir une nouvelle Mairie et la maison France Services
 - Action 11 : Aménager un espace de coworking
- ✓ Objectif : Favoriser un développement économique et commercial équilibré
 - Action 12 : Maintenir un équilibre commercial entre le centre-bourg et sa périphérie et notamment avec la zone du Moulin du Joug (cellules commerciales place du Champ de foire)
- ✓ Objectif : Accompagner et promouvoir la pratique sportive, le sport santé, le sport bien-être
 - Action 13 : Etude et création d'une piscine couverte
 - Action 14 : Développer la plaine des sports et un parcours de santé
- ✓ Objectif : Renforcer la sécurité
 - Action 15 : Développer le partenariat avec les services de gendarmerie

Orientation 3 : Mobilité – Développer l'intermodalité, l'accessibilité et les connexions intra et extra communale

- ✓ Objectif : Développer les modes doux de déplacements et leurs interconnexions et compléter les continuités piétonnes et cyclistes en centre-bourg
 - Action 16 : Compléter les continuités piétonnes et cyclistes sur le territoire
 - Action 17 : Développer « les peux » et accès dans le centre-bourg en construisant une signalétique et en valorisant le jardin Paul David
- ✓ Objectif : Favoriser les solutions alternatives de mobilité
 - Action 18 : Etudier et aménager la faisabilité d'une plateforme multimodale autour du point d'arrêt des cars interrégionaux (aire de covoiturage paysagée et multimodale, auto-partage) sur la route Fontenay le Comte – Niort
 - Action 19 : Etudier une offre de station multi-énergie

Orientation 4 : Culture – Tourisme – Patrimoine – Favoriser et développer la vie culturelle, valoriser les richesses naturelles, paysagères, patrimoniales, du territoire

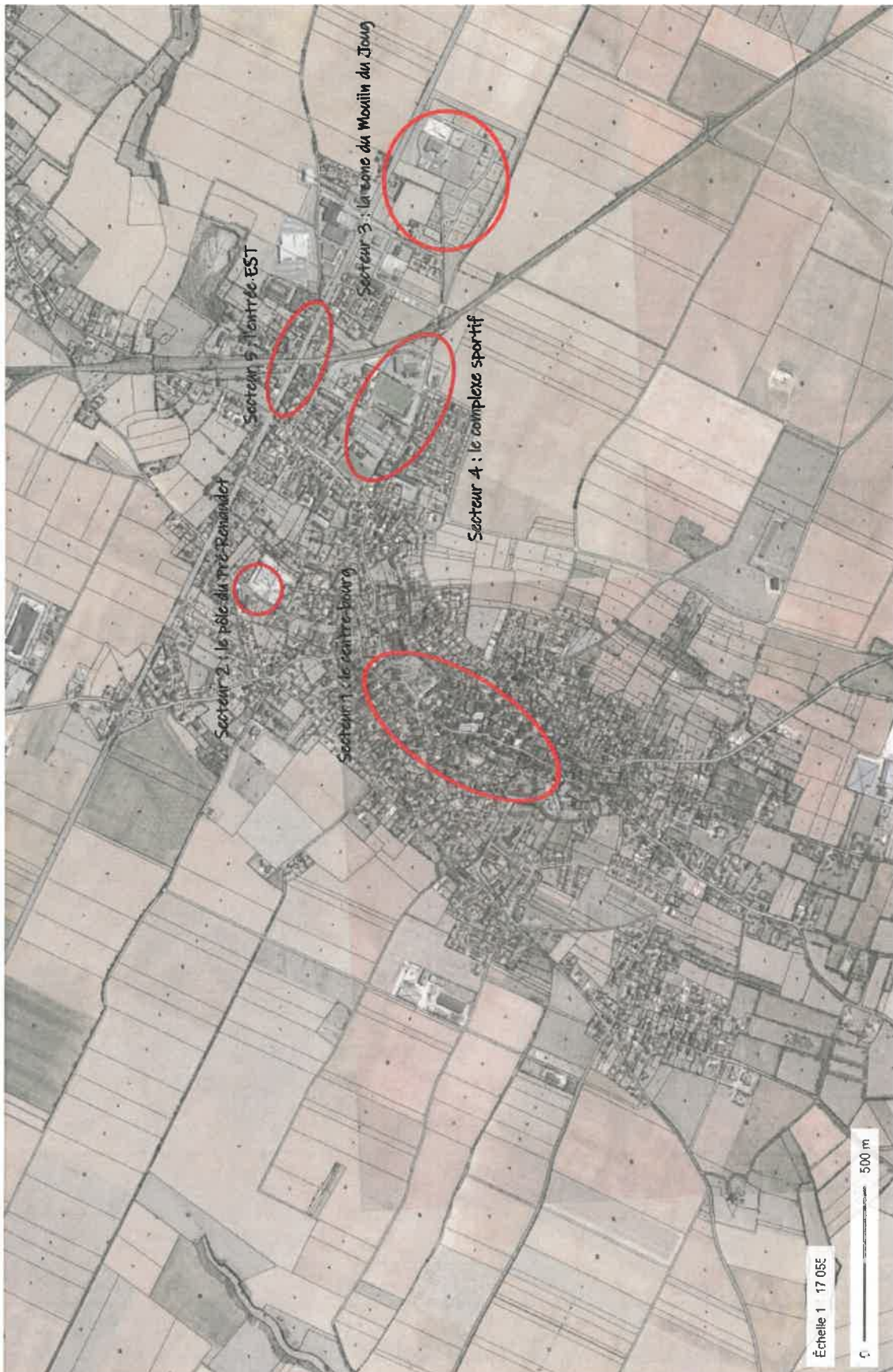
- ✓ Objectif : Diversifier les vecteurs de promotion touristique afin de renforcer l'attrait du territoire et le Marais Poitevin
 - Action 20 : Créer de l'hébergement hôtelier et touristique sur la Zone du Moulin du Joug
 - Action 21 : Viser une labellisation « village étape » en porte du marais poitevin
- ✓ Objectif : Conforter l'identité du territoire en protégeant et mettant en valeur le patrimoine
 - Action 22 : Valoriser les édifices classés et les éléments de petit patrimoine
- ✓ Objectif : Développer l'accès à la culture dans les territoires ruraux
 - Action 23 : Installation d'une micro-folie afin favoriser la dynamique associative et le rayonnement du Transfo et du tiers-lieu

Orientation 5 : Environnement - Cadre de vie – Construire une ville durable et mettre en valeur les formes urbaines pour une plus grande qualité de vie

- ✓ Objectif : Renforcer l'image et l'identité de la commune
 - Action 24 : Etudier et requalifier les entrées de villes
- ✓ Objectif : Permettre la réappropriation des espaces publics du centre-bourg conduisant à la valorisation du cadre de vie et la création de lien social
 - Action 25 : Etudier et aménager le quartier médiéval
 - Action 26 : Etudier et requalifier la place du Champ de foire
- ✓ Objectif : Relever les défis des enjeux climatiques : Favoriser la mise en place d'une ceinture verte afin de dessiner un nouveau paysage d'une ville durable et résiliente
 - Action 27 : Encourager les plantations
 - Action 28 : Promouvoir les énergies renouvelables
 - Action 29 : Développer une ceinture verte et des Zones de Non-Traitements (ZNT)
 - Action 30 : Soutenir le maraichage biologique et les circuits-courts

**ANNEXE 4 – PERIMETRE D’INTERVENTION DE LA
CONVENTION CADRE VALANT ORT**

Vue d'ensemble des différents secteurs d'intervention de Benet



Secteur 1 : le centre-bourg



Secteur 2 : le Pré-Renaudet



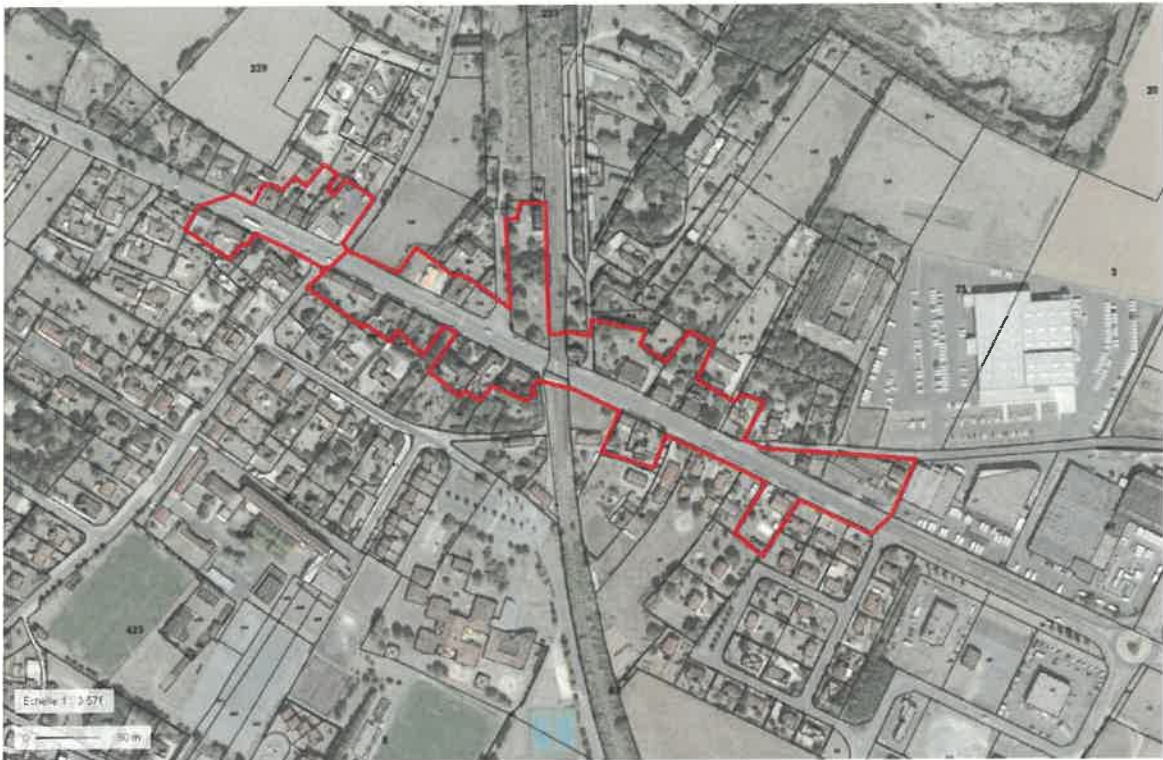
Secteur 3 : la zone du Moulin du Joug



Secteur 4 : le complexe sportif



Secteur 5 : l'entrée EST



ANNEXE 5 – PLAN D’ACTION

FICHE ACTION N° 1

ETUDE DE FAISABILITE SUR L'HABITAT INCLUSIF

Orientation stratégique	Orientation 1 : Habitat - De la réhabilitation à la restructuration : vers une offre attractive de l'habitat
Action nom	Étude de faisabilité sur l'habitat inclusif
Action n°	1
Statut	Validé
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	Commune de Benet
Description de l'action	<p>La commune de Benet est lauréate de l'AMI habitat inclusif. En ce sens, elle bénéficie d'un accompagnement à la carte pour monter son projet de vie sociale et partagé : des habitats inclusifs.</p> <p>Le besoin en ingénierie et accompagnement est donc multiple et transversal et comprend notamment :</p> <p><u>Phase 1</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> -Un accompagnement au cadrage et au montage de projets/opérations (mission intermédiaire) en lien avec l'étude du Conseil Départemental 85 sur la stratégie de développement de l'habitat inclusif -Une expertise financière, juridique et foncière du projet <p><u>Phase 2</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> -Les études de programmation (appui AMO pour le lancement des études de proto aménagement, programmation)
Partenaires	<p>Le bureau d'études Egis a été retenu.</p> <p>L'EPF est aussi partenaire du projet (convention entre la Commune et EPF 85. .</p>
Dépenses prévisionnel/définitif	Le coût de l'étude est de 35 700 euros mais la commune de Benet étant lauréat de l'AMI Habitat inclusif, cette étude est 100% prise en charge.
Plan de financement	
Calendrier	<p>Le début : juin 2022</p> <p>Fin : décembre 2022</p>
Lien autres programmes	Fiche action également inscrite dans le CRTE de Vendée Sèvre Autise AMI Habitat inclusif
Indicateurs de suivi et d'évaluation	<p>Nombre de friches réhabilitées</p> <p>Nombre de logements créés</p> <p>Nombre de structures créatrice de lien social et de mixité générationnelle</p>


Conséquence sur la fonction de centralité	Cette action est inscrite dans le périmètre d'intervention de la convention cadre valant ORT. Cette étude est l'étape n°1 du projet de l'habitat inclusif.
---	--

FICHE ACTION N° 2

AMENAGER LE POLE SANITAIRE ET SOCIAL DU « PRE RENAUDET » EN Y INTEGRANT DES OFFRES D'HABITATS INCLUSIF ET UNE RESIDENCE AUTONOMIE

Orientation stratégique	Orientation 1 : Habitat - De la réhabilitation à la restructuration : vers une offre attractive de l'habitat
Action nom	Aménager le pôle sanitaire et social du « Pré Renaudet » en y intégrant des offres d'habitats inclusif et une résidence autonomie
Action n°	2
Statut	Validé
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	Commune de Benet
Description de l'action	<p>La commune de BENET souhaite répondre à la demande de logements inclusifs apparue depuis l'ouverture en 2020 de l'EHPAD Villa BENETO, 9 lits, géré par le CCAS de BENET.</p> <p>L'EHPAD Villa BENETO remplace l'EHPAD les Hauts de Plaisance qui comportait 30 lits en pavillons adaptés pour des personnes âgées peu dépendantes. Cette offre n'existe plus. La volonté de la commune est de recréer une offre correspondant à cette demande pour personne âgées de plus de 65 ans ou porteuses de handicap désireuses d'échapper à la solitude d'habitats peu adaptés à leur situation et parfois éloignés des services et commerces du centre-ville.</p> <p>Le site du projet est situé en face de l'EHPAD Villa BENETO, de la Maison de Santé Pluridisciplinaire et à proximité des cabinets de kinés. Le prolongement de la liaison douce, « chemin des écoliers » qui passe devant l'EHPAD est prévu vers le centre-bourg.</p> <p>La ville a su maintenir en son centre de nombreux commerces et services : services sociaux et médico-sociaux, commerces de proximité, mobilisation associative avec notamment le centre social « Le Kiosque » labellisé « Fabrique de Territoire, l'accès aux droits avec France Services –La Poste.</p> <p>Sur le plan de l'habitat, les collectivités sont actives avec la mise en œuvre d'OPAH successives. Cependant, il s'agit d'un territoire avec une population vieillissante avec des problématiques d'habitat à résoudre en lien avec ce vieillissement.</p> <p>Le premier enjeu vise à mieux accompagner le vieillissement de la population, en recréant une offre de logements adaptés. La volonté de la commune est de recréer une offre correspondante pour satisfaire les besoins des personnes âgées de plus de 65 ans ou porteuses de handicap désireuses d'échapper à la solitude d'habitats peu adaptés à leur situation et parfois éloignés des services et commerces du centre-ville. La commune et L'EHPAD Villa BENETTO se sont déjà engagés dans la démarche transversale « ville amie des aînés ».</p>


	<p>Le second enjeu du projet est que celui-ci se situe sur un site en friche. La ville dispose actuellement d'une friche occupée par d'anciennes installations appartenant à une coopérative agricole dans le quartier du Pré Renaudet, quartier distant de 600 m du centre-ville. Avec PVD, la Ville de Benet s'est inscrite dans une démarche ORT qui passe notamment par des opérations de requalification de ses friches. Il s'agit de tendre vers une plus grande sobriété foncière avec l'objectif fixé par la loi Climat et résilience de 2021, d'une diminution soutenue du rythme d'artificialisation et de consommation des espaces naturels, agricoles et forestiers d'ici à 2030. La revitalisation de son centre-ville et la requalification de ses friches existantes répondent bien à cet objectif.</p> <p>Les futurs résidents pourront bénéficier de France Services –La Poste et du conseiller numérique. Les nombreuses associations de la commune, dont le centre social « le Kiosque » labellisé fabrique de territoire, sont prêtes à apporter leur concours à l'animation du projet. Une « Halle de quartier » lieu d'animation, conviviale et commerciale et culturelle est intégré dans le projet global. Les liaisons douces vers le centre-bourg seront complétées et prolongées.</p> <p>A terme, le secteur sera susceptible d'accueillir de nouveaux équipements ou services : éventuellement d'autres cabinets de santé, une extension à domicile de l'EHPAD, une antenne de la maison départementale des solidarités et de la famille de Fontenay-le-Comte.</p> <p>Le site à investiguer comprend plusieurs parcelles bâties qui resteront à démolir et/ou dépolluer.</p>
Partenaires	<p>Le projet est mené en collaboration avec la Mairie, le CCAS, l'EHPAD Villa BENETO, l'association ADMR, le Centre-Socio-Culturel, le Kiosque, le Conseil Départemental, l'EPF 85</p> <p>Une convention d'action foncière sur le site du pré Renaudet entre la ville et l'EPF a été établie en vue de réaliser un programme de logements et de conforter le pôle médico-social.</p> <p>L'Établissement Public Foncier de la Vendée a acquis pour le compte de la commune de Benet les parcelles AC443 AC444 AC445 et AC551 pour une superficie totale de 4372 m². Le bâtiment artisanal qui l'occupe actuellement sera détruit et le terrain remis en état.</p> <p>Une étude est en cours du Conseil départemental de la Vendée sur la stratégie de développement de l'habitat inclusif dont la finalité est de prioriser les projets susceptibles d'être financés au regard des besoins à satisfaire, de proposer un cahier des charges à respecter par les porteurs de projets, de prioriser les montages économiquement et socialement les plus aboutis et les plus structurés entre les différents partenaires.</p> <p>La commune a aussi la possibilité de bénéficier de l'aide à la vie partagée (AVP). Il s'agit d'une aide individuelle, versée par le Conseil départemental aux porteurs de projet d'habitats inclusifs conventionnés avec le département, pour financer le projet</p>

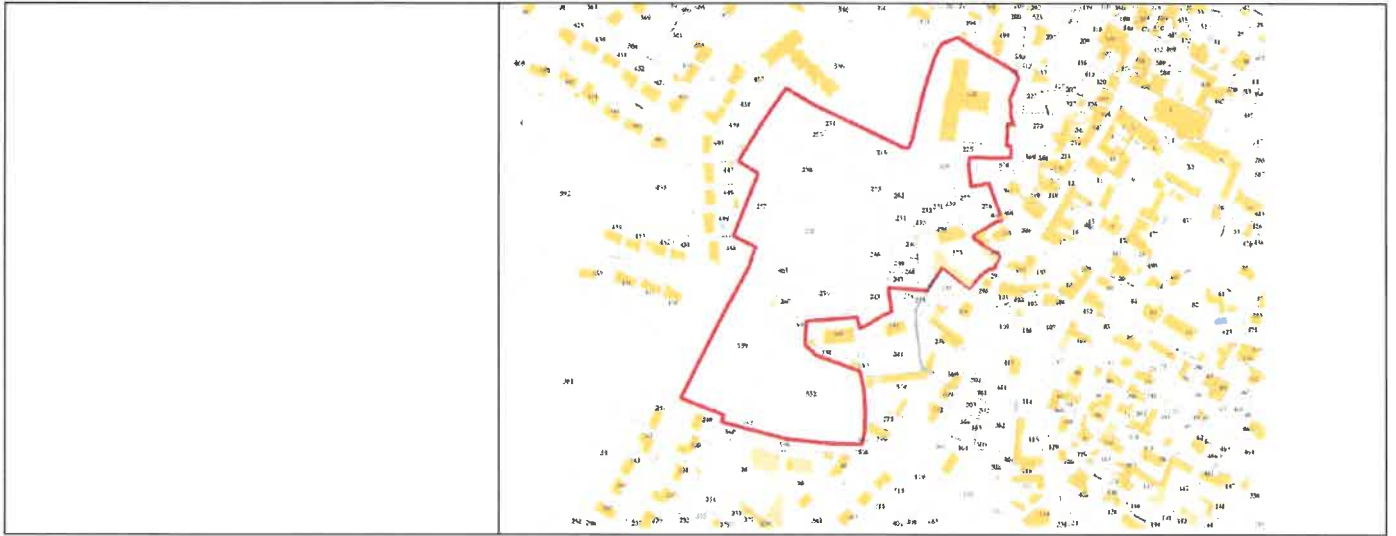
	<p>de vie sociale et partagée des habitants vivant dans un habitat inclusif. Le montant de l'aide varie en fonction du contenu du projet de vie partagée élaboré par ou avec les habitants et de l'intensité de l'aide apportée aux habitants.</p> <p>L'ANCT est aussi partenaire du projet. En effet, Benet étant lauréat de l'AMI habitat inclusif, l'ANCT a proposé une étude de faisabilité du projet.</p> <p>L'ARS est aussi un des partenaires du projet.</p>
Dépenses prévisionnel/définitif	
Plan de financement prévisionnel / définitif	
Calendrier	<p>Début : 2022</p> <p>Fin : 2024</p>
Lien autres programmes et contrats territorialisés	<p>Fiche action également inscrite dans le CRTE de VSA</p> <p>AMI Habitat inclusif</p>
Indicateurs de suivi et d'évaluation	<p>Nombre de logements créés</p> <p>Nombre de friches réhabilitées</p> <p>Nombre de structures créatrice de lien social et de mixité générationnelle</p>
Conséquence sur la fonction de centralité	<p>Le projet se situe dans un secteur d'intervention de la convention cadre valant ORT.</p> <p>Ce projet d'habitat inclusif va contribuer au dynamisme de la commune en :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Offrant des logements adaptés au vieillissement de la population - Réhabilitant une friche - Créant du lien social et des interactions entre les habitants - Développant un pôle médico-social - Contribuant au développement des commerces, équipements et services de la commune - Créant un maillage territorial (développement des mobilités douces, accès aux équipements et services, etc).
Annexes	

FICHE ACTION N° 3

URBANISER LE VILLAGE DE « PLAISANCE »

Orientation stratégique	Orientation 1 : Habitat - De la réhabilitation à la restructuration : vers une offre attractive de l'habitat
Action nom	Urbaniser le village de « Plaisance »
Action n°	3
Statut	En projet, en réflexion
Niveau de priorité	Médian
Maître d'ouvrage	Commune de Benet
Description de l'action	<p>Le quartier « Plaisance » est le quartier de l'ancien EPHAD et d'une usine de parpaings désaffectée de Benet. Ce site est actuellement en friche. Le renouvellement urbain et notamment la reconquête des friches sont des enjeux importants d'autant plus que cette friche est située proche du cœur de bourg de Benet. Les friches urbaines offrent des opportunités économiques, sociales et environnementales pour les collectivités territoriales, en même temps qu'un moyen de protéger les espaces naturels et l'agriculture périurbaine. Elles permettent la redynamisation de quartiers en déshérence, la création de logements proches des centres urbains, le développement de nouveaux services ou lieux culturels, l'aménagement d'espaces verts publics.</p> <p>C'est pourquoi la commune souhaite urbaniser ce village « Plaisance » et créer de nouveaux logements. Le but est de requalifier l'espace dans son ensemble et sous différents aspects (urbain, paysager, architectural).</p>
Partenaires	<p>L'étude urbaine et de faisabilité, sous maîtrise d'ouvrage de l'EPF, a été confiée au groupement d'études « Résonance / 2LM » en avril 2020. Cette étude a consisté, dans un premier temps, à élaborer un diagnostic urbain et paysager à partir d'un périmètre élargi afin d'intégrer l'ensemble des enjeux de ce secteur (structuration du bâti, circulation, stationnement, gestion de l'entrée de ville, connexion avec le centre...). Puis, la réflexion a été recentrée sur le périmètre initial défini par les élus à partir des contraintes techniques connues et de la mutabilité des fonciers. L'étude a ainsi permis de définir différentes hypothèses programmatiques (entre 40 et 70 logements).</p> <p>Les opérations d'aménagement ou de construction qui seront réalisées sur les ensembles fonciers acquis et portés par l'EPF devront s'appuyer</p>

	<p>sur des choix techniques allant dans le sens d'un grand respect de l'environnement, d'une maîtrise des énergies et de qualité architecturale.</p> <p>La commune de Benet a sollicité l'EPF de la Vendée en 2019 afin de l'aider à maîtriser du foncier (environ 21 000 m²) dans le cadre d'un projet de restructuration à proximité du centre ancien. Ce projet devait se faire à partir du site de l'ancien EHPAD « Les Hauts de Plaisance », et à plus long terme, de l'acquisition de terrains situés en contrebas, actuellement occupés par une entreprise de commerce de matériaux de construction. C'est pourquoi, une première convention de veille foncière a été signée le 3 septembre 2019 entre la commune de Benet et l'EPF de la Vendée.</p> <p>Une autre convention a été signée entre la commune de Benet et l'EPF 85 en aout 2021. La commune de Benet et l'EPF de la Vendée ont donc convenu de s'associer pour engager une politique foncière visant à réaliser des programmes de logements, dans les conditions qui permettront d'atteindre les objectifs quantitatifs et qualitatifs de production souhaités par la commune.</p>
Dépenses prévisionnel/définitif	
Plan de financement prévisionnel / définitif	
Calendrier	Fin : 2024
Lien autres programmes et contrats territorialisés	Fiche action également inscrite dans le CRTE de VSA
Indicateurs de suivi et d'évaluation	<p>Nombre de logements créés</p> <p>Nombre de friches réhabilitées</p>
Conséquence sur la fonction de centralité	<p>Ce site s'inscrit dans un périmètre de la convention cadre valant ORT. Il est situé tout près du cœur de bourg de Benet.</p> <p>Ce projet aura pour conséquence de redonner de la vie a un site en friche, créer de nouveaux logements, créer des liaisons et un accès direct vers le centre-bourg.</p>
Annexes	



FICHE ACTION N° 4

REHABILITER ET RESTAURER L'HABITAT ANCIEN EN CENTRE-VILLE

Orientation stratégique	Orientation 1 : Habitat - De la réhabilitation à la restructuration : vers une offre attractive de l'habitat
Action nom	Réhabiliter et restaurer l'habitat ancien en centre-ville
Action n°	4
Statut	Validé
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	Commune de Benet
Description de l'action	<p>A Benet, on compte environ 35% de logements construits avant 1970 sur la commune. Les logements les plus anciens se situent pour une grande partie d'entre eux dans le centre-bourg. Les logements construits avant 1975 ne sont soumis à aucune réglementation thermique. Si aucun travail d'économie d'énergie n'a été réalisé depuis la construction, les logements disposent alors d'une étiquette énergie « G ». Cette situation concerne particulièrement le territoire du SCoT Sud-Est Vendée, où dans certaines communes les logements construits avant 1975 constituent plus de 50% des parcs de logements.</p> <p>Les logements les plus anciens ont besoin d'être rénovés. La vétusté du parc de logement est une problématique des petites communes. Ce parc ancien soulève des enjeux forts au regard du centre-ville et des populations fragiles. Des questions se posent en termes de rénovation thermique, de mise en accessibilité, d'accompagnement des propriétaires pour la rénovation des logements dégradés.</p> <p>Les enjeux majeurs sont d'enrayer les processus de dégradation des cœurs de ville, de préserver l'identité locale en protégeant le patrimoine, lutter contre la précarité énergétique, rendre les centres anciens plus attractifs, rééquilibrer le peuplement, améliorer la mobilité et le stationnement.</p> <p>Depuis 1998, la Communauté de Communes Vendée-Sèvre-Autise met en œuvre des opérations volontaristes en faveur de l'habitat (OPAH, OLAH), en vue de répondre aux évolutions des besoins des habitants en matière de logements. L'optique étant de travailler sur le parc de logements existants, vivier notamment de l'accession à la propriété sur le territoire. La nouvelle Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) a officiellement débuté le 15 février 2020, suite à la signature d'une convention d'OPAH entre le Conseil Départemental de la Vendée</p>

	<p>(déléataire des aides à la pierre sur le département) et la Communauté de Communes Vendée-Sèvre-Autise.</p> <p>Cette opération est conclue pour une période de 3 ans, jusqu'au 14 février 2023, et peut-être reconduite par avenant pour 2 années supplémentaires (jusqu'au 14 février 2025).</p> <p>Le périmètre de l'opération est celui de la Communauté de Communes Vendée-Sèvre-Autise.</p> <p>Cette action importante pour le territoire s'inscrit dans une politique plus globale en matière d'Habitat. En effet, en fin d'année 2016, dans le cadre d'une démarche volontaire, la Communauté de Communes Vendée-Sèvre-Autise s'est donc dotée d'un nouveau PLH. A travers son programme d'actions (2017-2022), il vise à répondre aux orientations suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Maintenir et attirer de jeunes ménages • Soutenir l'amélioration des logements existants • Mieux maîtriser le foncier <p>Ce dispositif permet de soutenir financièrement les propriétaires occupants et les propriétaires bailleurs, d'améliorer les façades et d'effectuer des économies d'énergies.</p> <p>Dans le cadre du dispositif petites villes de demain, Benet pourra bénéficier de nouvelles aides comme le dispositif Denormandie dans l'ancien, des dispositifs d'interventions immobilières et foncières (Aide de l'Anah au profit d'opérateurs publics, para-publics ou privés visant à rénover des immeubles entiers en vue de la vente de logements en accession sociale ou en locatif conventionné (VIR) ou portage locatif conventionné sur 9 ans avant revente (DIIF)).</p>
Partenaires	<p>Le Département de la Vendée en tant que déléataires des aides à la pierre et la communauté de communes (signature d'une convention OPAH)</p> <p>L'Agence National de l'Habitat : La mission de l'Anah est d'améliorer le parc de logements privés existants en accompagnant les collectivités territoriales dans leurs politiques locales de l'habitat et en aidant les ménages à mener des travaux d'amélioration dans leur logement. L'agence intervient ainsi dans le cadre de la rénovation énergétique, du redressement des copropriétés fragiles et en difficulté, de la lutte contre l'habitat indigne, de l'adaptation des logements à la perte d'autonomie.</p>
Dépenses prévisionnel/définitif	
Plan de financement prévisionnel / définitif	
Calendrier	<p>Cette action a été engagé avant que la commune soit labellisée petite ville de demain. Cette action va perdurer sur toute la durée du programme.</p>

Lien autres programmes et contrats territorialisés	Fiche action également inscrite dans le CRTE de VSA En lien avec la convention OPAH du territoire
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Nombre de logements ayant fait l'objet d'une rénovation ou d'une restructuration Nombre de projet visant le bien-être et la qualité de vie des habitants
Conséquence sur la fonction de centralité	Réhabiliter l'habitat ancien c'est : <ul style="list-style-type: none"> • Lutter contre la précarité énergétique • Lutter contre l'habitat indigne • Rendre attractif l'habitat du cœur de bourg • Avoir un effet de levier sur les services, commerces, équipements du centre-ville
Annexes	

FICHE ACTION N° 5

RENOVER ENERGETIQUEMENT DES BATIMENTS COMMUNAUX

Orientation stratégique	Orientation 1 : Habitat - De la réhabilitation à la restructuration : vers une offre attractive de l'habitat
Action nom	Rénover énergétiquement des bâtiments communaux
Action n°	5
Statut	Engagée
Niveau de priorité	Médian
Maître d'ouvrage	Commune de Benet
Description de l'action	<p>L'objectif est de favoriser les économies d'énergie, réduire les émissions de CO2 et encourager le développement des énergies propres.</p> <p>En effet, ces bâtiments publics énergivores, représentent également un coût important, tant en termes financiers qu'en termes d'empreinte carbone sur le territoire.</p> <p>La rénovation énergétique des bâtiments publics intégrée dans un projet global de rénovation permet :</p> <ul style="list-style-type: none"> - de réduire les coûts liés à la consommation d'énergie (chauffage, éclairage...), - de réduire les émissions de gaz à effet de serre, et d'améliorer ainsi la qualité de l'air, - d'améliorer le cadre de vie des usagers <p>A Benet, des bâtiments publics ont déjà fait l'objet de rénovation énergétique :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Le groupe scolaire • Le centre socio-culturel • La nouvelle Mairie • La salle polyvalente <p>La majorité des bâtiments communaux ont déjà fait l'objet de rénovation énergétique. Le but est de pérenniser cette démarche et d'effectuer une veille sur d'autres bâtiments communaux (par exemple sur les locatifs municipaux)</p>
Partenaires	L'Etat (comme partenaires financier) Le Sydev (comme partenaire financier et technique)
Dépenses prévisionnel/définitif	
Plan de financement prévisionnel / définitif	

Calendrier	Cette action a été engagée avant que la commune soit labellisée petite ville de demain. Cette action va perdurer sur toute la durée du programme.
Lien autres programmes et contrats territorialisés	Fiche action également inscrite dans le CRTE de VSA
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Nombre de bâtiments communaux ayant fait l'objet d'une rénovation énergétique Nombre de projet visant le bien-être et la qualité de vie des habitants
Conséquence sur la fonction de centralité	La commune pourra remplir ces objectifs de s'inscrire dans une ville durable, répondre aux objectifs du PCAET : <ul style="list-style-type: none"> • Devenir un territoire à énergie positive • Limiter le changement climatique • Lutter contre la pollution de l'air • Favoriser une économie durable, locale et circulaire • S'adapter au changement climatique • Diviser par 2 les consommations énergétiques (Horizon 2052)
Annexes	

FICHE ACTION N° 6

DEVELOPPER DES LOGEMENTS SOCIAUX, D'URGENCE ET POUR REFUGIES AFIN DE REpondre AUX BESOINS DU TERRITOIRE

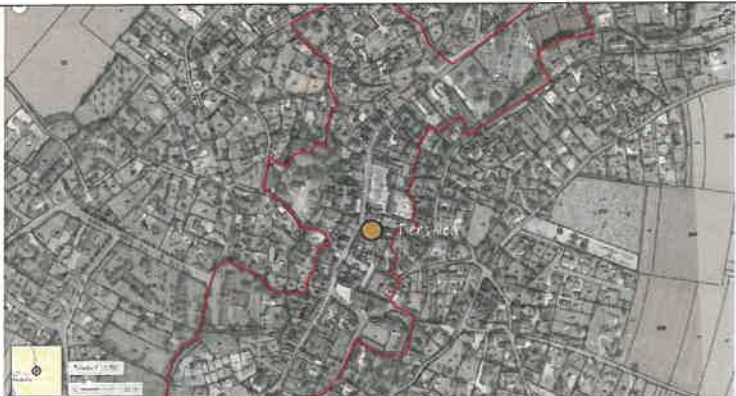
Orientation stratégique	Orientation 1 : Habitat - De la réhabilitation à la restructuration : vers une offre attractive de l'habitat
Action nom	Développer des logements sociaux, d'urgence et pour réfugiés afin de répondre aux besoins du territoire
Action n°	6
Statut	En projet
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	Commune de Benet
Description de l'action	<p>Aujourd'hui, des inégalités ne cessent de se creuser. On observe une réelle différence dans l'accès aux ressources sociales. Cela est dû par exemple aux différences liées à l'emploi, à la santé, au droit, mais aussi aux problématiques du vieillissement, des déséquilibres de peuplement, de précarité, etc. Plus récemment, la crise sanitaire participe à l'accentuation de ces inégalités.</p> <p>Benet souhaite lutter contre ces fragilités sociales en agissant notamment sur le logement. En effet, elle souhaite développer l'offre de logements sociaux, d'urgence, pour réfugiés afin de répondre aux besoins sociaux du territoire.</p> <p>On compte environ 70 logements sociaux sur la commune. Le nombre de locataires des logements HLM sur la commune est en évolution passant de 3,4 en 2008 à 4,5 en 2018.</p> <p>Le but est d'anticiper les besoins et ainsi développer de nouveaux logements sociaux, implanter un ou plusieurs logements d'urgence et pour réfugiés et ainsi faire face aux enjeux nouveaux de la commune.</p>
Partenaires	L'Etat (comme partenaires financier) La CAF Le Département Le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS)
Dépenses prévisionnel/définitif	
Plan de financement prévisionnel / définitif	
Calendrier	Cette action va perdurer sur toute la durée du programme.
Lien autres programmes et contrats territorialisés	Fiche action également inscrite dans le CRTE de VSA

Indicateurs de suivi et d'évaluation	Nombre de projet visant le bien-être et la qualité de vie des habitants Nombre et type de logements créés et/ ou réhabilité
Conséquence sur la fonction de centralité	L'action sociale est un levier de cohésion sociale, axé sur la qualité de la vie en société et l'implication des habitants dans son développement. Cela aura alors pour conséquence de lutter contre les inégalités tout en favorisant l'intégration de la population dans la vie de la commune.
Annexes	

FICHE ACTION N° 7

AMENAGER UN ILOT DE SERVICES, COMMERCES, TIERS-LIEU ET HABITAT

Orientation stratégique	Orientation 2 : Commerce – équipement – service – Favoriser l’offre commerciale dans le cœur de bourg et déployer une stratégie d’accueil et de maintien d’une offre d’équipements et de services répondant aux besoins des habitants du bassin de vie
Action nom	Aménager un îlot de services, commerces, tiers-lieu et habitat dans les immeubles situés entre la nouvelle Mairie France Services et la rue de la Cure
Action n°	7
Statut	Engagé
Niveau de priorité	Fort
Maître d’ouvrage	Commune de Benet
Description de l’action	<p>Les tiers-lieux sont des acteurs centraux de la vie de leurs territoires. Leurs activités, contribuent au développement économique et à l’activation des ressources locales. Ce sont les nouveaux lieux du lien social, de l’émancipation et des initiatives collectives.</p> <p>La commune de Benet souhaite créer un tiers-lieu au cœur d’une zone d’habitat dans le centre de bourg ou cohabiterait une friperie, bouquinerie, et bricothèque : « La Boutique ».</p> <p>Anciennement une boucherie, ce bâtiment doit faire l’objet d’une rénovation (énergétique).</p> <p>Aujourd’hui, des bâtiments ont été acquis.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Le bâtiment va accueillir : au rez-de-chaussée le tiers-lieu « La Boutique » et à l’étage des logements. Ces logements pourront être des logements d’urgences (CF- Fiche action N°6). • Un autre bâtiment, imbriqué au premier, situé rue de la Cure a aussi été acquis. Il s’agit d’une maison et d’une cour.
Partenaires	<p>Le centre socio-culturel le Kiosque (comme partenaires dans l’action). En effet, le Kiosque animera le tiers-lieu.</p> <p>L’Etat, la Région et la CAF (comme partenaire financier de l’opération)</p> <p>Le bureau Frenesis a été retenu afin d’effectuer la mission de maîtrise d’œuvre du projet.</p>
Dépenses prévisionnel/définitif	Cout du projet (uniquement sur un des deux bâtiments) = 239 466 HT

	Coûts des deux acquisitions : 265 000 euros																												
Plan de financement prévisionnel / définitif	<p>Il s'agit du coût prévisionnel pour l'aménagement d'un seul des deux bâtiments qui va accueillir le tiers-lieu auquel il faut ajouter le coût des deux acquisitions pour un montant de 265 000 euros.</p> <table border="1"> <thead> <tr> <th colspan="2">Dépenses HT</th> <th colspan="2">Recettes</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Mission de maîtrise d'œuvre complète (MO, diag, bureaux de contrôle)</td> <td>26 926,95</td> <td>Subvention Etat DETR / DSIL - 50%</td> <td>119 733,48</td> </tr> <tr> <td>Diagnostics, bureau de contrôle, SPS</td> <td>10 840,00</td> <td>Fonds Régional Développement Tiers-Lieux 14 %</td> <td>33 525,37</td> </tr> <tr> <td>Travaux de rénovation</td> <td>201 700,00</td> <td>Caisse d'Allocations Familiales 16%</td> <td>38 314,71</td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td>Commune de Benet 20% (financement par l'emprunt)</td> <td>47 893,39</td> </tr> <tr> <td>Total HT</td> <td>239 466,95</td> <td>Total</td> <td>239 466,95</td> </tr> <tr> <td colspan="2">TOTAL TTC</td> <td colspan="2">287 360,34</td> </tr> </tbody> </table>	Dépenses HT		Recettes		Mission de maîtrise d'œuvre complète (MO, diag, bureaux de contrôle)	26 926,95	Subvention Etat DETR / DSIL - 50%	119 733,48	Diagnostics, bureau de contrôle, SPS	10 840,00	Fonds Régional Développement Tiers-Lieux 14 %	33 525,37	Travaux de rénovation	201 700,00	Caisse d'Allocations Familiales 16%	38 314,71			Commune de Benet 20% (financement par l'emprunt)	47 893,39	Total HT	239 466,95	Total	239 466,95	TOTAL TTC		287 360,34	
Dépenses HT		Recettes																											
Mission de maîtrise d'œuvre complète (MO, diag, bureaux de contrôle)	26 926,95	Subvention Etat DETR / DSIL - 50%	119 733,48																										
Diagnostics, bureau de contrôle, SPS	10 840,00	Fonds Régional Développement Tiers-Lieux 14 %	33 525,37																										
Travaux de rénovation	201 700,00	Caisse d'Allocations Familiales 16%	38 314,71																										
		Commune de Benet 20% (financement par l'emprunt)	47 893,39																										
Total HT	239 466,95	Total	239 466,95																										
TOTAL TTC		287 360,34																											
Calendrier	Début 2022 Fin : 2023																												
Lien autres programmes et contrats territorialisés	Fiche action inscrite dans le CRTE de VSA																												
Indicateurs de suivi et d'évaluation	<p>Nombre de nouveaux équipements créés ou réhabilités</p> <p>Nombre d'éléments mis en place visant à améliorer l'accès aux services publics et équipements</p> <p>Nombre de projet visant le bien-être et la qualité de vie des habitants</p> <p>Nombre d'éléments créés visant la création de lien social et à renforcer la dynamique associative</p>																												
Conséquence sur la fonction de centralité	Ce projet aura pour conséquence la création de lien social, le développement d'un équipement en cœur de bourg, le développement de la dynamique associative.																												
Annexes																													

FICHE ACTION N° 8

FACILITER ET RENFORCER L'ACCESSIBILITE AUX EQUIPEMENTS ET SERVICES PUBLICS EN DEPLOYANT DES OUTILS NUMERIQUES

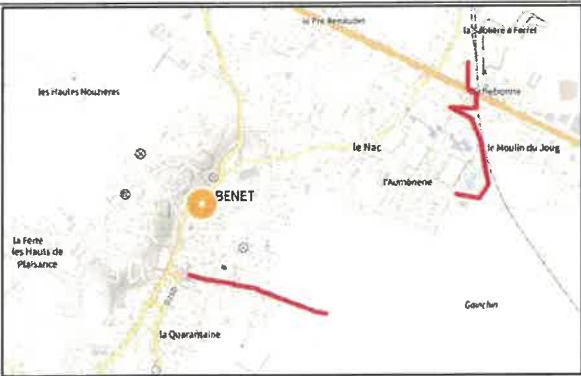
Orientation stratégique	Orientation 2 : Commerce – équipement – service – Favoriser l’offre commerciale dans le cœur de bourg et déployer une stratégie d’accueil et de maintien d’une offre d’équipements et de services répondant aux besoins des habitants du bassin de vie
Action nom	Faciliter et renforcer l’accessibilité aux équipements et services publics en déployant des outils numériques
Action n°	8
Statut	Engagé
Niveau de priorité	Fort
Maître d’ouvrage	Commune de Benet
Description de l’action	<p>Aujourd’hui, on remarque des écarts en matière de disponibilité, d’accessibilité financière, d’intérêt et de culture numérique. Ces inégalités sont d’autant plus marquées en zone rurale.</p> <p>De manière générale, la fracture numérique est le fossé entre ceux qui ont accès à internet et ceux qui n’y ont pas accès. Cependant, la fracture numérique est multiforme et comprend de nombreuses facettes telles que l’accès, le caractère abordable, les moyens techniques et humains pour se servir d’internet, les zones blanches, etc.</p> <p>Afin de lutter contre cela, Benet met en place des moyens d’accompagnement afin de faciliter les accès aux équipements, services publics en déployant des outils numériques.</p> <p>Depuis 2020, la commune accueille une maison France Services. Ces guichets uniques permettent d’accompagner des personnes ayant besoin d’aide pour effectuer des démarches administratives du quotidien (santé, famille, retraite, droit, logement, impôt, recherche d’emploi, accompagnement au numérique).</p> <p>Aussi, dans le cadre du dispositif France Relance, la commune de Benet a recruté un conseiller numérique (Julien Benoit) dont les missions sont de contribuer à l’accompagnement, la formation et l’usage des services numériques, à destination de différents publics : les scolaires, les associations, les services municipaux mais aussi les commerçants qui souhaite prendre le virage du numérique.</p>

	Puis, Benet va accueillir en 2022 une micro folie qui sera équipée d'un FabLab.																																								
Partenaires	Le centre-Socio-culturel le Kiosque (lien avec les jeunes publics, animation, etc) Le Transfo et le tiers-lieu « La boutique » : siège de la micro-folie Le conseiller numérique (réalisation d'ateliers tous publics et favoriser l'accès au numérique)																																								
Dépenses prévisionnel/définitif	L'opération « Transformation numérique des Collectivités » : 21 730 euros HT L'opération « socle numérique » afin d'équiper les écoles avec du matériel informatique.																																								
Plan de financement prévisionnel / définitif	Plan de financement « Transformation numérique des collectivités » dans le cadre du plan France Relance <table border="1" data-bbox="655 741 1458 918"> <thead> <tr> <th colspan="2">Dépenses HT</th> <th colspan="2">Recettes</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Logiciels GED - GRU</td> <td>1 395,00</td> <td>Subvention France relance 90%</td> <td>19 557,00</td> </tr> <tr> <td>Formation des agents</td> <td>885,00</td> <td>Commune de Benet</td> <td>2 173,00</td> </tr> <tr> <td>Solution affichage interactif intérieur et extérieur</td> <td>19 450,00</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>Total HT</td> <td>21 730,00</td> <td>Total</td> <td>21 730,00</td> </tr> </tbody> </table> <table border="1" data-bbox="655 936 1093 967"> <tr> <td>TOTAL TTC</td> <td>26 076,00</td> </tr> </table> <p>Plan de financement prévisionnel " Socle Numérique "</p> <table border="1" data-bbox="612 1084 1481 1326"> <thead> <tr> <th colspan="2">Dépenses HT</th> <th colspan="2">Recettes</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Dépenses d'équipements numériques</td> <td>35 426,51</td> <td>Subvention France relance 70%</td> <td>24 798,56</td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td>Commune de Benet</td> <td>10 627,95</td> </tr> <tr> <td>Total HT</td> <td>35 426,51</td> <td>Total</td> <td>35 426,51</td> </tr> </tbody> </table> <table border="1" data-bbox="612 1364 1034 1411"> <tr> <td>TOTAL TTC</td> <td>42 511,81</td> </tr> </table>	Dépenses HT		Recettes		Logiciels GED - GRU	1 395,00	Subvention France relance 90%	19 557,00	Formation des agents	885,00	Commune de Benet	2 173,00	Solution affichage interactif intérieur et extérieur	19 450,00			Total HT	21 730,00	Total	21 730,00	TOTAL TTC	26 076,00	Dépenses HT		Recettes		Dépenses d'équipements numériques	35 426,51	Subvention France relance 70%	24 798,56			Commune de Benet	10 627,95	Total HT	35 426,51	Total	35 426,51	TOTAL TTC	42 511,81
Dépenses HT		Recettes																																							
Logiciels GED - GRU	1 395,00	Subvention France relance 90%	19 557,00																																						
Formation des agents	885,00	Commune de Benet	2 173,00																																						
Solution affichage interactif intérieur et extérieur	19 450,00																																								
Total HT	21 730,00	Total	21 730,00																																						
TOTAL TTC	26 076,00																																								
Dépenses HT		Recettes																																							
Dépenses d'équipements numériques	35 426,51	Subvention France relance 70%	24 798,56																																						
		Commune de Benet	10 627,95																																						
Total HT	35 426,51	Total	35 426,51																																						
TOTAL TTC	42 511,81																																								
Calendrier	Avant, pendant et après le programme Petites villes de demain																																								
Lien autres programmes et contrats territorialisés	Fiche inscrite dans le CRTE France Relance																																								
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Nombre d'éléments mis en place visant à améliorer l'accès aux services publics et équipements																																								
Conséquence sur la fonction de centralité	Les outils mis en place vont bénéficier aux habitants de tout le territoire du bassin de vie de Benet. Cela va permettre de lutter contre les inégalités face au numérique et garantir un meilleur accès et une compréhension des nouveaux usages du numérique.																																								
Annexes																																									

FICHE ACTION N° 9

AMELIORER LES LIAISONS ENTRE LE CENTRE ET LES EQUIPEMENTS STRUCTURANTS

Orientation stratégique	Orientation 2 : Commerce – équipement – service – Favoriser l’offre commerciale dans le cœur de bourg et déployer une stratégie d’accueil et de maintien d’une offre d’équipements et de services répondant aux besoins des habitants du bassin de vie
Action nom	Améliorer les liaisons entre le centre et les équipements structurants
Action n°	9
Statut	Engagé
Niveau de priorité	Fort
Maître d’ouvrage	Commune de Benet
Description de l’action	<p>Les liaisons douces proposent une alternative écologique aux déplacements en voiture. Elles permettent la desserte locale entre quartiers, vers les équipements, commerces et services par exemples, ou assurent des liaisons à plus grandes échelles.</p> <p>Les liaisons douces comportent un réel intérêt pour le cadre de vie de la commune et le bien-être des habitants.</p> <p>Ils peuvent contribuer à réduire les distances, offrir des parcours agréables pour les déplacements quotidiens et sont propices aux activités sportives (jogging, cyclisme, marche).</p> <p>Ce sont aussi des vecteurs de découverte des territoires et de leurs paysages.</p> <p>La création des déplacements actifs sur la commune de Benet constitue des travaux d’investissements dits « verts » et s’inscrit pleinement dans le cadre de la transition énergétique engagée par le gouvernement. Ce schéma de développement permettra de développer les nouvelles mobilités en proposant aux citoyens des alternatives aux déplacements en voiture, tout en renforçant l’attractivité du centre-bourg, de ses commerces et services. Afin de créer des liaisons vers les équipements structurants, il est nécessaire de tenir compte des caractéristiques très particulières du centre-ville de Benet : voie centrale commerçante, étroite, enserrée par deux coteaux escarpés.</p> <p>Le secteur sud du bourg est plutôt résidentiel pavillonnaire orienté vers le Marais Poitevin, le secteur central concentre commerces et services, le secteur nord-est regroupe des pôles petite enfance, scolaires, sportifs et débouche sur la route de Niort, le point multimodal en devenir et les zones d’activités.</p> <p>L’objectif est de relier tous les pôles résidentiels, services, scolaires, sportifs, activités, multimodal par des trottoirs aux normes et/ou des liaisons cyclables en sites propres ou partagés selon les possibilités.</p>

	<p>Des travaux d'aménagements de voies ont déjà été réalisés les années passées. Benet souhaite élargir son schéma de déplacements doux à travers un programme 2022. Il s'agit d'assurer un cheminement entre le centre de Benet, les écoles, les équipements sportifs et l'arrêt de car de Richebonne.</p> <p>Le programme de travaux se situe sur les rues suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Impasse de la Gare : 140 ml ; - Rue Philippe Mathé : 140 ml ; - Les écoles : 500 ml ; - Rue de la Tiffardière : 580 ml ; - Rue de l'Eglise : 110 ml ; - Aire sportive multigénérationnelle. 																								
Partenaires	La mission de maîtrise d'œuvre est assurée par la société SICAA Etudes.																								
Dépenses prévisionnel/définitif	415 530 euros HT																								
Plan de financement prévisionnel / définitif	<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th colspan="2" style="text-align: center;">Dépenses HT</th> <th colspan="2" style="text-align: center;">Recettes</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Mission de maîtrise d'œuvre complète</td> <td style="text-align: right;">16 945,52</td> <td>DETR / DSIL 37,4%</td> <td style="text-align: right;">155 268,50</td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td>Région Pays de la Loire (35,7 % des dépenses éligibles, soit 32,6% du montant opération)</td> <td style="text-align: right;">135 602,86</td> </tr> <tr> <td>Travaux d'aménagement</td> <td style="text-align: right;">398 585,00</td> <td>Commune de Benet 30%</td> <td style="text-align: right;">124 659,16</td> </tr> <tr> <td style="text-align: right;">Total HT</td> <td style="text-align: right;">415 530,52</td> <td style="text-align: right;">Total</td> <td style="text-align: right;">415 530,52</td> </tr> <tr> <td colspan="2">TOTAL TTC</td> <td></td> <td style="text-align: right;">498 636,62</td> </tr> </tbody> </table>	Dépenses HT		Recettes		Mission de maîtrise d'œuvre complète	16 945,52	DETR / DSIL 37,4%	155 268,50			Région Pays de la Loire (35,7 % des dépenses éligibles, soit 32,6% du montant opération)	135 602,86	Travaux d'aménagement	398 585,00	Commune de Benet 30%	124 659,16	Total HT	415 530,52	Total	415 530,52	TOTAL TTC			498 636,62
Dépenses HT		Recettes																							
Mission de maîtrise d'œuvre complète	16 945,52	DETR / DSIL 37,4%	155 268,50																						
		Région Pays de la Loire (35,7 % des dépenses éligibles, soit 32,6% du montant opération)	135 602,86																						
Travaux d'aménagement	398 585,00	Commune de Benet 30%	124 659,16																						
Total HT	415 530,52	Total	415 530,52																						
TOTAL TTC			498 636,62																						
Calendrier	Début : 2022 Fin : 2023																								
Lien autres programmes et contrats territorialisés	Fiche action inscrite dans le CRTE de VSA																								
Indicateurs de suivi et d'évaluation																									
Conséquence sur la fonction de centralité	Cela va permettre de compléter le maillage existant, fournir un accès vers les équipements de la commune, valoriser les liaisons (circuits des peux, dénivelés, biodiversité, desserte de sites patrimoniaux, historiques, culturels ou récréatifs), convergences vers le centre commerçant du bourg.																								
Annexes																									

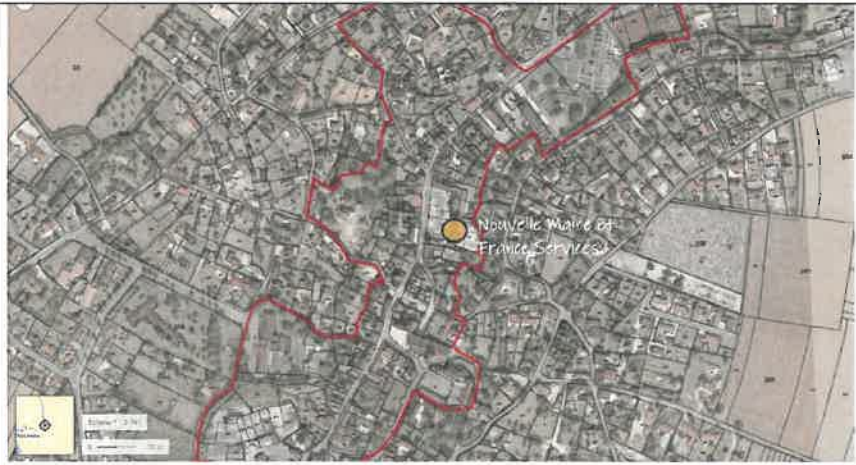
FICHE ACTION N° 10

REHABILITER UN BATIMENT EN CŒUR DE BOURG AFIN D'ACCUEILLIR UNE NOUVELLE MAIRIE ET LA MAISON FRANCE SERVICES

Orientation stratégique	Orientation 2 : Commerce – équipement – service – Favoriser l'offre commerciale dans le cœur de bourg et déployer une stratégie d'accueil et de maintien d'une offre d'équipements et de services répondant aux besoins des habitants du bassin de vie
Action nom	Réhabiliter un bâtiment en cœur de bourg afin d'accueillir une nouvelle Mairie et la maison France Services
Action n°	10
Statut	Engagé
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	Commune de Benet
Description de l'action	<p>La mairie actuelle est située place de la Résistance au cœur du centre-ville et à proximité des nombreux commerces et services du centre-bourg.</p> <p>Le bâtiment de la Mairie regroupe actuellement tous les services administratifs, la salle du conseil-salle des mariages, le bureau du maire. Le nombre de bureaux devient insuffisant en particulier au rez-de-chaussée. Les adjoints ne bénéficient pas de bureaux dédiés. L'entrée principale n'est pas accessible aux personnes à mobilité réduite. La salle du conseil n'est plus adaptée à la taille d'un conseil municipal d'une commune de 4000 habitants (27 conseillers)</p> <p>La municipalité souhaite continuer de dynamiser le centre-ville. Cette réhabilitation fait suite à l'aménagement de la place de la Mairie en 2018.</p> <p>Dans un souci de simplification et d'attractivité elle a élaboré le projet de regrouper tous les services administratifs avec ceux de la Poste-Maison France Services au Public dans le bâtiment qui abrite déjà le bureau de Poste. Cette opportunité est aujourd'hui envisageable depuis le départ de la bibliothèque et la libération du logement à l'étage.</p> <p>Les travaux permettront de rassembler tous les services publics (mairie, police municipale, MSAP, bureau de poste) dans le même bâtiment, respectant les normes d'accessibilité, de rénovation thermique et la sécurité incendie, permettant aussi de créer des espaces d'accueil privé et une salle de conseil de la taille à la commune. La salle du conseil sera également transférée.</p>
Partenaires	Agence FRENESIS a été retenue. Une proposition de travaux a été effectuée pour un montant total de 62 650,00 € HT, soit 75 180,00 € TTC.

	L'Etat et le Sydev sont aussi partenaires de ce projet. Ils ont soutenu financièrement cette action.																																								
Dépenses prévisionnel/définitif	962 459,93 HT																																								
Plan de financement prévisionnel / définitif	<p>Plan de financement de la nouvelle Mairie</p> <table border="1"> <thead> <tr> <th colspan="2">Dépenses HT</th> <th colspan="2">Recette</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Mission de maîtrise d'œuvre complète</td> <td>62 650,00</td> <td>DETR</td> <td>255 495,00</td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td>DSIL</td> <td>170 330,00</td> </tr> <tr> <td>Diagnostic amiante, bureau de contrôle</td> <td>10 000,00</td> <td>Région</td> <td>138 232,50</td> </tr> <tr> <td>Construction du bâtiment et assurance</td> <td>818 900,00</td> <td>Département</td> <td>92 155,00</td> </tr> <tr> <td>Equipements</td> <td>70 909,93</td> <td>Sydev</td> <td>50 000,00</td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td>Commune de Benet - financement emprunt</td> <td>256 247,43</td> </tr> <tr> <td>Total HT</td> <td>962 459,93</td> <td>Total</td> <td>962 459,93</td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>TOTAL TTC</td> <td>1 154 951,91</td> <td></td> <td></td> </tr> </tbody> </table>	Dépenses HT		Recette		Mission de maîtrise d'œuvre complète	62 650,00	DETR	255 495,00			DSIL	170 330,00	Diagnostic amiante, bureau de contrôle	10 000,00	Région	138 232,50	Construction du bâtiment et assurance	818 900,00	Département	92 155,00	Equipements	70 909,93	Sydev	50 000,00			Commune de Benet - financement emprunt	256 247,43	Total HT	962 459,93	Total	962 459,93					TOTAL TTC	1 154 951,91		
Dépenses HT		Recette																																							
Mission de maîtrise d'œuvre complète	62 650,00	DETR	255 495,00																																						
		DSIL	170 330,00																																						
Diagnostic amiante, bureau de contrôle	10 000,00	Région	138 232,50																																						
Construction du bâtiment et assurance	818 900,00	Département	92 155,00																																						
Equipements	70 909,93	Sydev	50 000,00																																						
		Commune de Benet - financement emprunt	256 247,43																																						
Total HT	962 459,93	Total	962 459,93																																						
TOTAL TTC	1 154 951,91																																								
Calendrier	Fin des travaux mai 2022																																								
Lien autres programmes et contrats territorialisés	Fiche action également inscrite dans le CRTE de VSA																																								
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Nombre de nouveaux équipements créés ou réhabilités Nombre d'éléments mis en place visant à améliorer l'accès aux services publics et équipements																																								
Conséquence sur la fonction de centralité	La réhabilitation de ce bâtiment permet de rassembler en un lieu différents services publics et ainsi faciliter les démarches des usagers et une meilleure accessibilité aux équipements Ce bâtiment, cœur de la commune, met en valeur le centre de Benet ainsi que la place centrale de la commune (déjà réhabilitée en 2018)																																								

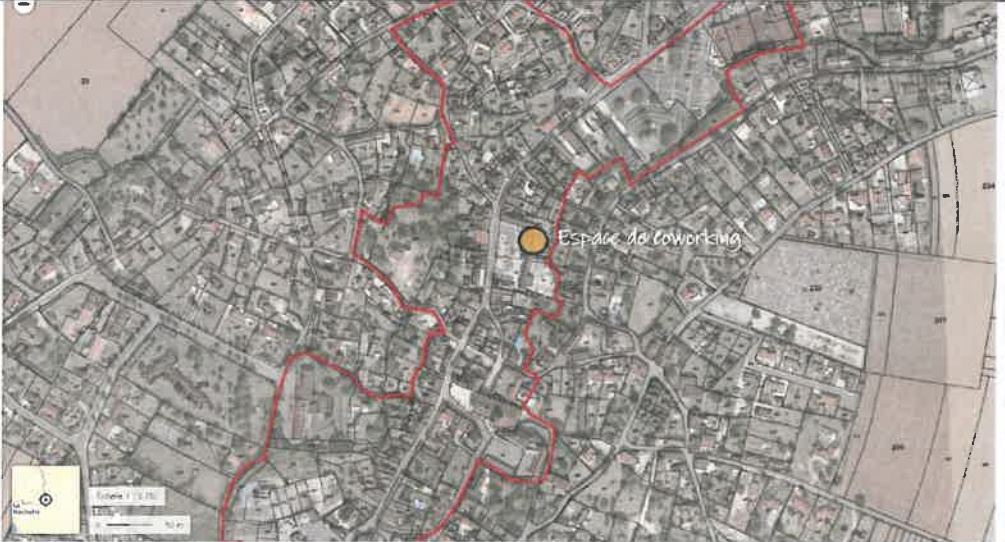
Annexes



FICHE ACTION N° 11

AMENAGER UN ESPACE DE COWORKING


Orientation stratégique	Orientation 2 : Commerce – équipement – service – Favoriser l’offre commerciale dans le cœur de bourg et déployer une stratégie d’accueil et de maintien d’une offre d’équipements et de services répondant aux besoins des habitants du bassin de vie
Action nom	Aménager un espace de coworking
Action n°	11
Statut	En projet, en réflexion
Niveau de priorité	Fort
Maître d’ouvrage	Commune de Benet
Description de l’action	<p>En Vendée, en 2018, 64,9 % des actifs en emploi exercent leur activité en dehors de leur commune de résidence. La Vendée est un département où le nombre de navetteurs a beaucoup augmenté. La déconnexion de plus en plus fréquente du lieu de travail et du lieu de résidence est favorisée par l’amélioration de voies de communication, mais aussi par la recherche d’un meilleur cadre de vie. Ce phénomène a une incidence directe sur l’étalement urbain et sur l’équipement des ménages en voiture.</p> <p>En Vendée, 90% des moyens de transports utilisés pour se rendre sur le lieu de travail est la voiture. Au total sur la commune de Benet, on compte 1685 actifs de 15 ans ou plus ayant un emploi. 1231 d’entre eux (soit 73%) travaillent sur une autre commune que Benet (leur commune de résidence) et 454 travaillent et résident sur la commune (soit 27%).</p> <p>Sur les 1231 actifs (73%) des actifs qui travaillent en dehors de la commune :</p> <ul style="list-style-type: none"> -638 vont vers Niort (ce qui équivaut à 42% des relations sortantes de la Communauté de commune en direction de la CAN) -121 vont vers Fontenay <p>On peut voir l’importance des liaisons entre Benet et Niort. Plus de la moitié de flux sortants (55%) de la Communauté de communes VSA en direction de la Communauté d’Agglomération Niortaise ont pour origine Benet.</p> <p>Ce grand nombre de flux montre l’importance d’un travail sur la mobilité et le télétravail afin de réduire le nombre de voitures à usage individuel sur cet axe. Le télétravail se développant, il serait tout à fait envisageable de créer des espaces de travail (coworking) sur la commune afin de réduire ces flux, rompre l’isolement lié à la pandémie, créer des synergies au sein de cet espace à l’organisation flexible.</p>

	<p>Cela nécessite alors de trouver un lieu propice et adapté. Les locaux de l'ancienne Mairie seront libérés début juillet 2022.</p> <p>Ce bâtiment pourrait accueillir un espace de coworking. En effet, des bureaux y sont déjà créés. De plus, cet espace dispose d'une grande salle (ancienne salle du conseil de la Mairie) qui pourrait trouver un autre usage. La location de bureau pourrait s'effectuer à la journée ou à la demi-journée (selon les besoins) pour du télétravail, pour des autoentrepreneurs, etc.</p> <p>Une étude à destination des habitants de Benet va être menée à l'été 2022 dans le but de questionner sur l'intérêt des habitants à occuper les bureaux.</p>
Partenaires	
Dépenses prévisionnel/définitif	
Plan de financement prévisionnel / définitif	
Calendrier	<p>Etude : 2022</p> <p>Début est travaux : 2023</p>
Lien autres programmes et contrats territorialisés	Fiche action également inscrite dans le CRTE de VSA
Indicateurs de suivi et d'évaluation	<p>Nombre de nouveaux équipements créés ou réhabilités</p> <p>Nombre d'éléments visant la création de lien social</p>
Conséquence sur la fonction de centralité	<p>Un espace de coworking en plein centre de Benet pourra permettre dynamiser le cœur de bourg en créant un nouvel usage à un lieu.</p> <p>Cela permettra aux habitants d'accéder à un lieu propice au télétravail, lutter contre l'isolement et créer du lien social.</p> <p>Cela permettra aussi d'améliorer le confort quotidien de certains habitants en limitant les nombreux déplacements domicile-travail</p>
Annexes	 <p>The image is an aerial photograph of a town, likely Benet, with a red outline highlighting the central area. A yellow circle is placed on the map, labeled 'ESPACE DE COWORKING', indicating the proposed location for the coworking space. The map shows a dense residential area with streets and buildings. In the bottom left corner, there is a small inset map and a scale bar.</p>

FICHE ACTION N° 12

MAINTENIR UN EQUILIBRE COMMERCIAL ENTRE LE CENTRE-BOURG ET SA PERIPHERIE

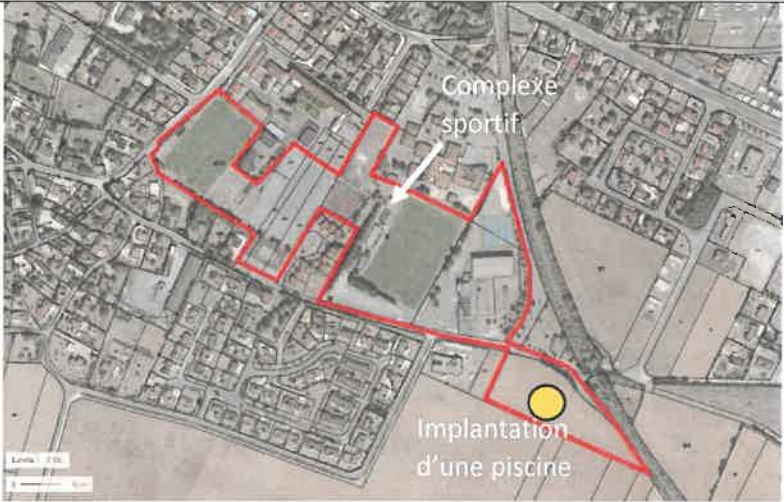
Orientation stratégique	Orientation 2 : Commerce – équipement – service – Favoriser l’offre commerciale dans le cœur de bourg et déployer une stratégie d’accueil et de maintien d’une offre d’équipements et de services répondant aux besoins des habitants du bassin de vie
Action nom	Maintenir un équilibre commercial entre le centre-bourg et sa périphérie et notamment avec la zone du Moulin du Joug (cellules commerciales place du Champ de foire)
Action n°	12
Statut	Validée
Niveau de priorité	Fort
Maître d’ouvrage	Commune de Benet
Description de l’action	<p>La commune de Benet souhaite renforcer la centralité et l’attractivité de son centre-bourg en mettant en œuvre diverses actions de protection et de développement commercial.</p> <p>L’objectif :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Protéger le linéaire commercial inscrit dans le PLU • Veiller sur la vacance commerciale en centre-ville • Implanter de nouvelles cellules sur la place du Champ de Foire. <p>Il s’agit d’un projet concerté avec la communauté de communes Vendée Sèvre Autise.</p> <p>Le centre bourg de Benet est marqué par un linéaire commerciale situé rue de La Combe (rue principale de la commune). La dynamique commerciale en centre-ville est soutenue par l’Intermarché qui joue un véritable rôle de locomotive en centre-ville.</p> <p>Le projet est alors de renforcer cette dynamique sur la place du champ de foire en y créant de nouvelles cellules commerciales.</p> <p>Projet place du champ de foire :</p> <p>Permettre l’implantation de bâtiments commerciaux à proximité du supermarché, d’environ 900 m², comportant plusieurs cellules.</p> <p>Il s’agit d’un projet de commerçants réalisé par des investisseurs. Le plan d’ensemble est défini et prescrit par la commune</p>
Partenaires	Le cabinet Urbanova (en 2020) à accompagné les élus dans une étude afin de :

	<p>-Modifier et simplifier le PLU afin d'intégrer le repérage et la protection du linéaire commercial</p> <p>-Effectuer une étude de faisabilité sur l'implantation des bâtiments commerciaux à proximité du Intermarché.</p>																																																																								
Dépenses prévisionnel/définitif	<p>Coût de l'Etude d'urbanisme :</p> <table border="1"> <thead> <tr> <th colspan="3">Mission 1 : modification simplifiée du PLU en vue d'intégrer des linéaires commerciaux</th> </tr> <tr> <th></th> <th>nbre de jour</th> <th>coût</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td colspan="3">phase 1</td> </tr> <tr> <td><i>réunion de démarrage</i></td> <td>0,75</td> <td>450</td> </tr> <tr> <td><i>Recensement linéaire- modification règlement écrit et graphique</i></td> <td>1</td> <td>600</td> </tr> <tr> <td><i>Élaboration note</i></td> <td>1,5</td> <td>900</td> </tr> <tr> <td><i>réunion de présentation</i></td> <td>0,75</td> <td>450</td> </tr> <tr> <td colspan="3">phase 2</td> </tr> <tr> <td><i>Arrêt, modifications éventuelles et approbation+ repro 3 dossiers</i></td> <td>1</td> <td>600</td> </tr> <tr> <td>TOTAL HT mission 1</td> <td>5</td> <td>3000</td> </tr> <tr> <td>20% taxe</td> <td></td> <td>600</td> </tr> <tr> <td>TOTAL TTC</td> <td></td> <td>3600</td> </tr> </tbody> </table> <table border="1"> <thead> <tr> <th colspan="3">Mission 2 : étude de faisabilité pour l'implantation d'un bâtiment commercial</th> </tr> <tr> <th></th> <th>nbre de jour</th> <th>coût</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td colspan="3">phase 1</td> </tr> <tr> <td><i>réunion de démarrage (mutualisée mission 1)</i></td> <td>0</td> <td>0</td> </tr> <tr> <td><i>Diagnostic et élaboration de 2 à 3 scénarios</i></td> <td>6</td> <td>3600</td> </tr> <tr> <td><i>réunion de présentation (mutualisée mission 1)</i></td> <td>0</td> <td>0</td> </tr> <tr> <td colspan="3">phase 2</td> </tr> <tr> <td><i>Mise en forme du choix retenu et cahier des prescriptions</i></td> <td>3</td> <td>1800</td> </tr> <tr> <td><i>réunion de présentation scénario final</i></td> <td>0,75</td> <td>450</td> </tr> <tr> <td>TOTAL HT mission 2</td> <td>9</td> <td>5400</td> </tr> <tr> <td>20% taxe</td> <td></td> <td>1080</td> </tr> <tr> <td>TOTAL TTC</td> <td></td> <td>6480</td> </tr> </tbody> </table> <p>➔ 8400 euros HT</p>	Mission 1 : modification simplifiée du PLU en vue d'intégrer des linéaires commerciaux				nbre de jour	coût	phase 1			<i>réunion de démarrage</i>	0,75	450	<i>Recensement linéaire- modification règlement écrit et graphique</i>	1	600	<i>Élaboration note</i>	1,5	900	<i>réunion de présentation</i>	0,75	450	phase 2			<i>Arrêt, modifications éventuelles et approbation+ repro 3 dossiers</i>	1	600	TOTAL HT mission 1	5	3000	20% taxe		600	TOTAL TTC		3600	Mission 2 : étude de faisabilité pour l'implantation d'un bâtiment commercial				nbre de jour	coût	phase 1			<i>réunion de démarrage (mutualisée mission 1)</i>	0	0	<i>Diagnostic et élaboration de 2 à 3 scénarios</i>	6	3600	<i>réunion de présentation (mutualisée mission 1)</i>	0	0	phase 2			<i>Mise en forme du choix retenu et cahier des prescriptions</i>	3	1800	<i>réunion de présentation scénario final</i>	0,75	450	TOTAL HT mission 2	9	5400	20% taxe		1080	TOTAL TTC		6480
Mission 1 : modification simplifiée du PLU en vue d'intégrer des linéaires commerciaux																																																																									
	nbre de jour	coût																																																																							
phase 1																																																																									
<i>réunion de démarrage</i>	0,75	450																																																																							
<i>Recensement linéaire- modification règlement écrit et graphique</i>	1	600																																																																							
<i>Élaboration note</i>	1,5	900																																																																							
<i>réunion de présentation</i>	0,75	450																																																																							
phase 2																																																																									
<i>Arrêt, modifications éventuelles et approbation+ repro 3 dossiers</i>	1	600																																																																							
TOTAL HT mission 1	5	3000																																																																							
20% taxe		600																																																																							
TOTAL TTC		3600																																																																							
Mission 2 : étude de faisabilité pour l'implantation d'un bâtiment commercial																																																																									
	nbre de jour	coût																																																																							
phase 1																																																																									
<i>réunion de démarrage (mutualisée mission 1)</i>	0	0																																																																							
<i>Diagnostic et élaboration de 2 à 3 scénarios</i>	6	3600																																																																							
<i>réunion de présentation (mutualisée mission 1)</i>	0	0																																																																							
phase 2																																																																									
<i>Mise en forme du choix retenu et cahier des prescriptions</i>	3	1800																																																																							
<i>réunion de présentation scénario final</i>	0,75	450																																																																							
TOTAL HT mission 2	9	5400																																																																							
20% taxe		1080																																																																							
TOTAL TTC		6480																																																																							
Plan de financement prévisionnel																																																																									
Calendrier	2022-2023																																																																								
Lien autres programmes et contrats territorialisés	Fiche inscrite dans le CRTE de VSA																																																																								
Indicateurs de suivi et d'évaluation																																																																									
Conséquence sur la fonction de centralité	Ce projet est en adéquation avec le dispositif petites villes de demain dont un des enjeux est de maintenir les commerces en centre-ville. L'objectif est réellement de maintenir et de consolider l'offre commerciale en centre-ville tout en garantissant un équilibre commercial avec la zone du Moulin du Joug.																																																																								
Annexes																																																																									

FICHE ACTION N° 13

ETUDE ET CREATION D'UNE PISCINE COUVERTE

Orientation stratégique	Orientation 2 : Commerce – équipement – service – Favoriser l’offre commerciale dans le cœur de bourg et déployer une stratégie d’accueil et de maintien d’une offre d’équipements et de services répondant aux besoins des habitants du bassin de vie
Action nom	Etude et création d’une piscine couverte
Action n°	13
Statut	En projet
Niveau de priorité	Fort
Maître d’ouvrage	Commune de Benet
Description de l’action	<p>Benet étudie la faisabilité d’une piscine durable ouverte une bonne partie de l’année, pour favoriser l’apprentissage de la natation par les 1100 jeunes des écoles et collèges qui méritent les mêmes facilités de développement personnel que dans les centres urbains.</p> <p>La communauté de communes Vendée-Sèvre-Autise, déjà lourdement engagée dans les activités aquatiques du Lac de Chassenon, n’ayant pas la possibilité de conduire un tel projet, la commune de Benet a décidé de relever le défi, fidèle à sa vocation de pôle relais du Pays de Fontenay et de Petite Ville de Demain.</p> <p>Les conditions financières s’y prêtent avec l’extinction de plusieurs emprunts en 2023-2024 et le niveau encore très bas des taux.</p> <p>L’emplacement fait consensus sur le terrain communal situé rue de l’Aumônerie entre la maison intercommunale de la petite enfance et l’ancienne voie ferrée, en face du pôle sportif et scolaire des Champs du Bois. La création d’un réseau de chaleur fait partie des hypothèses à consolider car le coût énergétique est un point dur du projet.</p> <p>La piscine sera ouverte aux élèves des communes voisines et à toutes les générations et pourra profiter au bassin de vie de la commune.</p> <p>Etude à destination des habitants a été distribuée dans le bulletin municipal de juin 2022 . L’objectif est de connaître les attentes et les intérêts des habitants à ce sujet.</p>
Partenaires	l’Etat, la Région et le Département, les Fédérations sportives, l’Europe, (comme partenaires financeurs du projets)

	<p>Le ministère de l'Éducation nationale, des professeurs de sports, la communauté de communes (comme partenaires dans l'action – le conseil, le fonctionnement du lieu, l'animation, etc)</p> <p>Le Sydev (comme partenaires technique : énergie, chauffage, etc).</p>
Dépenses prévisionnel/définitif	
Plan de financement prévisionnel / définitif	
Calendrier	2022-2023-2024
Lien autres programmes et contrats territorialisés	Fiche inscrite dans le CRTE de VSA
Indicateurs de suivi et d'évaluation	<p>Nombre de nouveaux équipements créés ou réhabilités</p> <p>Nombre de projet visant le bien-être et la qualité de vie des habitants</p> <p>Nombre d'éléments créés visant la création de lien social et à renforcer la dynamique associative</p>
Conséquence sur la fonction de centralité	<p>Cet équipement essentiel à l'apprentissage de la natation pourra bénéficier à l'ensemble du territoire et du bassin de vie de Benet. Il s'agit d'un équipement à destination des tous les publics dans une démarche d'accessibilité à différentes pratiques sportives pour tous.</p> <p>Cela permettra de compléter la dynamique sportive et associative du territoire.</p>
Annexes	 <p>The image is an aerial photograph of a town. A red outline highlights a specific area labeled 'Complexe sportif'. Within this area, a yellow circle marks a location labeled 'Implantation d'une piscine'. The surrounding area shows residential buildings and streets.</p>

FICHE ACTION N° 14

DEVELOPPER LA PLAINE DES SPORTS ET UN PARCOURS DE SANTE

Orientation stratégique	Orientation 2 : Commerce – équipement – service – Favoriser l’offre commerciale dans le cœur de bourg et déployer une stratégie d’accueil et de maintien d’une offre d’équipements et de services répondant aux besoins des habitants du bassin de vie
Action nom	Développer la plaine des sports et un parcours de santé
Action n°	14
Statut	Validé
Niveau de priorité	Fort
Maître d’ouvrage	Commune de Benet
Description de l’action	<p>On compte sur la commune 21 associations sportives, et une vingtaine de disciplines. Les équipements et services de la commune sont en bon état. L’Office Municipal des Sports anime et accompagne les associations sportives de la commune et joue un rôle de relais entre les associations et la municipalité.</p> <p>Sur la commune on compte : deux salles omnisports, deux salles de taille plus restreinte, deux terrains de foot enherbés et un terrain stabilisé, un city park, un boulodrome et un terrain de pétanque.</p> <p>Benet est dans une dynamique où le sport est accessible à tous, autant en collectif qu’en individuel</p> <p>Cependant, un constat a été réalisé sur la commune :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Un manque de créneaux dans les salles omnisports • Une utilisation de salles des fêtes pour des associations sportives • Des demandes de nouvelles disciplines • Des surfaces en déshérence <p>L’objectif est alors de préparer un aménagement cohérent et prospectif de la plaine des sports répondant aux besoins de la population, des associations, des écoles et collèges.</p> <p style="text-align: center;">1) Cela passe par la création d’une aire multigénérationnelle :</p> <p>Développer le sport pour tous en créant une aire de FITNESS et l’intégrer au sein d’un Parcours de Santé (en lien avec le programme des liaisons douces 2022) en accès libre. 3 usages :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Public enfants (- 12 ans) : parcours ludique et de motricité ;

- Public sportifs assidus, clubs, jeunes, etc : station de fitness & cross training ;
- Publics, séniors, sportifs occasionnels, etc : appareils de fitness guidés.

Dans un lieu ouvert à tous : agrémenté de tables de pique-nique et de mobilier urbain.

2) Un mur d'escalade

Développer le sport individuel : créer un mur d'escalade dans la salle omnisports verte sur un support existant. Ce projet porté (entre autres) par les professeurs d'EPS des collèges avec argumentation pour présentation à la CCVSA. Prochaine étape : décision de CCVSA, dossier reporté en 2023.

Le but est aussi d'apporter une réflexion au espaces inutilisés sur la plaine de sport (voir carte ci-dessous) : création de terrains de pétanque, skate park, salle multi-activités, etc ?

Partenaires	
Dépenses prévisionnel/définitif	
Plan de financement prévisionnel / définitif	
Calendrier	2022-2023
Lien autres programmes et contrats territorialisés	Fiche action également inscrite dans le CRTE de VSA
Indicateurs de suivi et d'évaluation	
Conséquence sur la fonction de centralité	Cela va permettre de développer la pratique du sport pour tous, renforcer la dynamique sportive et associative du territoire, conforter le maillage déjà existant.



FICHE ACTION N° 15

DEVELOPPER LE PARTENARIAT AVEC LES SERVICES DE GENDARMERIE

Orientation stratégique	Orientation 2 : Commerce – équipement – service – Favoriser l’offre commerciale dans le cœur de bourg et déployer une stratégie d’accueil et de maintien d’une offre d’équipements et de services répondant aux besoins des habitants du bassin de vie
Action nom	Développer le partenariat avec les services de gendarmerie
Action n°	15
Statut	Validée
Niveau de priorité	Fort
Maître d’ouvrage	Commune de Benet
Description de l’action	<p>La sécurité publique étant une composante à part entière de la qualité de vie des habitants, il a été décidé de donner la possibilité aux élus d’inclure un volet sécurité dans leur projet « Petites Villes de Demain ».</p> <p>Il s’agit d’appuyer cette démarche de développement territorial par la signature d’un contrat de sécurité déclinant localement l’ensemble de l’offre de protection de la Gendarmerie nationale.</p> <p>Au regard du diagnostic effectué, la gendarmerie décline localement une offre de protection et de sécurité adaptée au territoire, incluant l’engagement de moyens et la mise en œuvre d’actions.</p> <p>La collectivité territoriale contractante s’engage à soutenir l’action de l’État en intégrant notamment les enjeux de sécurité dans les domaines qui lui sont propres.</p> <p>Le contrat élaboré entre la commune de Benet, l’Etat et le commandant de gendarmerie départemental de Fontenay-le-Comte prend en compte le volet sécurité dans les projets d’aménagement urbains (zones d’activités, nouvelles constructions, aménagement urbain, voiries, etc) en lien avec la communauté de brigades de Maillezais, la compagnie de Fontenay-le-Comte et le groupement de gendarmerie de la Vendée (85). Ce contrat vise à faciliter dans leur domaine de compétence et selon leur moyen, l’engagement opérationnel des gendarmes en faveur de la population.</p>
Partenaires	Un contrat de sécurité sera signé en 2022 entre la commune de Benet, l’Etat ainsi que le commandant de gendarmerie départemental de Fontenay-le-Comte.
Dépenses prévisionnel/définitif	

Plan de financement prévisionnel / définitif	
Calendrier	Toute la durée du programme PVD
Lien autres programmes et contrats territorialisés	Inscrite dans le CRTE de VSA
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Nombre d'éléments visant à renforcer la sécurité sur le territoire
Conséquence sur la fonction de centralité	
Annexes	

FICHE ACTION N° 16

COMPLÉTER LES CONTINUITÉS PIÉTONNES ET CYCLISTES SUR LE TERRITOIRE

Orientation stratégique	Orientation 3 : Mobilité – Développer l’intermodalité, l’accessibilité et les connexions intra et extra communales
Action nom	Compléter les continuités piétonnes et cyclistes sur le territoire
Action n°	16
Statut	Engagé
Niveau de priorité	Fort
Maître d’ouvrage	Commune de Benet
Description de l’action	<p>La communauté de communes de Vendée Sèvre Autise a décidé d’élaborer un Schéma Directeur de Déplacement sur le territoire de l’intercommunalité. Ce dernier vient en complément du Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) en apportant des réponses concrètes en matière de mobilités, dans le but de réduire l’impact environnemental des transports tout en répondant aux enjeux sociaux et économiques.</p> <p>Schéma Directeur de Déplacements a pour objectif de répondre à trois enjeux majeurs :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Environnementaux (réduire l’empreinte environnementale et la dépendance énergétique du territoire ; réduire la pollution de l’air ; avoir un impact positif sur le territoire ; réduire les nuisances sonores) - Sociaux (faciliter l’accès à l’emploi, aux soins, services, commerces et loisirs ; améliorer le confort et la sécurité des déplacements ; renforcer le lien social et l’entraide) - Économiques (favoriser le développement des commerces locaux ; élargir les zones de recrutements des entreprises ; renforcer l’attrait touristique du territoire en misant sur la valorisation des modes actifs). <p>Différentes mesures découlent du schéma directeur des déplacements de VSA et notamment : améliorer l’offre en transport en communs et faciliter l’intermodalité ; faciliter et sécuriser l’usage des modes actifs ; informer et communiquer ; favoriser et accompagner les changements de comportements (développer l’autopartage, le covoiturage) ; garantir l’accessibilité à tous.</p> <p>La commune de Benet, souhaite développer les liaisons sur l’ancienne voie ferrée ainsi que vers les villages et communes voisines. La commune doit, pour cette action, être en étroite collaboration avec la communauté de communes dans l’élaboration de nouvelles continuités.</p>
Partenaires	La communauté de commune Vendée Sèvre Autise

Dépenses prévisionnel/définitif	
Plan de financement prévisionnel / définitif	
Calendrier	Début : 2022 Fin : 2023
Lien autres programmes et contrats territorialisés	Fiche action inscrite dans le CRTE de VSA
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Evolution du linéaire de voies douces et cyclables Nombre d'espaces et de structures aménagés en faveur des mobilités Nombre de projet visant le bien-être et la qualité de vie des habitants Nombre d'espaces publics créés, valorisés ou requalifiés Nombre de sites, d'éléments de patrimoine valorisés
Conséquence sur la fonction de centralité	Cela aura pour conséquence de créer du lien entre les différents communes voisines et ainsi valoriser les territoires sur différents points (découverte du patrimoine, du paysage, des richesses naturels et culturels).
Annexes	

FICHE ACTION N° 17

DEVELOPPER « LES PEUX » ET ACCES DANS LE CENTRE-BOURG

Orientation stratégique	Orientation 3 : Mobilité – Développer l’intermodalité, l’accessibilité et les connexions intra et extra communale
Action nom	Développer « les peux » et accès dans le centre-bourg en construisant une signalétique et en valorisant le jardin Paul David
Action n°	17
Statut	En projet
Niveau de priorité	Fort
Maître d’ouvrage	Commune de Benet
Description de l’action	<p>La commune de Benet est engagée dans la réhabilitation de ses « peux », ces petits sentiers qui sillonnent le bourg avec un double objectif : développer des liaisons douces afin de créer des alternatives agréables au déplacement en voiture puis favoriser la promenade et la découverte patrimoniale, naturelle et artistique.</p> <p>En 2012, la commune a commencé à travailler avec le collège du Marais Poitevin et l’association historique et généalogique de Benet à la création de panneaux d’information.</p> <p>La commune souhaite conforter ses peux, aspect singulier du territoire, grâce à une signalétique valorisante et aussi en valoriser le jardin Paul David qui se situe sur le chemin des peux.</p> <p>Le jardin Paul David est un espace de 5000 m2 jouxtant le Transfo. Transformer en espace de détente, il abrite aujourd’hui un jardin petite enfance, un terrain de boule, des tables de pique-nique, un petit amphithéâtre en pierre qui permet aux associations et à la bibliothèque de proposer des animations durant les beaux jours.</p> <p>Benet souhaite donc faire découvrir la commune à travers ses peux, faire une balade artistique, de loisir, de découverte.</p>
Partenaires	Cabinet 1D2
Dépenses prévisionnel/définitif	
Plan de financement prévisionnel / définitif	
Calendrier	Etude 2022 Travaux 2023

Lien autres programmes et contrats territorialisés	Fiche action également inscrite dans le CRTE de VSA
Indicateurs de suivi et d'évaluation	<p>Nombre de projet visant le bien-être et la qualité de vie des habitants</p> <p>Nombre d'éléments visant à renforcer l'image de la commune, du territoire, du Marais Poitevin</p> <p>Nombre d'espaces publics créés, valorisés ou requalifiés</p> <p>Nombre de sites, d'éléments de patrimoine valorisés</p> <p>Nombre de vecteurs de promotion touristique</p>
Conséquence sur la fonction de centralité	Cela permettra de mettre en avant le patrimoine de la commune, faire connaître des cheminements inutilisés, améliorer le cadre de vie des habitant, montrer l'identité de la commune.
Annexes	

FICHE ACTION N° 18

ETUDIER ET AMENAGER UNE PLATEFORME MULTIMODALE

Orientation stratégique	Orientation 3 : Mobilité – Développer l’intermodalité, l’accessibilité et les connexions intra et extra communales
Action nom	Etudier et aménager la faisabilité d’une plateforme multimodale autour du point d’arrêt des cars (de Richebonne) sur la route Fontenay le Comte – Niort
Action n°	18
Statut	En projet
Niveau de priorité	Median
Maître d’ouvrage	Commune de Benet
Description de l’action	<p>Le département de la Vendée et la commune de Benet souhaitent implanter une aire de co-voiturage, à Richebonne.</p> <p>Ce projet à fait l’objet d’une concertation avec les riverains lors de plusieurs rencontres sur site et d’une présentation en réunion publique. Une première esquisse dessinée par le département avait été présentée aux riverains de l’impasse de la Gare. Suite aux remarques entendues, le département a été à nouveau solliciter pour étudier d’autres variantes.</p> <p>La question de l’autopartage et les nouvelles formes de se déplacer sont au cœur des discussions de la commune.</p> <p>C’est pourquoi Benet souhaite créer une plateforme multimodale qui associerait l’arrêt de car de Richebonne avec l’aire de covoiturage, des garages à vélos, une plateforme d’autopartage, etc. Le but est aussi d’organiser un rabattement de liaisons douces vers cet arrêt.</p> <p>Le schéma directeur des déplacements de VSA prévoit notamment de : favoriser et accompagner les changements de comportements (développer l’autopartage, le covoiturage)</p> <p>Le Pays de Fontenay Vendée est aussi engagé dans cette démarche. Un échange avec ce territoire pourra être envisagé afin d’effectuer un partage de connaissances et d’expériences.</p>
Partenaires	<p>Le Département de la Vendée</p> <p>La communauté de communes Vendée Sèvre Autise</p> <p>La Région</p>

Dépenses prévisionnel/définitif	
Plan de financement prévisionnel / définitif	
Calendrier	La réflexion sur le projet a débuté en 2020. Depuis la réflexion est toujours en cours.
Lien autres programmes et contrats territorialisés	Fiche action également inscrite dans le CRTE de VSA
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Nombre d'espaces et de structures aménagés en faveur des mobilités
Conséquence sur la fonction de centralité	Cela permettra de développer une plateforme multimodale le long d'une voie très fréquentée : la RD 148. Cela permettra aussi de limiter les déplacements individuels, créer du lien social, agir pour l'environnement.
Annexes	

FICHE ACTION N° 19

ETUDIER UNE OFFRE DE STATION MULTI-ENERGIE

Orientation stratégique	Orientation 3 : Mobilité – Développer l’intermodalité, l’accessibilité et les connexions intra et extra communale
Action nom	Etudier une offre de station multi-énergie
Action n°	19
Statut	En projet
Niveau de priorité	Median
Maître d’ouvrage	Commune de Benet
Description de l’action	Une station multi-énergie est une infrastructure routière destiné à apporter de l’énergie aux véhicules sous différente formes dans le cadre de la transition énergétique. Diverses énergies peuvent être mise à disposition pour les différentes technologies de véhicule, on peut y retrouver celle qui se trouve dans les stations-services classiques (essence, diesel, GPL) mais aussi de l’électricité pour les véhicules électriques (station de recharge), du dihydrogène pour les véhicules à hydrogène ou encore du gaz naturel pour véhicules.
Partenaires	Il s’agirait dans un premier temps d’effectuer une étude sur la faisabilité du projet. Ce projet pourra s’inscrire dans le futur plan de déploiement du SYDEV Le Département, la Région.
Dépenses prévisionnel/définitif	
Plan de financement prévisionnel / définitif	
Calendrier	2023
Lien autres programmes et contrats territorialisés	Fiche inscrite dans le CRTE de VSA
Indicateurs de suivi et d’évaluation	Nombre d’espaces et de structures aménagés en faveur des mobilités Nombre de projets en lien avec la protection de l’environnement
Conséquence sur la fonction de centralité	Cela permettra de développer les mobilités, prendre en compte l’évolution et anticiper les besoins futurs, accompagner vers la transition écologique, le développement des alternatives à la mobilité
Annexes	

FICHE ACTION N° 20

CREER DE L'HEBERGEMENT HOTELIER ET TOURISTIQUE

Orientation stratégique	Orientation 4 : Culture – Tourisme – Patrimoine – Favoriser et développer la vie culturelle, valoriser les richesses naturelles, paysagères, patrimoniales, du territoire
Action nom	Créer de l'hébergement hôtelier et touristique sur la Zone du Moulin du Joug
Action n°	20
Statut	En projet, en réflexion
Niveau de priorité	Médian
Maître d'ouvrage	Commune de Benet
Description de l'action	<p>Vendée Sèvre Autise est un territoire situé aux portes du Marais Poitevin, proche de grandes destinations touristiques et de la côte Atlantique. Le territoire propose différents modes d'itinérances : itinérance fluviale, à vélo, pédestre ou encore équestre. Des animations sont réalisées par les collectivités comme les balades estivales les vendredis (230 visiteurs en 2016), des balades spectacles (400 visiteurs en 2016) ainsi que des animations faites par le PNR et diverses associations.</p> <p>Le territoire regorge d'un patrimoine remarquable sur un territoire rural. On compte 2 Petites Cités de Caractères : Faymoreau et Nieul-sur l'Autise, 1 musée labélisé Musée de France : Centre minier de Faymoreau, 6 sites classés Monument Historique dont les abbayes de Mallezais et de Nieul-sur-l'Autise.</p> <p>La fréquentation touristique est stable (voire en légère hausse) depuis les 10 dernières années.</p> <p>Cependant, Vendée Sèvre Autise est marquée par un manque d'hébergement touristique. Sur le territoire on compte une offre d'hébergement limitée, tant en capacité qu'en qualité. Le territoire compte des chambres d'hôtes et des gîtes. Cependant, il n'y a plus d'hôtellerie dans un contexte complexe en milieu rural. Les campings sont dans l'ensemble peu qualifiés et de petite capacité à contrario des attentes du marché. L'offre en restauration est aussi peu développée sur le territoire. Les hébergements pour des événements festifs sont également très recherchés.</p>

	<p>Le Schéma Départemental de Développement Touristique 2017-2021 fixe dans son axe stratégique n°5 l'objectif de « Favoriser la montée en gamme des hébergements marchands de la Vendée ».</p> <p>La zone du Moulin du Joug est propice à l'installation d'hébergement hôtelier (hôtel + bungalows type lodges). En effet, il dispose de nombreux atouts</p> <ul style="list-style-type: none"> - Une vue sur le Marais Poitevin - Un espace facile d'accès et bien desservi - Un accès au centre-bourg via une voie douce complété en 2022. (pour bénéficier des commerces, équipements, services de la commune et d'un itinéraire vers le Marais-Poitevin)
Partenaires	<p>Le Cabinet In Extenso a réalisé en 2019 un schéma de développement et d'organisation touristique de la communauté de communes Vendée Sèvre Autise.</p> <p>Le département de la Vendée a réalisé une étude sur « les offres intercommunales en hébergements touristique marchands » en 2021 afin d'étudier l'offre sur le territoire de Vendée Sèvre Autise.</p>
Dépenses prévisionnel/définitif	
Plan de financement prévisionnel / définitif	
Calendrier	2022-2024
Lien autres programmes et contrats territorialisés	Fiche inscrite dans le CRTE de VSA
Indicateurs de suivi et d'évaluation	
Conséquence sur la fonction de centralité	<ul style="list-style-type: none"> ● Des retombées pour le territoire <ul style="list-style-type: none"> ○ Retombées économiques et sociales : L'économie et les emplois générés ne se limitent pas au seul secteur de l'hébergement et de la restauration : impact aussi les commerces et services ainsi que l'ensemble de la production : l'agriculture, l'industrie, le secteur du bâtiment et des travaux publics. ○ Retombées culturelles : Partage de cultures et ouverture sur le monde ● Amélioration du cadre de vie : La création de services, loisirs et les aménagements profitent aussi à la population (ex : aménagement et qualification des espaces urbains, transport, loisirs, itinérances, entretien du patrimoine, animations culturelles, etc.) ● Accélération de l'attractivité en termes d'image : <ul style="list-style-type: none"> ○ Le tourisme permet au territoire d'apparaître sur la carte et d'exister dans l'imaginaire collectif.

- o Il renvoie une image positive qui constitue un accélérateur pour les autres dimensions de l'attractivité : économique, résidentielle, etc.

La zone est aussi inscrite dans un périmètre d'intervention de la convention cadre valant ORT.

Annexes



FICHE ACTION N° 21

VISER UNE LABELLISATION « VILLAGE ÉTAPE » EN PORTE DU MARAIS POITEVIN

Orientation stratégique	Orientation 4 : Culture – Tourisme – Patrimoine – Favoriser et développer la vie culturelle, valoriser les richesses naturelles, paysagères, patrimoniales, du territoire
Action nom	Viser une labellisation « village étape » en porte du marais poitevin
Action n°	21
Statut	En projet, en réflexion
Niveau de priorité	Médian
Maître d'ouvrage	Commune de Benet
Description de l'action	<p>Obtenir la labellisation « Village étape » permettrait à Benet de :</p> <ul style="list-style-type: none"> • S'engager dans une démarche d'accueil de qualité afin de proposer aux usagers de la route les services et commerces de votre commune. • Valoriser les atouts de son territoire mais aussi assurer des retombées économiques supplémentaires pour les professionnels de la commune • Un outil de mobilisation de tous les acteurs du territoire autour d'un projet de développement économique et touristique commun. <p>Afin d'être labellisé, Benet doit répondre à certains critères comme :</p> <p>Une bonne situation :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Être à 5 minutes ou 5 kilomètres maximum d'une nationale ou d'une autoroute non concédée • Avoir une population inférieure à 5 000 habitants. <p>Une véritable offre de services :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Proposer une restauration traditionnelle avec un nombre de couverts suffisant. • Offrir au moins un hébergement hôtelier pouvant être complété par des chambres d'hôtes de qualité et/ou un terrain de camping. • Disposer de commerces de type boulangerie, épicerie, boucherie, presse mais également d'une pharmacie, d'un garage, d'un distributeur automatique. <p>Des équipements publics de qualité :</p>

	<ul style="list-style-type: none"> • L'accès à des places de stationnement ombragées, ainsi qu'à des sanitaires équipés pour les personnes à mobilité réduite. • La mise à disposition d'une aire d'accueil de camping-cars, de jeux et de pique-nique. <p>Engagements durables :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Entrent également en compte les engagements des communes tant sur le plan du développement durable que de l'accessibilité. • De même le bourg doit être actif dans l'embellissement de son cadre de vie en termes de fleurissement et d'aménagements. <p>Des offres de découverte :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Disposer d'un point d'information touristique. • Bénéficier de chemins de randonnée et/ou de monuments historiques.
Partenaires	Fédération Française des villages étapes Ministère de la transition écologique
Dépenses prévisionnel/définitif	
Plan de financement prévisionnel / définitif	
Calendrier	2023
Lien autres programmes et contrats territorialisés	Fiche inscrite dans le CRTE de VSA
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Nombre d'éléments visant à renforcer l'image de la commune, du territoire, du Marais Poitevin
Conséquence sur la fonction de centralité	Les usagers de la route pourront profiter des atouts de la commune (commerces, services, éléments de patrimoine, visite de la commune, etc) Cela pourrait profiter aux commerçants et acteurs du tourisme locaux.
Annexes	

FICHE ACTION N° 22

VALORISER LES EDIFICES CLASSES ET LES ELEMENTS DE PETIT PATRIMOINE

Orientation stratégique	Orientation 4 : Culture – Tourisme – Patrimoine – Favoriser et développer la vie culturelle, valoriser les richesses naturelles, paysagères, patrimoniales, du territoire
Action nom	Valoriser les édifices classés et les éléments de petit patrimoine
Action n°	22
Statut	Engagée
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	Commune de Benet
Description de l'action	<p>La commune de Benet regorge d'un patrimoine naturel et architectural d'exception et propre au territoire.</p> <p>L'Eglise Sainte Eulalie est un monument classé. Cette Eglise a une spécificité architecturale. De style gothique (XV^e siècle), l'église Sainte-Eulalie de Benet conserve une magnifique façade romane (XII^e siècle).</p> <p>La commune de Benet possède un site inscrit aux Monuments historiques : les fours à chaux. Les Fours étaient associés aux mines de Faymoreau, bien connues dans la région, pour la fourniture du charbon nécessaire à la calcination de la pierre calcaire. Il s'agit d'un rare vestige d'une production industrielle locale qui méritait d'être restauré. Les travaux consécutifs à la reconnaissance du site par la Mission Stéphane Bern de 2018 en collaboration avec les architectes du patrimoine et la fondation du patrimoine ont permis la restauration de ce site. Il accueille aujourd'hui des animations (cinéma, théâtre, etc).</p> <p>Benet c'est aussi la découverte de l'histoire du bourg à travers le sentier d'interprétation qui suit les peux qui serpentent sur les 2 versants des collines, le vieux lavoir rénové, les ruines du château et son jardin médiéval. Depuis 2008 la municipalité fait découvrir les richesses patrimoniales de la commune grâce à des guides bénévoles passionnés.</p> <p>Benet possède aussi de nombreux éléments de petit patrimoine et notamment un patrimoine lié à l'eau. Il est composé de petits ports, de lavoirs, de ponts, de digues et de canaux (par exemple à Aziré ou à Lesson).</p>


	<p>Des murs en pierre sèches sont aussi présents sur la commune. Classé métier d'art rare depuis 2010, le métier de murailleur, bâtisseur de murs en pierre sèche, correspond à un savoir-faire inscrit au label patrimoine culturel immatériel de l'Unesco depuis 2018. Benet accord alors une grande importance à ces murets, marqueur de l'identité de la commune. Benet souhaite conserver et mettre en valeur ces éléments de patrimoine.</p> <p>Depuis quelques années, la commune a effectué des travaux de réhabilitation des éléments de petit patrimoine (lavoir du château, puits, murets en pierres sèche).</p> <p>Depuis 2019, la commune a mis en place, et ce pour 3 ans, à l'initiative du Parc Naturel Régional du Marais Poitevin, la commune a engagé une réflexion pour encourager la reconstruction de murs en pierres sèches, sans aucun liant, conformément à la pratique traditionnelle qui s'est perdue depuis de nombreuses années. Afin d'encourager cette pratique, la commune pourrait apporter une aide financière afin de réaliser les travaux.</p> <p>Benet souhaite continuer dans cette démarche et ainsi restaurer les éléments de petit patrimoine de la commune. Cela nécessite alors une bonne connaissance des éléments présents sur la commune ainsi qu'une veille constante sur l'état des éléments.</p>
Partenaires	Département DRAC Fondation du patrimoine Fondation Stéphane Berne Le Parc Naturel Régional du Marais Poitevin
Dépenses prévisionnel/définitif	
Plan de financement prévisionnel / définitif	
Calendrier	Sur la durée du programme PVD
Lien autres programmes et contrats territorialisés	Fiche inscrite dans le CRTE de VSA
Indicateurs de suivi et d'évaluation	
Conséquence sur la fonction de centralité	
Annexes	

FICHE ACTION N° 23

INSTALLATION D'UNE MICRO-FOLIE AFIN DE FAVORISER LA DYNAMIQUE ASSOICATIVE ET LE RAYONNEMENT DU TRANSFO ET DU TIERS-LIEU

Orientation stratégique	Orientation 4 : Culture – Tourisme – Patrimoine – Favoriser et développer la vie culturelle, valoriser les richesses naturelles, paysagères, patrimoniales, du territoire
Nom de l'action	Installation d'une micro-folie afin favoriser la dynamique associative et le rayonnement du Tranfo et du tiers-lieu
Action n°	23
Statut	Validée
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	Commune de Benet
Description de l'action	<p>Avec plus de 4 000 habitants, Benet est la commune la plus importante du territoire intercommunal et joue un rôle de rayonnement économique, commercial et culturel.</p> <p>La vitalité associative est exceptionnelle par la présence de 70 associations sociales, culturelles, sportives et de loisirs. Parmi celles-ci, le centre socio-culturel « Le Kiosque » est labellisé « Fabrique de Territoire » et rayonne sur l'ensemble du territoire intercommunal.</p> <p>Fait remarquable, Benet accueille près de 1 200 élèves dans 2 écoles maternelles, 2 écoles élémentaires et 2 collèges publics et privés. C'est une chance qui confère aussi à la commune une responsabilité particulière vis-à-vis de l'accueil et de la formation des jeunes.</p> <p>Afin de permettre l'accès à la culture pour tous, Benet va implanter une Micro Folie sur son territoire.</p> <p>Il s'agit d'un équipement culturel et numérique dont le but est de permettre un accès à la culture pour tous, de sensibiliser aux pratiques artistiques les populations qui en sont le plus éloignées, s'appuyer sur la créativité des habitants afin qu'ils soient les acteurs de la vie culturelle.</p> <p>Ainsi, c'est un lieu dédié aux échanges culturels et professionnels, sa programmation donne également accès à la culture par une approche virtuelle de célèbres musées tels que le Musée du Louvre ou le Musée d'Orsay. C'est un véritable lieu de vie culturel dédié à la créativité.</p> <p>La Mirco Folie c'est aussi un musée numérique. Un FabLab y sera associé. Celui-ci sera situé dans le nouveau tiers-lieu de la commune. Il sera composé de :</p>

	<ul style="list-style-type: none"> • L'impression 3D : Acquisition de 3 imprimantes afin de réaliser des projets de fabrication divers en plastique. Des ateliers de modélisation 3D seront proposés afin que les utilisateurs puissent créer leurs propres pièces personnalisées. <u>Public cible</u> : adolescents et adultes. • La robotique : Acquisition de divers robots afin d'apprendre les bases de la programmation et de l'électronique. <u>Public cible</u> : enfants et adolescents (possibilité adultes). • La découpe laser : Acquisition d'une découpe laser. Des ateliers de création de modèles seront proposés et l'utilisation de la machine sera strictement encadré avec respect des consignes de sécurité. <u>Public cible</u> : adultes. • La réalité virtuelle : acquisitions de 3 casques VR de proposer des expériences en réalité virtuelle. Les applications installées seront choisies pour leur intérêt culturel. <p>La commune a répondu à l'appel à projet et a été retenu. Elle sera implantée dans le cœur du bourg de Benet, au sein du Transfo et du tiers-lieu « la Boutique ».</p> <p>Le Transfo est l'espace culturel de la commune de Benet, réalisé en 2017. Cet espace est situé au cœur de la commune, le long de la rue principale (rue de la Combe). Il offre aux habitants sur un territoire élargi, aux associations et aux écoles un lieu d'animation, de vie sociale et culturelle. Il est co-géré par la bibliothèque municipale Gabriel Delaunay et le centre socio-culturel le Kiosque.</p> <p>L'ambition est de toucher un large public sur le territoire de la commune et des environs, en développant et en diversifiant une offre culturelle déjà existante et structurée.</p> <p>L'objectif est d'inciter à la curiosité culturelle et permettre l'accès à de nouvelles offres pour tous :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le grand public (partenariat Communautés de Communes, Bibliothèque de Vendée, Centre Socio-Culturel, tissu économique, etc...) - Les scolaires et les enseignants - Les seniors et le grand âge (partenariat EHPAD) - Les associations (culturelles, sportives et de loisirs)
Partenaires	Kiosque Transfo Ministre de la culture
Dépenses prévisionnel/définitif	Dépenses en investissement : 45 974, 05 euros HT Dépenses en fonctionnement : 15 000 euros HT (annuel)

Plan de financement prévisionnel / définitif	Dépenses Investissement HT		Recettes	
	Musée Numérique	30 443,86	Subvention Etat 80%	36 779,24
	FabLab	15 530,19	Commune de Benet 20%	9 194,81
	Total HT	45 974,05	Total	45 974,05
	TOTAL TTC		55 168,86	
	Fonctionnement annuel			
	Abonnements supports divers	2 500,00		
	Charges de personnel	12 500,00		
	TOTAL TTC	15 000,00		
Calendrier	2022			
Lien autres programmes et contrats territorialisés	Fiche inscrite dans le CRTE de VSA			
Indicateurs de suivi et d'évaluation	<p>Nombre de nouveaux équipements créés ou réhabilités</p> <p>Nombre d'espaces publics créés, valorisés ou requalifiés</p> <p>Nombre de projet visant le bien-être et la qualité de vie des habitants</p>			
Conséquence sur la fonction de centralité	<p>Cette micro folie va bénéficier au bassin de vie de Benet. Les scolaires, adultes, seniors, associations, auront accès à un équipement culturel. Cela va permettre de développer le cœur de bourg de la commune et conforter le dynamisme du Transfo.</p>			
Annexes				

FICHE ACTION N° 24

ETUDE ET REQUALIFICATION DES ENTREES DE VILLES

Orientation stratégique	Orientation 5 : Environnement - Cadre de vie – Construire une ville durable et mettre en valeur les formes urbaines pour une plus grande qualité de vie
Action nom	Requalifier les entrées de villes
Action n°	24
Statut	Engagé
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	Commune de Benet
Description de l'action	<p>Benet est la porte d'entrée du Département de la Vendée et de la Région Pays de la Loire, du Parc Naturel Régional du Marais Poitevin et du Grand Site de France.</p> <p>La traversée de la commune s'effectue par une route départementale qui traverse la plaine, ancienne route napoléonienne : la RD 148</p> <p>Véritable déviation du cœur de bourg, elle ne laisse percevoir ni patrimoine historique et paysager du bourg, ni la présence du Marais poitevin. Elle écarte du centre-bourg un flux important de véhicules (moyenne entre 9 et 10 000 véhicules par jour). Cependant, les élus constatent que les usagers traversant la commune via cet axe ne se rendent pas compte qu'ils passent par Benet.</p> <p>La municipalité souhaite requalifier cette route qui constitue son entrée de bourg et notamment l'entrée EST, en révélant au travers cet aménagement son identité, en anticipant de nouveaux usages et modes d'habiter (tourisme, économie, cadre de vie, connexions douces, valorisation culturelle, etc).</p> <p>Deux études ont été réalisées :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Un atelier Hors les murs en lien avec le Parc Naturel Région du Marais Poitevin et des étudiants en architecture (université de Versailles). Cet atelier permet de faire venir une équipe pluridisciplinaire d'étudiants pour mener une étude sur le terrain et apporter un regard croisé pendant plusieurs jours sur des questions liées à l'architecture, l'urbanisme, le paysage, les usages du territoire, les démarches prospectives Ils ont pu proposer divers aménagements (sur cette voie mais aussi sur d'autres secteurs de la commune) - Un diagnostic et des propositions d'aménagements par section sur cette voie ont été réalisés par le CAUE.

	<p>Actuellement, une consultation est en cours concernant la réalisation de l'étude de l'aménagement de la RD 148 dans la traversée de l'agglomération de BENET (entrée EST).</p> <p>Cette étude doit permettre de déterminer les potentialités du site et ses contraintes (diagnostic), et doit permettre de donner les premières orientations d'aménagement potentielles ainsi que d'assurer à la collectivité la faisabilité économique, technique et juridique de l'opération.</p> <p>L'étude doit prendre en compte les enjeux paysagers, architecturaux et urbains et de ceux sur l'accessibilité et les déplacements.</p> <p>Le projet doit :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Avoir une vision d'ensemble des aménagements à réaliser sur le long terme sur ce secteur du bourg, - Privilégier la fréquentation des piétons et deux roues, - Améliorer le confort et la sécurité des usagers, - Améliorer la liaison entre le centre bourg historique, la RD 148 et les différentes zones urbanisées - Renforcer le lien entre le centre historique et la centralité commerciale en développant la communication entre les différents espaces publics, - Affirmer l'identité du centre bourg en mettant en valeur le patrimoine communal.
Partenaires	<p>Le Parc Naturel Régional du Marais Poitevin dans le cadre de l'atelier Hors les murs</p> <p>Le CAUE en tant que conseil dans l'aménagement futur de cette entrée</p>
Dépenses prévisionnel/définitif	
Plan de financement prévisionnel / définitif	
Calendrier	Ces études ont été réalisées en 2021.
Lien autres programmes et contrats territorialisés	Fiche action également inscrite dans le CRTE de VSA
Indicateurs de suivi et d'évaluation	
Conséquence sur la fonction de centralité	L'aménagement de cette entrée de ville permettra aux usagers de prendre conscience qu'ils traversent le bourg de Benet. En effet le but est de mettre en valeur l'entrée sous différents aspects (paysage, aménagement, patrimoine, etc) et inciter les usagers à entrer dans le cœur de bourg de Benet.
Annexes	

FICHE ACTION N° 25

ETUDIER ET AMENAGER LE QUARTIER MEDIEVAL


Orientation stratégique	Orientation 5 : Environnement - Cadre de vie – Construire une ville durable et mettre en valeur les formes urbaines pour une plus grande qualité de vie
Action nom	Etudier et aménager le quartier médiéval
Action n°	25
Statut	En projet
Niveau de priorité	Médian
Maître d'ouvrage	Commune de Benet
Description de l'action	<p>On compte à Benet des espaces verts, publics, en centre-bourg. Benet c'est une ville remplie d'histoire. Certains lieux ont donc gardé une identité et un patrimoine, un attachement des habitants, lieu de rencontres et de détente. Il est nécessaire de conserver et de requalifier ces espaces afin de les revaloriser. C'est le cas notamment du quartier médiéval de la commune.</p> <p>Benet est une commune au passé médiéval. Nous pouvons aujourd'hui apercevoir les ruines d'un ancien château. De nombreuses maison ou murs de Benet ont été réalisés avec les pierres du château. Il reste aujourd'hui deux tours, un élément de rempart et une fenêtre.</p> <p>Cet espace public doit être réinvestis et réappropriés par les habitants. Ce lieu va faire l'objet d'étude en vue d'une requalification et d'une revalorisation.</p>
Partenaires	
Dépenses prévisionnel/définitif	
Plan de financement prévisionnel / définitif	
Calendrier	2023
Lien autres programmes et contrats territorialisés	Fiche action également inscrite dans le CRTE de VSA
Indicateurs de suivi et d'évaluation	<p>Nombre de sites, d'éléments de patrimoine valorisés</p> <p>Nombre d'espaces publics créés, valorisés ou requalifiés</p> <p>Nombre d'éléments créés visant la création de lien social et à renforcer la dynamique associative</p> <p>Nombre d'éléments visant à renforcer l'image de la commune, du territoire, du Marais Poitevin</p>

	Nombre de projet visant le bien-être et la qualité de vie des habitants
Conséquence sur la fonction de centralité	Cela va permettre de réinvestir des espaces publics en cœur de bourg, de les réhabiliter et de trouver de nouveaux usages pour ces lieux patrimoniaux.
Annexes	

FICHE ACTION N° 26

ETUDE ET REQUALIFICATION DE LA PLACE DU CHAMP DE FOIRE

Orientation stratégique	Orientation 5 : Environnement - Cadre de vie – Construire une ville durable et mettre en valeur les formes urbaines pour une plus grande qualité de vie
Action nom	Etude et requalification de la place du Champ de foire
Action n°	26
Statut	Engagé
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	Commune de Benet
Description de l'action	<p>La place du Champ-de-Foire de Benet a une vocation commerciale et conviviale. En effet, ce site accueille le marché du lundi matin, et l'Intermarché qui apporte en plein centre, toute la semaine, les services d'une grande surface.</p> <p>Benet a décidé d'ouvrir de nouvelles perspectives commerciales sur le champ de foire afin de conforter l'installation de commerce en centre-bourg.</p> <p>Une étude a été réalisée par le cabinet Urbanova. Permettre l'implantation de bâtiments commerciaux à proximité du supermarché, d'environ 900 m², comportant plusieurs cellules.</p> <p>Dans l'opération d'aménagement global de la place du Champ-de-Foire, des toilettes autonettoyantes seront installées.</p> <p>L'aménagement sera réalisé en réorganisant les espaces et les circulations, donnant plus de place au piéton, avec une végétalisation des espaces stationnés.</p>
Partenaires	Etude réalisé par le cabinet Urbanova Des commerçants de la commune
Dépenses prévisionnel/définitif	Dépense prévisionnelle : 55 000 euros HT (comprenant le mobilier urbain. Ne comprenant pas : le terrassement et raccordement aux toilettes, éclairage, bordures).
Plan de financement prévisionnel / définitif	
Calendrier	2022-2023
Lien autres programmes et contrats territorialisés	Fiche action dans le CRTE de VSA
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Nombre de nouveaux équipements créés ou réhabilités

	<p>Nombre d'éléments mis en place visant à améliorer l'accès aux services publics et équipements</p> <p>Nombre d'espaces publics créés, valorisés ou requalifiés</p> <p>Nombre de projet visant le bien-être et la qualité de vie des habitants</p>
<p>Conséquence sur la fonction de centralité</p>	<p>Cela va permettre de créer une plus grande animation dans le cœur de bourg et proposer de nouveaux locaux aux commerçants qui souhaitent s'y implanter. Cela va conforter la dynamique commerciale en cœur de bourg.</p>
<p>Annexes</p>	

FICHE ACTION N° 27

ENCOURAGER LES PLANTATIONS

Orientation stratégique	Orientation 5 : Environnement - Cadre de vie – Construire une ville durable et mettre en valeur les formes urbaines pour une plus grande qualité de vie
Action nom	Encourager les plantations
Action n°	27
Statut	Validé
Niveau de priorité	Médian
Maître d'ouvrage	Commune de Benet
Description de l'action	<p>Le SCOT réduit le risque d'incidence notable sur cette zone Natura 2000 à travers l'orientation « 2b3- Mettre en valeur les milieux participant aux corridors écologiques » le SCOT préserve les haies et les boisements possédant un intérêt paysager et/ou écologique en tenant compte des activités et des usages.</p> <p>Le PCAET indique : « Action n°27 : Favoriser la plantation d'arbres et la gestion durable des espaces boisés »</p> <p>Benet souhaite encourager les plantations sur la commune par le biais de plusieurs actions :</p> <ul style="list-style-type: none"> - L'opération « Opération une naissance, un arbre » : ayant pour objectif la création d'un verger d'espèce anciennes pour l'avenir. L'enfant née devient parrain d'un fruitier patrimonial situé à la jonction de nouveau quartier dans le bourg - La plantation de haies et bosquets
Partenaires	<p>La région est partenaires du projet « arbre de naissance »</p> <p>La chambre d'agriculture et le département de la Vendée sont partenaires de la plantation de haies et de bosquets sur la collectivité.</p>
Dépenses prévisionnel/définitif	
Plan de financement prévisionnel / définitif	
Calendrier	Avant, pendant et après le programme Petite ville de demain
Lien autres programmes et contrats territorialisés	Fiche action également inscrite dans le CRTE de VSA
Indicateurs de suivi et d'évaluation	<p>Nombre de projets en lien avec la protection de l'environnement</p> <p>Nombre de projet visant le bien-être et la qualité de vie des habitants</p>

Conséquence sur la fonction de centralité	Cela aura pour but d'améliorer la qualité de vie des habitants mais aussi de développer la biodiversité, filtration de l'eau, préservation du paysage ou encore adaptation au changement climatique.
Annexes	

FICHE ACTION N° 28

PROMOUVOIR LES ENERGIES RENOUVELABLES

Orientation stratégique	Orientation 5 : Environnement - Cadre de vie – Construire une ville durable et mettre en valeur les formes urbaines pour une plus grande qualité de vie
Action nom	Promouvoir les énergies renouvelables
Action n°	28
Statut	Engagé
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	Commune de Benet
Description de l'action	<p>Les collectivités locales jouent un rôle clef dans la lutte contre le changement climatique, la maîtrise des consommations d'énergie et la promotion des énergies renouvelables. Elles exercent leurs compétences en matière de transition énergétique à plusieurs échelles à travers divers outils, soit spécifiquement dédiés aux questions Climat-Air-Énergie (SRADDET, PCAET, ...), soit en lien avec d'autres thématiques sectorielles (PLUi, ...). Elles sont donc idéalement positionnées pour conduire des projets structurants, allant dans le sens d'une énergie verte produite et consommée localement.</p> <p>L'environnement est un aspect important sur la commune de Benet. En effet, la commune dispose de 3 parcs éoliens composés chacun de 5 éoliennes. Leur puissance totale est de 38,5 MW (2 parcs éoliens Wolkwind et un parc Vendée Energie).</p> <p>La commune dispose aussi d'un méthaniseur Bionerval (pour les déchets de restauration et d'industrie agro-alimentaire) d'une puissance de 3MW qui produit de l'électricité par cogénération puis d'un autre méthaniseur agricole Methabiogaz qui produit 80 m³/ h du biogaz injecté dans le réseau.</p> <p>Les 3 parcs éoliens ainsi que les deux méthaniseurs participent grandement à la couverture énergétique du territoire de CCVSA déjà à 50% renouvelable zéro carbone.</p> <p>Ils apportent une valorisation fiscale de plus de 200 000 euros/ an à la communauté de communes Vendée Sèvre Autise.</p> <p>La Communauté de Communes a fait le choix de s'engager dans la réalisation d'un PCAET qui a fait l'objet d'une approbation du Conseil de Communauté en avril 2021.</p> <p>L'intercommunalité, à travers son plan de relance, est dans une optique de réduction des consommations énergétiques et renforcer l'autonomie énergétique du territoire</p>

	Benet souhaite alors faire perdurer ces démarches environnementales et promouvoir les énergies renouvelables sur son territoire.
Partenaires	
Dépenses prévisionnel/définitif	
Plan de financement prévisionnel / définitif	
Calendrier	Sur toute la durée du programme PVD
Lien autres programmes et contrats territorialisés	Fiche inscrite dans le CRTE de VSA
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Nombre de projets en lien avec la protection de l'environnement Nombre de projet visant le bien-être et la qualité de vie des habitants
Conséquence sur la fonction de centralité	Les conséquences sont des retombées positives en termes de coûts, de valorisation des ressources locales, de développement économique et de création d'emplois. La commune est engagé dans une réelle démarche de protection de l'environnement.
Annexes	

FICHE ACTION N° 29

DEVELOPPER UNE CEINTURE VERTE ET DES ZONES DE NON-TRAITEMENTS

Orientation stratégique	Orientation 5 : Environnement - Cadre de vie – Construire une ville durable et mettre en valeur les formes urbaines pour une plus grande qualité de vie
Action nom	Développer une ceinture verte et des Zones de Non-Traitements
Action n°	29
Statut	En projet, en réflexion
Niveau de priorité	Médian
Maître d'ouvrage	Commune de Benet
Description de l'action	<p>La nécessité pour les collectivités de limiter l'étalement urbain se fait de plus en plus sentir. Les nombreux problèmes que ce phénomène cause (allongement des distances parcourues, pertes de terres agricoles, destructions des milieux naturels et de la biodiversité...) poussent à l'action !</p> <p>Mettre en place une ceinture verte à Benet lui permettrait de :</p> <ul style="list-style-type: none"> • limiter l'étalement urbain et la suburbanisation et favoriser la consolidation urbaine; • protéger et mettre en valeur les activités économiques qui dépendent des territoire naturels et agricoles, notamment l'agriculture et le tourisme; • donner accès à une agriculture de proximité, qui facilite la mise en place de circuits courts • protéger les cours d'eau; • créer des trames écologiques, favorables à la biodiversité; • pérenniser des paysages caractéristiques et culturellement significatifs, incluant les paysages agricoles; • Protéger la santé de la population riveraine <p>Le futur PLU – i sera une occasion privilégiée pour inscrire cette action dans le plan de développement durable de la commune.</p> <p>Benet souhaite aussi créer des zones de non traitements :</p> <p>La protection de la santé des populations riveraines de zones de traitement par des produits phytosanitaires, ainsi que celle des exploitants agricoles constitue l'un des axes prioritaires du plan d'action gouvernemental lancé en 2018 pour une agriculture plus économe en pesticides. Les zones de non traitements sont des distances de sécurité à respecter vis à vis des éléments environnants et tout particulièrement des</p>

	habitations, des lieux hébergeant des personnes vulnérables et des cours d'eau.
Partenaires	Echange avec VSA, le département, la Région. Chambre d'agriculture DDTM
Dépenses prévisionnel/définitif	
Plan de financement prévisionnel / définitif	
Calendrier	Sur toute la durée du programme PVD et après.
Lien autres programmes et contrats territorialisés	Fiche action inscrite dans le CRTE de VSA
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Nombre de projets en lien avec la protection de l'environnement Nombre de projet visant le bien-être et la qualité de vie des habitants
Conséquence sur la fonction de centralité	Cela va permettre de limiter l'étalement urbain et la suburbanisation et favoriser la consolidation urbaine; Protéger et mettre en valeur les activités économiques qui dépendent des territoire naturels et agricoles, notamment l'agriculture et le tourisme ; Donner accès à une agriculture de proximité, qui facilite la mise en place de circuits courts ; Créer des trames écologiques, favorables à la biodiversité ; Pérenniser des paysages caractéristiques et culturellement significatifs, incluant les paysages agricoles ;
Annexes	

FICHE ACTION N° 30

SOUTENIR LE MARAICHAGE BIOLOGIQUE ET LES CIRCUITS-COURTS

Orientation stratégique	Orientation 5 : Environnement - Cadre de vie – Construire une ville durable et mettre en valeur les formes urbaines pour une plus grande qualité de vie
Action nom	Soutenir le maraichage biologique et les circuits-courts
Action n°	30
Statut	En projet, en réflexion
Niveau de priorité	Médian
Maître d'ouvrage	Commune de Benet
Description de l'action	<p>Mieux manger est devenu un sujet de société dont un nombre croissant de collectivités s'emparent pour des raisons environnementales, sociales et de santé.</p> <p>Les enjeux liés à la mise en œuvre d'une relation plus directe entre producteurs et consommateurs sont nombreux et variés (nouveaux débouchés pour les producteurs, demande de produits du terroir, restauration du lien social, valorisation de la fraîcheur et de la traçabilité des aliments...) et peuvent être intégrés différemment en fonction de la forme que prendra le projet.</p> <p>C'est pourquoi Benet souhaite encourager les circuits-courts.</p> <p>Ce projet est en lien avec le PAT en cours d'élaboration par la communauté de communes de Vendée Sèvre Autise. L'Axe 4 du PCAET de VSA indique « Favoriser une économie locale, durable et circulaire ».</p> <p>Le développement de l'approvisionnement en produits locaux, permet de limiter les transports et donc de réduire les émissions de Gaz à effet de Serre et la consommation énergétique.</p> <p>Il permet aussi de mieux consommer et surtout de développer des emplois locaux et durables.</p> <p>Le futur PAT pourra servir à alimenter le restaurant scolaire et l'Ehpad.</p> <p>Le Projet Alimentaire Territorial (PAT) permet de réfléchir à l'alimentation sous toutes ses facettes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Production, transformation et distribution alimentaire, plus globalement l'économie liée à l'alimentation ; - Nutrition et santé ; - Accès à l'alimentation ; - Inclusion par l'alimentation (emploi) ;

	- Lutte contre le gaspillage alimentaire ; - Évolution des pratiques agricoles.
Partenaires	La communauté de communes Vendée Sèvre Autise, les producteurs locaux, la Région et le Département.
Dépenses prévisionnel/définitif	
Plan de financement prévisionnel / définitif	
Calendrier	Sur toute la durée du programme PVD et après.
Lien autres programmes et contrats territorialisés	Fiche action inscrite dans le CRTE de VSA
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Nombre de projets en lien avec la protection de l'environnement Nombre de projet visant le bien-être et la qualité de vie des habitants Nombre d'éléments créés visant la création de lien social
Conséquence sur la fonction de centralité	Cela permettra la création de lien social et la valorisation des ressources locales.
Annexes	

ANNEXE 6 – MAQUETTE FINANCIERE

MAQUETTE FINANCIERE PLURIANNUELLE - RELATIVE AU PROGRAMME PE POUR LA COMMUNE DE BENET – juin 2022

Action	Maître d'ouvrage (MO)	Montant total	Part MO	Part Eta
Action 1 : Étude de faisabilité sur l'habitat inclusif	Commune de Benet	37 500 € HT		
Action 2 : Aménager le pôle sanitaire et social du « Pré Renaudet » en y intégrant des offres d'habitats inclusif et une résidence autonomie	Commune de Benet			
Action 3 : Urbaniser le village de « Plaisance »	Commune de Benet			
Action 4 : Réhabiliter et restaurer l'habitat ancien en centre-ville	Commune de Benet			
Action 5 : Rénover énergétiquement des bâtiments communaux	Commune de Benet			
Action 6 : Développer les logements sociaux, d'urgence,	Commune de Benet			

pour réfugiés afin de répondre aux besoins du territoire					
Action 7 : Aménager un îlot de services, commerces, tiers-lieu et habitat dans les immeubles situés entre la nouvelle Mairie France Services et la rue de la Cure	Commune Benet	de	239 466, 95 € HT + acquisitions 265 000 €	47 893, 39 € HT	119 733, 48 € HT
Action 8 : Faciliter et renforcer l'accessibilité aux équipements et services publics en déployant des outils numériques	Commune Benet	de	Equipements collectivité : 21 730 €HT Equipements scolaires : 35 426,51 € HT Total : 57 156 € HT	Equipements collectivité : 2 173, 00 € HT Equipements scolaires : 10 627,95 € HT	France 19 557,00 € HT France Relance 24 798,56 € HT
Action 9 : Améliorer les liaisons entre le centre et les équipements structurants	Commune Benet	de	415 530, 52 € HT	124 659,16 € HT	155 268, 50 € HT
Action 10 : Réhabiliter un bâtiment en cœur de bourg afin d'accueillir une nouvelle Mairie et la maison France Services	Commune Benet	de	1 000 000 € HT	300 000 € HT	425 825 € HT

Action 11 : Aménager un espace de coworking	Commune de Benet			
Action 12 : Maintenir un équilibre commercial entre le centre-bourg et sa périphérie	Commune de Benet	8 400 € HT	8 400 € HT	
Action 13 : Etude et création d'une piscine couverte	Commune de Benet			
Action 14 : Développer la plaine des sports et un parcours de santé	Commune de Benet			
Action 15 : Développer le partenariat avec les services de gendarmerie	Commune de Benet			
Action 16 : Compléter les continuités piétonnes et cyclistes sur le territoire	Commune de Benet			
Action 17 : Développer « les peux » et accès dans le centre-bourg en construisant une signalétique et en valorisant le jardin Paul David	Commune de Benet			
Action 18 : Étudier et aménager une plateforme multimodale autour du point d'arrêt des cars interrégionaux (aire de covoiturage paysagée, auto-	Commune de Benet			

partage) sur la route Fontenay le Comte – Niort					
Action 19 : Etudier une offre de station multi-énergie	Commune de Benet				
Action 20 : Créer de l'hébergement hôtelier et touristique sur la Zone du Moulin du Joug	Commune de Benet				
Action 21 : Viser une labellisation « village étape » en porte du marais poitevin	Commune de Benet				
Action 22 : Valoriser les édifices classés et les éléments de petit patrimoine	Commune de Benet				
Action 23 : Installation d'une micro-folie afin favoriser la dynamique associative et le rayonnement du Tranfo et du tiers-lieu	Commune de Benet	45 974, 05 € HT	9 194, 81 € HT	36 779, 24 € HT	
Action 24 : Etudier et requalifier les entrées de villes	Commune de Benet				
Action 25 : Etudier et aménager le quartier médiéval	Commune de Benet				
Action 26 : Etudier et requalifier la place du Champ de foire	Commune de Benet	55 000 € HT			

Action 27 : Encourager les plantations	Commune de Benet			
Action 28 : Promouvoir les énergies renouvelables	Commune de Benet			
Action 29 : Développer une ceinture verte et des Zones de Non-Traitements (ZNT)	Commune de Benet			
Action 30 : Soutenir le maraichage biologique et les circuits-courts	Commune de Benet			

Total crédits Etat sollicités par type de crédits	Plan de relance	FNADT	DETR/ DSIL	Volet te
	44 355,56		737 606,22	

ANNEXE 7 – CALENDRIER PREVISIONNEL DE LA MISE EN PLACE DES ACTIONS

ANNEXE 8 - TABLEAU DE SUIVI DES ACTION

<p>Orientation 1 : Habitat - De la réhabilitation à la restructuration : vers une offre attractive de l'habitat</p>	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Nombre et type de logements créés et/ ou réhabilités ✓ Nombre de logements/ de bâti ayant fait l'objet d'une réhabilitation ✓ Nombre d'opérations de réhabilitation de friches (densité) ✓ Nombre de structures créatrices de lien sociale et de mixité ✓ Nombre de bâtiments communaux ayant fait l'objet d'une réhabilitation
<p>Orientation 2 : Commerce – équipement – service – Favoriser l'offre commerciale dans le cœur de bourg et déployer une stratégie d'accueil et de maintien d'une offre d'équipements et de services répondant aux besoins des habitants du bassin de vie</p>	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Nombre de nouveaux équipements créés ou réhabilités <ul style="list-style-type: none"> ○ Sportif ○ Commercial ○ Culturel ○ Social ✓ Nombre d'éléments mis en place visant à améliorer l'accès
<p>Orientation 3 : Mobilité – Développer l'intermodalité, l'accessibilité et les connexions intra et extra communale</p>	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Evolution du linéaire de voies douces et cyclables ✓ Nombre d'espaces et de structures aménagés en faveur
<p>Orientation 4 : Culture – Tourisme – Patrimoine – Favoriser et développer la vie culturelle, valoriser les richesses naturelles, paysagères, patrimoniales, du territoire</p>	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Nombre de sites, d'éléments de patrimoine valorisés ✓ Nombre de vecteurs de promotion touristique
<p>Orientation 5 : Environnement - Cadre de vie – Construire une ville durable et mettre en valeur les formes urbaines pour une plus grande qualité de vie</p>	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Nombre d'espaces publics créés, valorisés ou requalifiés ✓ Nombre d'éléments créés visant la création de lien social ✓ Nombre d'éléments visant à renforcer l'image de la commune ✓ Nombre d'éléments visant à renforcer la sécurité sur le territoire ✓ Nombre de projets en lien avec la protection de l'environnement ✓ Nombre de projet visant le bien-être et la qualité de vie

ANNEXE 9- CHARTE GRAPHIQUE

L'utilisation du logo est strictement réservée aux structures et projets qui ont reçu le soutien ou sont en partenariat avec le programme Petites villes de demain. Ce logo ne peut être utilisé seul. Il doit être utilisé avec celui de l'ANCT.

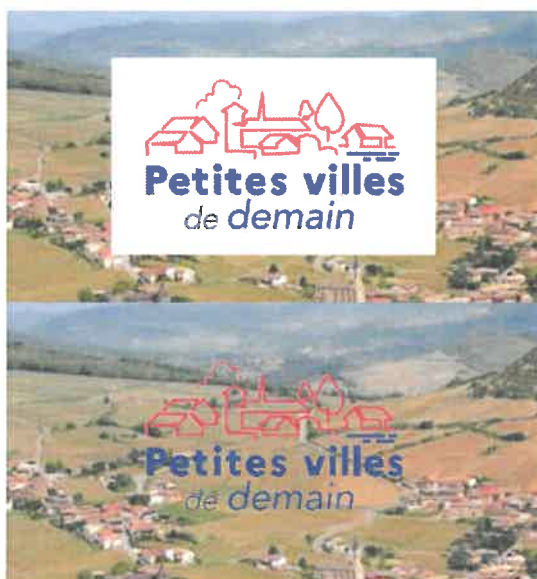


#e85957

#184590

R : 232 C : 2
V : 89 M : 77
B : 87 J : 59
N : 0

R : 24 C : 99
V : 69 M : 78
B : 144 J : 2
N : 0



COULEURS SECONDAIRES



#494d7a

R : 73 C : 81
V : 77 M : 71
B : 122 J : 27
N : 12

#e57d40

R : 229 C : 6
V : 125 M : 60
B : 64 J : 79
N : 0

#9cb94d

R : 156 C : 47
V : 185 M : 9
B : 77 J : 83
N : 0

